



Commune de  
**St-Sulpice**

# **RAPPORT DE GESTION**

## **2025**

---







Commune de  
**St-Sulpice**

# **RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2025**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du Règlement du Conseil de St-Sulpice du 25 septembre 2019, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2025.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont présentés séparément.

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	4
<b>AUTORITÉS</b> .....	7
CONSEIL COMMUNAL.....	7
MUNICIPALITÉ.....	17
<b>SECRETARIAT MUNICIPAL</b> .....	34
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	34
<b>OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION</b> .....	41
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	41
DÉMOGRAPHIE.....	48
<b>FINANCES</b> .....	54
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	54
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE .....	56
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	63
EFFECTIFS DU SERVICE.....	63
EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.....	63
EVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL.....	66
FORMATION DES EMPLOYÉS .....	70
SOUTIEN À LA JEUNESSE ET À L'INSERTION.....	71
<b>BÂTIMENTS</b> .....	73
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	73
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	73
GESTION DU PARC IMMOBILIER .....	77
LES GRANDS PROJETS.....	80
ACTIVITÉS PAROISSIALES .....	80
NETTOYAGES.....	82
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	83
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	83
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MOBILITÉ .....	84
POLICE DES CONSTRUCTIONS .....	88
GUICHET CARTOGRAPHIQUE.....	91
PATRIMOINE ARBORÉ.....	91
ÉCLAIRAGE PUBLIC .....	92
<b>TRAVAUX</b> .....	94
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	94

DOMAINES D'ACTIVITÉS.....	94
BILAN ET OBJECTIFS DE FIN DE LÉGISLATURE 2021-2026 .....	94
COORDINATION .....	97
GESTION DU PATRIMOINE DU RÉSEAU ROUTIER.....	99
PROJETS ROUTIERS .....	100
ÉCLAIRAGE PUBLIC .....	101
GESTION DU PATRIMOINE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.....	102
PROJET LAC & COURS D'EAU .....	104
<b>VOIRIE.....</b>	<b>106</b>
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	106
ESPACES VERTS .....	107
DÉCHÈTERIE .....	108
MANIFESTATIONS .....	110
RIVES, PORTS ET FORÊTS .....	111
TRAVAUX SPÉCIAUX.....	113
INDICATEURS DE RÉUSSITE ET ATTEINTE DES OBJECTIFS .....	114
OBJECTIFS 2026 .....	114
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME .....</b>	<b>115</b>
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	115
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	115
TOURISME .....	118
PROMOTION ÉCONOMIQUE.....	120
<b>ENFANCE ET JEUNESSE.....</b>	<b>121</b>
ORGANISATION ET EFFECTIFS.....	121
ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES.....	122
UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE).....	124
GARDERIE .....	126
ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE .....	129
<b>CONCLUSIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>131</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>132</b>
ORGANIGRAMME.....	132
SIGLES ET ACRONYMES.....	133
RÉPONSES À LA COGEFI.....	136

# PRÉAMBULE

L'actualité communale a été dominée en 2025 par les questions financières. Au défi structurel des déficits récurrents enregistrés par St-Sulpice depuis une dizaine d'années se sont ajoutés deux problèmes conjoncturels : le refus du budget 2025 par le Conseil communal en décembre 2024 et, simultanément, l'échec du recrutement d'un nouveau boursier.

La Municipalité s'est sortie de ce mauvais pas en utilisant l'autorisation qui lui avait été octroyée en début de législature d'engager « des dépenses imprévisibles, urgentes et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.- par cas ». Elle a employé cette permission deux fois dans deux buts distincts : pour assurer la gestion du Service des finances par une fiduciaire pendant le premier semestre 2025 et pour relancer la procédure de recrutement en mettant plus de chances de son côté avec l'aide d'un bureau de chasseurs de têtes.

Ces mesures exceptionnelles ont porté leurs fruits. Le Service des ressources humaines a accédé à de meilleurs dossiers dans sa quête d'un boursier qui ne devait plus être seulement un comptable mais aussi un financier capable de conseiller la Commune sur le rétablissement des comptes. Et, dans l'intervalle, le Service des finances a tenu bon, en assurant son fonctionnement courant tout en réalisant une nouvelle version du budget 2025 plus en phase avec les aspirations du Conseil communal.

## **Un déficit annuel moyen de 1,2 million**

Le problème de fond, lui, n'a pas changé. Les comptes de la Commune affichent un déficit annuel moyen de plus d'un million de francs depuis 2017, avec une perte record de -2'684'315 francs en 2019.

Soucieuse de mieux cerner la situation, la Municipalité a demandé à la société fiduciaire engagée lors du premier semestre de réaliser à son intention et à celle du Conseil communal une « planification financière ».

Une telle méthode a notamment pour intérêt de présenter les véritables résultats annuels au-delà des variations conjoncturelles auxquels sont soumis les comptes. Les chiffres ainsi retraités ont confirmé le diagnostic tout en le précisant. Entre 2017 et 2024, ils relèvent des pertes annuelles moyennes légèrement supérieures à 1,2 million.

Cette constatation est d'autant plus problématique que les revenus courants ne sont pas seulement censés équilibrer les déficits courants : ils doivent les dépasser pour permettre simultanément l'amortissement des investissements.

En d'autres mots, il a manqué au bas mot 1,5 million de francs par année à la Commune depuis le début de la législature : exactement ce que la Municipalité avait demandé en début de législature, en prônant une augmentation de 2 points du taux d'imposition et une hausse de 0,4<sup>0/00</sup> de l'impôt foncier.

Le résultat positif des comptes 2025 est une excellente nouvelle mais il ne doit pas susciter un optimisme excessif. Rien ne dit qu'il constitue la nouvelle norme à laquelle la Commune peut s'attendre ces prochaines années. Et puis, le bénéfice obtenu reste en-dessous du bénéfice nécessaire.

## **Des charges difficilement compressibles**

Il reste à savoir où se situe le problème. Du côté des charges ou des revenus ?

Les adversaires de la hausse du taux d'imposition considèrent le plus souvent que la Municipalité gaspille l'argent du contribuable et demandent, par conséquent, une baisse des charges. Il vaut la peine de creuser la question.

La Municipalité n'a qu'une maîtrise très partielle des dépenses. 53 % d'entre elles sont des « charges de transfert », à savoir des factures que la Commune doit payer jusqu'au dernier centime à des tiers comme le Canton, le mécanisme de la péréquation, les associations intercommunales ou des entreprises de transport public. Ne pas les régler expose St-Sulpice à des poursuites.

30 % des dépenses sont liées à des prestations que la Commune a l'obligation légale de rendre à sa population. Des prestations rendues à St-Sulpice par sept services : le Secrétariat municipal, la Bourse communale, l'Office de la population, le Service de l'aménagement du territoire, le Service des travaux, le Service de la voirie et le Service enfance et jeunesse.

Ces obligations apparaissent dans une kyrielle de textes : la Constitution vaudoise, la Loi sur les communes, la Loi sur l'exercice des droits politiques, la Loi sur le contrôle des habitants, la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Loi sur la protection des eaux contre la pollution, la Loi sur les routes, la Loi sur l'accueil de jour des enfants, le Règlement sur la comptabilité des communes, le Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres, etc.

Autre type de charges : 14 % des dépenses sont imposées par le support nécessaire au fonctionnement des services. Il s'agit pour l'essentiel de trois entités : le Service des ressources humaines, puisque le personnel doit être géré ; le Service des bâtiments, puisque les collaborateurs doivent être hébergés ; et un prestataire informatique, puisque tous les actes administratifs passent aujourd'hui par le numérique.

Ces 44 % de charges (30 % + 14 %) pourraient-elles être réduites ? Contrairement aux factures à payer à des tiers, la Municipalité bénéficie ici d'une marge de manœuvre. Mais les dépenses sont aujourd'hui comptées au plus près. Les économies possibles ne pourraient passer que par l'abandon de certaines prestations – mais lesquelles ? – ou par la baisse de la qualité du travail accompli – au prix d'une péjoration de la qualité de vie des Serpeliou et des conditions de travail du personnel... et donc d'une difficulté croissante à disposer de bons collaborateurs.

Il reste 3 % de charges, qui ne correspondent à aucune contrainte légale et qui pourraient être supprimées d'un budget à l'autre par les autorités communales. Il s'agit notamment du soutien apporté aux sociétés locales, de la subvention au journal Le Serpeliou, du financement de la sortie des aînés, des décorations de Noël ou encore de la fourniture de livres à la bibliothèque scolaire. Mais supprimer ces aides serait dommageable, sans résoudre pour autant les problèmes financiers de la Commune, loin de là.

### **Des revenus supplémentaires à portée de main**

Une Commune placée dans la situation de St-Sulpice devrait en toute logique revoir son taux d'imposition à la hausse, d'autant qu'il est l'un des plus bas du Canton. Le Conseil communal l'avait admis en 2021 mais la population, appelée à se prononcer lors d'un référendum, s'y était opposée de manière massive quelques mois plus tard. Cette solution-là a dès lors été écartée au profit d'autres options (la réalisation d'économies, l'accueil de grandes sociétés, la fin de la péréquation verticale) qui se sont finalement avérées décevantes.

La Municipalité actuelle n'a pas souhaité remettre l'ouvrage sur le métier en toute fin de législature. Elle a néanmoins creusé une piste alternative susceptible de rapporter l'équivalent de plusieurs points d'impôt tout en échappant au mécanisme de la péréquation : la valorisation des parcelles constructibles de la Commune, celles dites de son « patrimoine financier ».

Cette démarche peut prendre trois formes : la vente, la location et l'exploitation.

La vente assure un gain immédiat qui peut être très utile sur le court terme, pour financer un investissement par exemple, mais qui est décevant sur le long terme : elle est vite dépensée et rapporte relativement peu.

La location (en DDP) représente déjà une meilleure option puisqu'elle a l'avantage de rapporter le double de la vente sur le long terme.

Mais c'est l'exploitation directe qui représente la piste la plus intéressante.

L'exploitation directe, c'est-à-dire la construction et la gestion de bâtiments par la Commune, offre de loin l'option la plus rentable. Si elle suppose un gros investissement au départ, elle génère sur le long terme deux fois plus de revenus que la location et quatre fois plus que la vente. Or ce sont là les deux objectifs que la Commune doit se fixer si elle veut sortir de son marasme financier et éviter autant que possible l'augmentation de son taux d'imposition : avoir des revenus alternatifs substantiels et les percevoir régulièrement, chaque année, à l'instar des revenus d'impôt.

Il reviendra à la prochaine Municipalité de décider si elle entend se lancer ou pas dans cette aventure. Car il s'agirait bien d'une aventure, non au sens où l'entreprise serait particulièrement risquée mais au sens où elle sortirait la Commune de ses habitudes en la convertissant pour la première fois de son histoire en important agent immobilier.

### **Des investissements à prioriser**

La situation est d'autant plus tendue que St-Sulpice a besoin de toute une série d'investissements. La Municipalité a consacré cette législature à en dresser la liste et à en étudier certains. Arrivée à l'automne 2025, elle les a priorisés pour avancer encore un peu sur les plus urgents et les plus importants d'entre eux, notamment sur la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie-bâtiment administratif, l'agrandissement du collège et la réfection de diverses infrastructures en mauvais état.

Il reste les autres investissements envisagés. Aucun n'étant superflu, le report de beaucoup d'entre eux a débouché sur des questions sensibles. Combien de temps pourra-t-on encore attendre avant de rénover l'église romane ou d'équiper d'un ombrage le préau du collège ? Pourra-t-on durablement s'opposer au Canton, qui presse la Commune d'assainir l'ancienne butte de tir et de vider le port de la Venoge en recasant ses amarrages à proximité ?

La Municipalité actuelle a fait ce qu'elle a pu pour avancer sur ces différents dossiers sans mettre davantage en danger les finances communales. La prochaine aura pour tâche de trouver à ces questions les moins mauvaises réponses possibles.

*Etienne Dubuis, syndic*

# AUTORITÉS

## CONSEIL COMMUNAL

---

Au cours de l'année 2025, le Conseil communal s'est réuni à neuf reprises : cinq fois, de janvier à juin, sous la présidence de M. Nicolas Guillot, et quatre fois, de juillet à décembre, sous celle de M. David-André Knüsel.

### COMPOSITION DU BUREAU AU 30 JUIN 2025

Président :	M. Nicolas Guillot	
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. David-André Knüsel	
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Gabriel Décoppet	
Scrutateurs :	M. Stéphane Lévy	
	M. Mark Mc Cormick	
Scrutateurs suppléants :	M. Christian Lehmann	
	M. Benito Quintas	
Secrétaire remplaçante :	Mme Fanny Gantin	(du 01.01 au 31.05.2025)
Secrétaire :	Mme Suna Flüeli	
Huissière :	Mme Cassy Paratore	

### COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2025

Président :	M. David-André Knüsel	
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Gabriel Décoppet	
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Marc Nathusius	
Scrutateurs :	M. Benito Quintas	
	M. Christian Lehmann	
Scrutateurs suppléants :	Mme Claude Probst	
	M. Jacques Chabanon	
Secrétaire :	Mme Suna Flüeli	(jusqu'au 31.10.2025)
Huissière :	Mme Cassy Paratore	(dès le 01.11.2025)
	Mme Jade Virdee	

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

(59 PERSONNES ASSERMENTÉES)

**Groupes politiques :** *L'Association St-Sulpice Ensemble (ASSE)**Les Libéraux-Radicaux St-Sulpice (PLR)**Les Serpelious de Centre-Droite (SCD)**Les Vert·e·s de St-Sulpice (Vert·e·s)*

<b>Aebischer</b> Nathalie	ASSE	<b>Krafft</b> François	Indépendant
<b>Affolter</b> Markus	SCD	<b>Lasseb</b> Karim	ASSE
<b>Allemann</b> Yves	SCD	<b>Lehmann</b> Christian	ASSE
<b>Bernasconi</b> Jérémy	SCD	<b>Lévy</b> Stéphane	Vert·e·s
<b>Bidinost</b> Marcelo	SCD	<b>Lo Cascio Chappuis</b> Virginie	PLR
<b>Billeter</b> Stéphane	PLR	<b>Lyonette</b> Elenor	Vert·e·s
<b>Bizzo</b> Quentin	SCD	<b>Mc Cormick</b> Mark	Vert·e·s
<b>Bocchetti</b> Salvatore	ASSE	<b>Mermod</b> Nicolas	ASSE
<b>Burrus</b> Diane	SCD	<b>Micolis</b> Anouchka	SCD
<b>Chabanel</b> Olivier	PLR	<b>Mouvet</b> Laurent	ASSE
<b>Chabanon</b> Jacques	ASSE	<b>Nathusius</b> Marc	PLR
<b>Chappuis</b> Laurent	ASSE	<b>Nussbaumer-Picard</b> Cindy	Vert·e·s
<b>Chappuis</b> Olivier	ASSE	<b>Oberhaensli</b> Jean	Vert·e·s
<b>Clerc</b> Laurent	SCD	<b>Pache</b> Rémy	SCD
<b>Cuérel</b> Jean-Philippe	SCD	<b>Panno</b> Alessandro	SCD
<b>Décoppet</b> Gabriel	ASSE	<b>Pietramaggiore</b> Giorgio	Indépendant
<b>De Luca</b> Dario	Vert·e·s	<b>Plass</b> Robert	ASSE
<b>de Sousa</b> Leticia	SCD	<b>Pojer</b> Florence	ASSE
<b>Donini</b> Pier	Vert·e·s	<b>Probst</b> Claude	ASSE
<b>Fankhauser</b> Carmen	Indépendante	<b>Quintas</b> Benito	ASSE
<b>Foucault-Dumas</b> Anaëlle	ASSE	<b>Racine</b> Michel	SCD
<b>Froehlich</b> Helena	PLR	<b>Reichenthal</b> Nadine	ASSE
<b>Golaz</b> Cyril	SCD	<b>Richards</b> Linda	SCD
<b>Guillot</b> Nicolas	Vert·e·s	<b>Richards</b> Stephen	PLR
<b>Guthmuller</b> Anne	ASSE	<b>Tepr</b> Christoph	ASSE
<b>Hauschild</b> Michael	ASSE	<b>Tonascia</b> Quentin	SCD
<b>Hirsch</b> Hans-Jörg	ASSE	<b>Vermeulen</b> Étienne	Vert·e·s
<b>Hostettler</b> Simon	PLR	<b>Wirth</b> Paul	ASSE
<b>Kaeser</b> Alice	ASSE	<b>Yazyev</b> Oleg	ASSE
<b>Knüsel</b> David-André	ASSE		

## MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

En 2025, cinq démissions et sept assermentations ont été enregistrées.

Démissions :

- M. Edouard Cattin (ASSE) ;
- Mme Vanessa Gander (ASSE) ;
- M. Alexandre Salina (Les Vert·e·s) ;
- M. Arnaud Delessert (Les Vert·e·s) ;
- M. Rolf Gygax (SCD).

Assermentations :

- M. Marc Nathusius (PLR) ;
- Mme Anaëlle Foucault-Dumas (ASSE) ;
- M. Jacques Chabanon (ASSE) ;
- M. Christoph Tepr (ASSE) ;
- M. Laurent Chappuis (ASSE) ;
- M. Dario De Luca (Les Vert·e·s) ;
- M. Pier Donini (Les Vert·e·s).

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du mercredi 26 février 2025

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante

Effectif : 56 membres dont 42 présents

**Le Conseil Communal a :**

- décidé d'accepter le préavis municipal n° 01/2025 « Budget 2025 – version 2 »
- décidé de prendre en considération le postulat de MM. Tonascia et Golaz « Pour un ramassage du papier et des cartons conforme au volume à traiter »

### Séance du mercredi 9 avril 2025

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante

Effectif : 57 membres, dont 41 présents

**Le Conseil Communal a :**

- assermenté un nouveau membre, M. Marc Nathusius (PLR) ;
- assermenté un nouveau membre, Mme Anaëlle Foucault-Dumas (ASSE) ;
- élu M. Gabriel Décoppet (ASSE), en qualité de 2<sup>e</sup> Vice-président, en remplacement de M. Edouard Cattin (ASSE) ;
- élu M. Christian Lehmann (ASSE), en qualité de scrutateur suppléant, en remplacement de M. Gabriel Décoppet ;

- nommé M. Christian Lehmann (ASSE) en qualité de nouveau membre à la Commission du Laviau, en remplacement de M. Edouard Cattin (ASSE) ;
- nommé Mme Anaëlle Foucault-Dumas (ASSE) en qualité de nouveau membre à la Commission d'épuration, en remplacement de M. Edouard Cattin (ASSE) ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 02/2025 « Engagement d'une fiduciaire pour diriger le service financier de St-Sulpice pendant six mois » ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 03/2025 « Recours à un cabinet de placement externe pour recruter un nouveau boursier/une nouvelle boursière » ;
- décidé de renvoyer à l'examen d'une commission le projet de décision de M. Hostettler et consorts « Modification du montant de la compétence financière de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement ».

### Séance du mercredi 7 mai 2025

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Suna Flüeli, nouvelle secrétaire

Effectif : 56 membres, dont 48 présents

#### Le Conseil communal a :

- élu sa nouvelle secrétaire Mme Suna Flüeli ;
- décidé de renvoyer le traitement du préavis n° 04/2025 « Demande de crédit de CHF 440'000.- TTC pour le réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne TL 33 à la route de Vallaire » à la séance du 4 juin 2025.

### Séance du mercredi 4 juin 2025

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 56 membres, dont 43 présents

#### Le Conseil communal a :

- assermenté un nouveau membre, M. Jacques Chabanon (ASSE) ;
- décidé de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024 ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 04/2025 « Demande de crédit de CHF 440'000.- TTC pour le réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne TL 33 à la Route de Vallaire » ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 05/2025 « Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 »
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 06/2025 « Comptes 2024 » ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 07/2025 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant » ;
- décidé de classer le projet de décision de M. Hostettler et consorts : « Modification du montant de la compétence financière de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement ».

## Séance du mercredi 25 juin 2025

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 57 membres, dont 47 présents

### Renouvellement du Bureau pour 2025-2026 :

- M. David-André Knüsel (ASSE) est élu Président ;
- M. Gabriel Décoppet (ASSE) est élu 1<sup>er</sup> Vice-président ;
- M. Marc Nathusius (PLR) est élu 2<sup>e</sup> Vice-président
- MM. Benito Quintas (ASSE) et Christian Lehmann (ASSE) sont élus scrutateurs ;
- Mme Claude Probst (ASSE) et M. Jacques Chabanon (ASSE) sont élus scrutateurs suppléants.

### Le Conseil communal a :

- nommé Mme Elenor Lyonette (Les Vert-e-s), en qualité de présidente, Mme Carmen Fankhauser (ASSE), Mme Anne Guthmuller (ASSE), Mme Nadine Reichenthal (ASSE), M. Olivier Chabanel (PLR), M. Simon Hostettler (PLR) et M. Michel Racine (SCD), au sein de la Commission de gestion et des finances ;
- nommé M. Olivier Chappuis (ASSE) en qualité de nouveau membre à la Commission immobilière, en remplacement de M. David-André Knüsel (ASSE) ;

## Séance du mercredi 10 septembre 2025

Présidence : M. David-André Knüsel

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 58 membres, dont 45 présents

### Le Conseil communal a :

- assermenté un nouveau membre, M. Christoph Tepr (ASSE) ;
- nommé M. Jacques Chabanon (ASSE) en qualité de nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts, en remplacement de M. David-André Knüsel (ASSE).
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 08/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour en Windows 11 du parc informatique » ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 10/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une planification financière par la fiduciaire BDO ».

## Séance du mercredi 8 octobre 2025

Présidence : M. David-André Knüsel

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 58 membres, dont 41 présents

### Le Conseil communal a :

- décidé d'accepter le préavis municipal n° 11/2025 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2026 » ;

- décidé d'accepter le préavis municipal n° 12/2025 : « Réponse à la motion de Gabriel Décoppet et consorts "Pour une augmentation du taux d'activité des postes des Municipaux de la Commune de St-Sulpice" ».

### Séance du mercredi 5 novembre 2025

Présidence : M. David-André Knüsel

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 58 membres, dont 35 présents

Il n'y a pas eu d'assermentation ni de décision concernant les préavis lors de cette séance.

### Séance du mercredi 10 décembre 2025

Présidence : M. David-André Knüsel

Secrétariat : Mme Suna Flüeli

Effectif : 60 membres, dont 51 présents

#### **Le Conseil communal a :**

- assermenté un nouveau membre, M. Laurent Chappuis (ASSE) ;
- assermenté un nouveau membre, M. Dario De Luca (Les Vert·e·s) en remplacement de M. Alexandre Salina (Les Vert·e·s), démissionnaire ;
- assermenté un nouveau membre, M. Pier Donini (Les Vert·e·s) en remplacement de M. Arnaud Delessert (Les Vert·e·s), démissionnaire ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 15/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de la voirie » ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 16/2025 : « Budget 2026 » ;
- décidé de prendre en considération le postulat de MM. Hostettler et Golaz « Pour des infrastructures adaptées aux besoins du SDIS Chamberonne ».

## COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

### Commission de gestion et des finances

Présidente :	Mme Elenor Lyonette	<i>Les Vert·e·s</i>
Membres :	Mme Anne Guthmuller	<i>ASSE</i>
	Mme Nadine Reichenthal	<i>ASSE</i>
	<i>Vacant</i>	<i>ASSE</i>
	M. Olivier Chabanel	<i>PLR</i>
	M. Simon Hostettler	<i>PLR</i>
	M. Michel Racine	<i>SCD</i>

### Commission immobilière

Président :	M. Laurent Mouvet	<i>ASSE</i>
Membres :	Mme Nathalie Aebischer	<i>ASSE</i>
	M. Olivier Chappuis	<i>ASSE</i>
	M. Stephen Richards	<i>PLR</i>
	M. Marcelo Bidinost	<i>SCD</i>
	Mme Diane Burrus	<i>SCD</i>
	M. Stéphane Lévy	<i>Les Vert·e·s</i>

### Commission de recours en matière d'impôts

Président :	M. Simon Hostettler	<i>PLR</i>
Membres :	M. Jacques Chabanon	<i>ASSE</i>
	Mme Nadine Reichenthal	<i>ASSE</i>
	Mme Linda Richards	<i>SCD</i>
	M. Jean Oberhaensli	<i>Les Vert·e·s</i>

### Commission d'épuration

Président :	M. Olivier Chappuis	<i>ASSE</i>
Membres :	Mme Anaëlle Foucault-Dumas	<i>ASSE</i>
	M. Nicolas Mermod	<i>ASSE</i>
	M. Simon Hostettler	<i>PLR</i>
	M. Yves Allemann	<i>SCD</i>
	M. Jérémy Bernasconi	<i>SCD</i>
	M. Mark Mc Cormick	<i>Les Vert·e·s</i>

### Commission du Laviou

Président :	M. Étienne Vermeulen	<i>Les Vert·e·s</i>
Membres :	Mme Anaëlle Foucault-Dumas	<i>ASSE</i>
	M. Christian Lehmann	<i>ASSE</i>
	M. Benito Quintas	<i>ASSE</i>
	M. Yves Allemann	<i>SCD</i>
	<i>Vacant</i>	<i>SCD</i>
	M. Stéphane Billeter	<i>PLR</i>

## DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, AU 31 DÉCEMBRE 2025

### Conseil intercommunal de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

Délégué(e)s :	Mme Claude Probst	ASSE
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Cyril Golaz	SCD
Suppléant :	M. Étienne Vermeulen	Les Vert·e·s

### Gestion de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

Délégué(e)s :	Mme Linda Richards	SCD
	M. Nicolas Guillot	Les Vert·e·s

### Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice

Déléguée :	Mme Florence Pojer	ASSE
------------	--------------------	------

### Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)

Délégué(e)s :	Mme Alice Kaeser	ASSE
	M. Stéphane Billeter	PLR

### Conseil intercommunal de l'association Sécurité dans l'Ouest lausannois (PoOuest)

Délégué(e)s :	M. Oleg Yazyev	ASSE
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

### Sans délégation du Conseil communal : Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Mme Diane Burrus (SCD) assiste aux séances à titre personnel et rapporte au Conseil.

## RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COGEFI

Les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe du présent rapport de gestion.

## MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS EN COURS OU EN SUSPENS

Au 31 décembre 2025, trois propositions n'ont pas encore reçu de réponse de la Municipalité :

- « Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins » (motion – 17 janvier 2022) ;
- « Pour un ramassage papier et cartons conforme au volume à traiter » (postulat – 6 février 2025) ;
- « Pour des infrastructures adaptées aux besoins du SDIS Chamberonne » (postulat – 24 novembre 2025).

## SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le samedi 6 septembre 2025, une trentaine de membres des autorités communales ont pris part à la traditionnelle sortie annuelle du Conseil communal, organisée par son Président, avec un programme dévoilé au fil de la journée.

Dès le départ, la surprise fut de taille : le voyage allait se dérouler à bord du car du Lausanne Hockey Club, dont le confort a immédiatement séduit les voyageurs.

La première étape a conduit la délégation à Ecublens, où M. Nicolas Kaeser, chef de projet, a présenté le futur Campus de la Radio Télévision Suisse. Ce bâtiment, dont la mise en service était imminente le jour de la visite, accueillera dans un premier temps les radios, puis l'actualité télévisée avec le téléjournal, et enfin les sports. À terme, plus de 800 collaborateurs y travailleront et le rez-de-chaussée sera ouvert au public.

Le périple s'est ensuite poursuivi dans le Lavaux, où le chauffeur du car, M. Daniel Fuchs, a démontré toute son habileté. Après une montée exigeante à pied jusqu'à la Tour de Marsens à Puidoux, les participants ont été accueillis par M. Arthur Duplan, vigneron. Celui-ci a officié comme guide à l'intérieur de la Tour, probablement érigée au XII<sup>e</sup> siècle, en partageant son savoir avant de proposer une dégustation de ses vins. La vue imprenable sur les vignes et le lac a rapidement fait oublier les efforts de l'ascension.

Cap ensuite sur Borex, où le groupe a partagé un repas au Restaurant l'Essentiel, privatisé pour l'occasion. Le jeune chef, M. Allan Gremlich, 27 ans et installé depuis quelques mois seulement avant notre visite, a enchanté les convives grâce à une cuisine à la fois généreuse et inventive.

L'après-midi a été consacrée à la découverte de La Ferme aux Agrumes de Borex, qui réunit plus de 270 variétés d'agrumes. M. Pierre-Olivier Puisais, responsable d'exploitation, a guidé les visiteurs à travers les serres, en transmettant avec passion la richesse de cette collection.

De retour au village, la journée s'est conclue par la traditionnelle raclette sur la terrasse du carnotzet communal, dans une ambiance conviviale. Les plus infatigables ont même prolongé la soirée dans les établissements locaux.

Par une météo ensoleillée et une température idéale, cette sortie a allié découvertes et plaisirs gourmands. Qu'il me soit permis de conclure en remerciant l'ensemble des participants pour leur enthousiasme et leur bonne humeur, qui ont largement contribué au succès de cette journée.

*David-André Knüsel, président du Conseil communal*

## SECRÉTAIRE DU CONSEIL

L'année 2025 a vu l'engagement, au mois d'avril, d'une nouvelle secrétaire du Conseil communal après une période de plusieurs années marquée par de l'instabilité. Mme Suna Flüeli a rapidement pris ses marques et assumé cette nouvelle fonction avec professionnalisme.

Cette nomination s'est accompagnée d'un important travail de mise à jour des dossiers et des archives du Conseil communal, lesquels avaient été en partie délaissés ces dernières années.

## TRANSMISSION DES POUVOIRS AU SEIN DU BUREAU

La transmission officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal, entre l'équipe sortante et l'équipe entrante, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2025.



*Sortie du Conseil communal du samedi 6 septembre 2025  
Domaine de la Tour de Marsens à Puidoux*

## MUNICIPALITÉ

---

### AVANT-PROPOS

La Municipalité de St-Sulpice a gardé un rythme de travail soutenu en 2025. Elle a pris 819 décisions (contre 651 en 2024) et présenté 16 préavis au Conseil communal, tout en travaillant sur une bonne dizaine de grands chantiers : plan d'affectation et port du Laviau, chauffage à distance, construction d'une nouvelle voirie-déchèterie, établissement d'une zone 20 km/h au centre du village, passage en DDP de la parcelle située au chemin du Bochet 1, agrandissement du collège, réaménagement du parc du Russel et revitalisation des rives de Dorigny, sans oublier les renaturations de la Venoge et de la Chamberonne.

Ce travail communal s'est accompagné de nombreuses activités intercommunales dans les domaines mutualisés : la police, les pompiers, la protection civile, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'épuration, l'environnement, la cohésion sociale, les seniors, l'enfance et la jeunesse, la prévoyance professionnelle, le logement, la culture et le tourisme. Autant de collaborations menées avec des partenaires différents, communes voisines, ensemble du district, région lausannoise, entreprises privées.

L'année 2025 a été marquée par une série d'échanges avec le Canton autour de ses projets de renaturation et de revitalisation. Deux rencontres ont été particulièrement marquantes : en janvier, la présentation publique commune de la renaturation de la Venoge et du projet de déplacement d'amarrages dans le Laviau ; puis, au cours de l'été, le descriptif, confidentiel cette fois, des différents scénarios retenus pour la Venoge, scénarios sur lesquels la Municipalité a été invitée à donner son avis.

Les Serpelious ont souvent été sollicités. Après avoir été conviés sur la Venoge, ils ont été appelés à se prononcer sur deux autres grands projets : le réaménagement du parc du Russel, à l'occasion d'une démarche participative, et le Plan d'affectation du Laviau, au cours d'une séance d'information simultanée à la mise à l'enquête. Ce plan d'affectation avait fait lui-même l'objet d'une démarche participative en 2024, comme, la même année, le projet de zone 20 au centre du village.

Enfin, la Municipalité a organisé deux rendez-vous plus informels avec la population : l'accueil des nouveaux habitants et la réception des nouveaux majeurs. L'un et l'autre ont été l'occasion de cultiver le lien social, dans l'espoir que la Commune ne devienne pas une simple banlieue-dortoir de Lausanne mais demeure un endroit où l'on se connaît et se préoccupe les uns des autres. Un objectif cher à de nombreux habitants.

*La Municipalité*

## COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

### État au 31 décembre 2025

Syndic :	M. Étienne Dubuis	ASSE
Vice-syndique :	Mme Corinne Willi	ASSE
Membres :	Mme Anne Merminod	ASSE
	M. René Piller	SCD
	M. Olivier Matthey	SCD

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

### État au 31 décembre 2025

M. Étienne DUBUIS, Syndic	Administration générale Ressources humaines Finances Développement économique Aménagement du territoire Mobilité Paroisses
Mme Corinne WILLI, Vice-syndique	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Éclairage public Services industriels Assainissement
Mme Anne MERMINOD, Municipale	École Préscolaire, parascolaire et extrascolaire Jeunesse Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
M. René PILLER, Municipal	Police Service du feu Protection civile Affaires militaires Police des constructions Sociétés locales Sports
M. Olivier MATTHEY, Municipal	Office de la population Cohésion sociale Seniors Bâtiments communaux Informatique Télécommunications

## SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a tenu 40 séances (23 lors du premier semestre et 17 lors du second). Ces séances se tiennent en principe le lundi après-midi, de 14h à 18h. Elles comprennent une série de décisions, des prises d'acte (examen des principales correspondances parvenues à la Commune pendant la semaine écoulée) et des communications sur les grands projets, les préavis en préparation et divers suivis des municipaux.

À ces réunions se sont ajoutées des préséances consacrées à des sujets particuliers qui demandaient à être approfondis. Ces préséances ont connu un format long (le lundi matin pendant deux à trois heures) et un format court (le lundi après-midi, pour une durée d'une demi-heure à une heure). Des spécialistes de différents domaines, appartenant ou non au personnel communal, ont été invités à ces occasions.

## TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

### État au 31 décembre 2025

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle n° 187 à St-Sulpice	Terminée	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.- pour la requalification du tronçon de la RC1A, Étape 3 (secteur Tir-Fédéral – Venoge)	En cours	2'400'000.00	1'973'680.50*
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.- pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis	Terminée	4'400'000.00	3'705'807.61
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.- pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs communaux EC/EU	Terminée	990'000.00	786'893.19

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
05/21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge	En cours	330.00	-

N°	Année 2022	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
04/22	Demande de crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT pour l'assainissement des collecteurs communaux EC/EU	En cours	2'000'000.00	659'592.69
12/22	Demande de crédit de CHF 1'250'000.- pour le réaménagement du chemin de Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU	En cours	1'250'000.00	930'932.60

N°	Année 2023	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
04/23	Demande d'un crédit de CHF 73'000.- pour l'informatique communale. Remplacement des serveurs physiques et virtuels et mise à jour de MS office	Terminée	73'000.00	61'186.90
07/23	Demande d'un crédit de CHF 158'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de panneaux photovoltaïques au Centre 52	En cours	158'000.00	168'546.60*
09/23	Demande d'un crédit de CHF 285'000.00 TTC pour l'élaboration du plan d'affectation « Le Laviou »	En cours	285'000.00	245'236.36
12/23	Demande de crédit d'études préliminaires pour l'aménagement d'une zone de rencontre au cœur du bourg et l'extension de la zone 30 km/h	En cours	75'000.00	50'021.90

#### \*Préavis n° 03/19

Solde selon rapport de gestion 2024	2'224'119.25
Investissements 2025	14'607.25
./ DGMR, subvention	- 265'046.00
Dépenses nettes au 31.12.2025	1'973'680.50

#### \*Préavis n° 07/23

Solde selon rapport de gestion 2024	174'801.40
Investissements 2025	19'065.20
./ SIL, subvention	- 25'320.00
Dépenses nettes au 31.12.2025	168'546.60

N°	Année 2024	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
01/24	Demande d'un crédit de CHF 813'550, remboursé à 95 %, pour revitaliser les rives de Dorigny	Terminée	813'550.00	0.-
02/24	Demande d'un crédit de CHF 263'000.- pour l'étude et le suivi des travaux visant à réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à remplacer les abribus existants	En cours	263'000.00	123'563.46
04/24	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000.- TTC pour la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri	En cours	274'000.00	131'640.35
07/24	Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la Commune de St-Sulpice	En cours	-	-
10/24	Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter jusqu'à CHF 3'000'000.- pour couvrir le ménage courant	Terminée	3'000'000.00	0.-
11/24	Demande d'un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration	En cours	234'000.00	112'408.17
13/24	Suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du fonds communal pour l'éclairage public	Terminée	-	-
14/24	Octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sise au chemin du Bochet 1	Terminée	-	-
16/24	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens – Secteur 15 – « Terrains de foot / Praz Véguey »	En cours	-	-

N°	Année 2025	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2025
01/25	Budget 2025, 2 <sup>e</sup> version	-	-	-
02/25	Engagement d'une fiduciaire pour diriger le Service financier de St-Sulpice pendant six mois	Terminée	150'000.00	147'777.45
03/25	Recours à un cabinet de placement externe pour recruter un nouveau boursier/une nouvelle boursière	Terminée	56'212.00	56'644.40
04/25	Demande de crédit de CHF 440'000.- TTC pour le réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne tl 33 à la route de Vallaire	En cours	440'000.00	22'273.75
05/25	Ajustement du bilan pour le passage à MCH2	Terminée	-	-
06/25	Comptes 2025	-	-	-
	Rapport de gestion 2025	-	-	-
07/25	Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter d'ici au 30 juin 2026 jusqu'à 3'000'000.- pour permettre à la Commune de surmonter ses manques passagers de trésorerie (cf. amendement du préavis)	En cours	-	0.-
08/25	Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour la mise à jour en Windows 11 du parc informatique	En cours	33'000.00	22'667.90
09/25	Réponse à la motion de Pierre-Yves Brandt « Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins de la Commune de St-Sulpice »	Retiré	-	-
10/25	Demande d'un crédit de CHF 15'000.- pour la réalisation d'une planification financière par la fiduciaire BDO	En cours	15'000.00	14'998.90
11/25	Arrêté d'imposition	Terminée	-	-
12/25	Réponse à la motion de Gabriel Décoppet et Consorts « Pour une augmentation du taux d'activité des postes des municipaux de la Commune de St-Sulpice »	Terminée	-	-
13/25	Demande d'un crédit de CHF 57'788.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'occasion pour le Service de la voirie	Retiré	-	-
14/25	Demande d'un crédit de CHF 65'000.- pour la réalisation d'un guichet virtuel communal et d'un intranet	Retiré	-	-
15/25	Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de voirie	En cours	61'000.00	0.-
16/25	Budget 2026	-	-	-
17/25	Demande d'un crédit de CHF 58'600.- pour la réalisation d'un guichet virtuel communal	En cours	58'600.00	0.-
18/25	Création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes – Approbation des statuts	En cours	-	-
19/25	Plan d'affectation valant permis de construire « Vallaire » et son règlement	En cours	-	-

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### Composition de la Commission de salubrité au 31 décembre 2025

Président :	M. René Piller	Municipal
Membres :	M. Mathieu Allaz	Chef a.i. du Service de l'aménagement du territoire
	Mme Inma Junco	Cheffe du Service des travaux
	Mme Fiona Mamolar	Assistante technique au Service de l'aménagement du territoire

La **Commission de salubrité** a pour mission de donner son préavis à la Municipalité sur les questions d'hygiène et de salubrité. Elle veille à l'hygiène des constructions, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public et signale les travaux qu'impose l'assainissement de certaines habitations, ainsi que les habitations qui ne peuvent être assainies et ne sont plus habitables. La Commission a été interpellée en fin d'année pour un problème d'infiltration d'eau dans un immeuble situé non loin du centre du village.

### Composition de la Commission pour le développement durable au 31 décembre 2025

Présidente :	Mme Anne Merminod	Municipale
Membres :	M. Arnoud Bifrare	
	M. Quentin Bizzo	Conseiller communal SCD
	M. Mark McCormick	Conseiller communal Les Vert-e-s
	Mme Carmen Fankhauser	Conseillère communale ASSE
	Mme Helena Froehlich	Conseillère communale PLR
	Mme Andrea Medrano	Déléguée au développement durable
	M. Pierre-Alain Probst	
	M. Constant Signarbieux	

La **Commission pour le développement durable** a notamment pour but de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la production d'énergie par des sources renouvelables, ainsi que le soutien des activités de conseil et de sensibilisation dans ces domaines (voir le règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, FEEDD).

Elle soumet chaque année un programme de subventions et d'activités à la Municipalité.

## ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Comme la plupart des communes vaudoises, St-Sulpice assure de nombreuses responsabilités au niveau intercommunal. Ces activités concernent notamment la police, le service du feu, la protection civile, l'aménagement du territoire, la mobilité, les routes, l'épuration, les écoles, le parascolaire, la cohésion sociale, la culture, le tourisme et l'environnement, pour ne citer que les principales. Dans ce cadre, les membres de la Municipalité, en dehors de leurs tâches purement communales, sont actifs au sein d'une trentaine d'organismes intercommunaux ou d'autres entités, tels que mentionnés ci-après.

### Aménagement du territoire

- **Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles (COH)**

La COH réunit des représentants des Communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, de Lausanne et de St-Sulpice, ainsi que de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est un lieu d'échange d'informations et de consultation sur l'intégration des hautes écoles à leur voisinage. Sa présidence a été assurée en 2025 par la Commune de Lausanne.

*Délégués de St-Sulpice : Étienne Dubuis et René Piller*

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Le PALM résulte de la politique fédérale de densification des espaces urbains, visant à mieux protéger les sols dédiés à l'agriculture et à la nature en Suisse. Dans la perspective de la création d'une grande métropole, il est structuré en cinq secteurs, appelés également « schémas directeurs » : le Centre Lausanne, l'Ouest lausannois, le Nord lausannois, l'Est lausannois et la Région Morges. Son « périmètre compact » compte 26 communes, dont St-Sulpice.

Le PALM est placé sous l'égide du Canton, lui-même subordonné à la Confédération. Dirigé par un comité de pilotage de neuf personnes, il est présidé par les conseillers d'État chargés de l'aménagement du territoire et de la mobilité et comprend aussi les présidents des cinq schémas directeurs, ainsi que les présidents de deux régions (Lausanne Région et Région Morges).

St-Sulpice n'a pas de représentant au sein de ce comité. Elle y a été représentée, comme les autres communes du district, par le président du bureau Stratégie et développement de l'ouest lausannois - SDOL, le syndic de Crissier Laurent Bovay.

- **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)**

SDOL est un « projet de territoire » qui regroupe les huit communes du district et travaille à une vision de l'aménagement urbain à long terme dans l'Ouest lausannois. Très actif, il a publié en 2021 le premier plan directeur intercommunal du canton, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a été approuvé par les huit Municipalités, puis par les sept Conseils communaux et le Conseil général du district.

SDOL est géré au quotidien par un Bureau basé à Renens et composé de huit personnes (dont le directeur est Benoît Biéler). Il compte à sa tête un Groupe de pilotage (GROPIL), composé des huit syndics du district et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau de SDOL. Sa présidence a été assurée en 2025 par Laurent Bovay, syndic de Crissier.

*Délégué de St-Sulpice au sein du GROPIL : Étienne Dubuis*

SDOL comprend par ailleurs différents organes pérennes, dont :

- Le Groupe décisionnel Urbanisme, chargé de mettre en œuvre le PDi-OL.  
*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis, président*
- Le Groupe décisionnel Mobilité.  
*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis*

SDOL organise enfin des groupes ad hoc sur diverses thématiques ponctuelles.

## Cohésion sociale

- **Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

L'APREMADOL a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur les lieux de résidence, lorsque des personnes connaissent une situation de dépendance en raison de leur état de santé ou qu'elles ont besoin d'un appui momentané. L'association est composée d'une équipe de direction et de quatre centres médico-sociaux (CMS), dont un à Ecublens qui dessert notamment St-Sulpice. Le Comité de direction s'est réuni à sept reprises en 2025.

*Délégué de St-Sulpice : Olivier Matthey*

- **Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**

L'ARASOL a pour but d'organiser l'aide sociale au niveau régional, en assurant la subsistance aux personnes dans le besoin, en favorisant leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

L'ARASOL garantit l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et celle du règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Elle confie la réalisation opérationnelle de ces tâches au Centre social régional (CSR) pour la première et à l'Agence d'assurances sociales (AAS) pour la seconde.

Basée à Renens, elle comprend sept communes, soit toutes les communes du district à l'exception de Prilly, selon le découpage opéré par le Canton. Le Comité de direction s'est réuni à sept reprises en 2025.

*Délégué de St-Sulpice : Olivier Matthey*

- **Conférence des municipaux en charge des affaires sociales**

La Conférence des municipaux en charge des affaires sociales regroupe tous les municipaux en charge de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, les chefs de service (lorsqu'il y en a), la responsable de l'APREMADOL, le responsable de l'ARASOL et la déléguée au logement de la Commune de Renens. Depuis 2021, les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle, pendant un ou deux ans, et le travail administratif incombe à la commune dont le municipal est le président. Afin d'assurer le suivi au cours des années, un poste de secrétaire général a été créé en 2024. En 2025, les trois premières séances de l'année ont été menées par la Commune de Crissier, en la personne de Mme Caroline Albiker-Pochon. Dès la séance de décembre, la présidence est assumée par Villars-Sainte-Croix, en la personne de Mme Nicole Cattano.

Cette conférence n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle propose des projets et crée des groupes de travail. Les décisions sont prises par chaque municipalité.

*Délégué de St-Sulpice : Olivier Matthey*

## Culture

- **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise**

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé en 1988 pour aider les institutions suivantes : le Bédart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Une vingtaine de communes, dont St-Sulpice, ont signé sa convention et possèdent un droit d'accès à ses organes, l'assemblée générale et le comité de gestion.

La Commune a adhéré au principe du passeport culturel, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport offre des billets à moitié prix pour les spectacles de ces quatre institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau (TKM), les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny. La carte, gratuite, est également valable au Centre Pluriculturel et social d'Ouchy et dans des musées. Cette offre s'étend chaque année. La Ville de Lausanne gère toutes les commandes, refacturant les billets aux communes concernées en fin d'année.

En 2025, la Société de Développement de St-Sulpice (SDD) a obtenu une subvention pour le Festival « Blanc sur Lac ».

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

- **Groupe coordination culture de l'Ouest lausannois**

Ce comité réunit l'ensemble des municipaux en charge de la culture dans la région de l'Ouest Lausannois. Il convie également les responsables de services à participer à certaines de ses réunions.

Pour l'année 2025, le calendrier a pu être publié dans chaque commune. Une réflexion est entamée concernant la fête pour les 20 ans du district qui aura lieu en 2028.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

## Développement

- **Lausanne Région**

L'association Lausanne Région regroupe 27 communes, représentant quelque 300'000 habitants. Elle est chargée d'en développer le potentiel lorsque des initiatives ou des réflexions dépassent les frontières communales. Elle propose ses services dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, d'enfance, de formation professionnelle, de prévention des dépendances, de seniors ou de sport. Elle représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès d'organismes privés. Lausanne Région travaille sur demande de ses communes. Elle est organisée en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités. Son président est Thierry Amy, syndic de la Commune de Cugy.

*Délégués de St-Sulpice dans les instances de Lausanne Région :*

- *Promotion économique : Étienne Dubuis*
- *Transports : Étienne Dubuis*
- *Enfance : Anne Merminod*
- *Sport : René Piller*
- *Seniors : Olivier Matthey*

## Enfance et jeunesse

- **Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)**

L'AJESOL, qui regroupe les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice, a pour fonction d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle propose trois types d'accueil : l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire. Elle a établi des conventions avec d'autres structures, qui lui permettent d'organiser de cas en cas des solutions d'accueil d'urgence.

L'AJESOL a continué à développer le service inclusion dans le but de le pérenniser. Une amélioration des conditions de travail pour les accueillantes de jour a eu lieu : augmentation du tarif horaire, formations et soirées d'échanges.

Une rencontre entre le comité et les structures a lieu au moins une fois par année. Des rencontres entre les différentes structures du réseau ont lieu régulièrement.

*Représentante de St-Sulpice au sein du comité : Anne Merminod*

*Délégués de St-Sulpice : Corinne Willi, Stéphane Billeter, Alice Kaeser*

- **Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois (CMEOL)**

Cette conférence regroupe tous les municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois. Elle se réunit environ quatre fois par année, les directeurs étant invités une à deux fois. Les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pour une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président, Bussigny depuis septembre 2025. Cette conférence n'a aucun pouvoir décisionnel. Les décisions sont prises par les municipalités.

L'augmentation constante du nombre d'élèves constitue un défi majeur pour les écoles de notre district. Deux établissements scolaires dépassent désormais la barre des 1'400 élèves chacun. Le nôtre connaît une situation particulièrement préoccupante, avec une projection à plus de 1'900 d'ici à 2028-2030. Cette évolution s'est retrouvée de nouveau au cœur des réunions de 2025. Des échanges se sont fait autour des nouvelles constructions scolaires et des agrandissements des écoles. Le contact est précieusement gardé avec la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) ainsi qu'avec le Conseiller d'État concerné. Mais à ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour les grands établissements. Tout le district est confronté à l'augmentation du nombre d'élèves.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

- **Entente intercommunale Chalet Les Alouettes**

Les Communes de Crissier, d'Ecublens et de St-Sulpice ont créé une entente pour gérer le chalet Les Alouettes à Morgins (ainsi qu'un appartement de 3 pièces situé dans la copropriété des Ravaires). Elles y organisent, été comme hiver, des camps scolaires (école à la montagne) et des colonies de vacances. Les taux de propriété divergent : Ecublens en a 53,04 %, Crissier 32,40 % et St-Sulpice 14,56 %.

L'entente est dirigée par un comité de trois personnes, un municipal par commune partenaire. Elle est présidée par Pascale Manzini, municipale à Ecublens, et gérée par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

- **Conseil d'établissement de La Planta**

L'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice se compose de quatre collèges, trois situés à Chavannes-près-Renens (La Concorde, La Plaine et La Planta) et un à St-Sulpice (le collège des Pâquis). Son conseil est un lieu d'échange entre des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement, des parents d'élèves, diverses organisations concernées et des autorités politiques. Il se réunit au minimum trois fois par an, lors de séances publiques qui ont lieu alternativement à Chavannes-près-Renens et à St-Sulpice.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

*Déléguée du conseil communal : Florence Pojer*

*Représentants des parents : Ilaria Pretelli et François Brassart*

*Représentants des milieux & organisations concernés par la vie de l'établissement : Mariel Castro*

## Environnement

- **COORD 21**

COORD 21 rassemble 4 cantons, 63 communes et 4 institutions romandes et tessinoises engagés dans le développement durable. L'association offre une plateforme d'échange et promeut l'Agenda 2030, adopté par l'ONU en 2015, qui définit 17 objectifs universels applicables aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Face aux défis environnementaux majeurs, COORD21 souligne le rôle clé des communes, qui possèdent des compétences essentielles sur le terrain.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

- **Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge**

Le groupement a pour but de favoriser une gestion optimale des forêts sur le territoire de ses quinze communes membres, soit huit communes de l'Ouest lausannois et sept communes voisines des districts de Lausanne et du Gros-de-Vaud. Il a en charge 568 hectares de forêts publiques (Confédération, Canton, communes) et 223 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Le groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, présidé en 2025 par Mme Paola Käslin, municipale à Bussigny.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

## Épuration

- **Commission intercommunale des services industriels**

Une Commission intercommunale des services industriels, à caractère consultatif sur des questions techniques et énergétiques, a été créée dans les années 1960 répondant à une proposition des Services industriels de Lausanne (SiL). St-Sulpice y dispose d'un siège permanent.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

- **Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice se sont entendues au milieu des années 1960 pour construire et gérer en commun deux collecteurs dits « Mèbre » et « Sorge », chargés d'acheminer tout ou partie de leurs eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Vidy.

Elles ont conclu par la suite une convention de transit avec plusieurs communes de l'amont, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. L'entretien de ces équipements demande une attention constante.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

- **Épuration région morgienne (ERM)**

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) a été fondée au début des années 1970. Elle gère un réseau de collecteurs reliés à la station d'épuration du Bief, à Morges. Elle regroupe quinze communes membres, dont une commune de l'Ouest lausannois (Ecublens), et huit communes partenaires, dont St-Sulpice qui y déverse les eaux usées du quartier de Vallaire.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

- **Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

La station d'épuration des eaux de Lausanne vise à épurer les eaux usées de quelque 240'000 habitants de la région lausannoise, soit de la Ville de Lausanne et de quinze communes environnantes, dont Saint-Sulpice. Cette collaboration revêt la forme d'une entente intercommunale, régie par une convention qui fixe notamment la répartition des charges entre les parties prenantes.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

- **Valorsa S.A.**

Valorsa S.A. est une société anonyme de droit public, dont le siège est à Penthaz. Centre de compétence en matière de déchets, elle collecte, transporte, trie, valorise, traite et fait incinérer les ordures ménagères et les déchets urbains (encombrants, verre, etc.) d'un bassin de quelque 200'000 personnes, réparties sur cinq districts de l'ouest du canton. Forte de 95 communes actionnaires, elle compte un Conseil d'administration de neuf personnes nommées pour la même durée qu'une législature communale vaudoise, à savoir cinq ans.

*Déléguée de St-Sulpice : Corinne Willi*

## Finances

- **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

La Caisse intercommunale de pensions a été fondée en 1924 par l'union des principales communes vaudoises, sous le nom de Caisse des pensions du personnel des administrations communales. Elle assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle.

Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

La CIP compte un conseil d'administration de six membres élus paritairement, trois représentants des employeurs, trois représentants des assurés, ainsi qu'une assemblée des délégués où sont représentées toutes les municipalités membres.

*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis*

- **Commission d'estimation fiscale des immeubles**

Les estimations fiscales des immeubles reviennent à une commission de district. Cette dernière se compose de trois membres : un président, un collaborateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le Conseil d'État nomme le président, le ou les présidents suppléants et le collaborateur du Registre foncier. La municipalité concernée nomme le troisième membre.

*Délégué de St-Sulpice : René Piller*

## Logement

- **Les Estudiantines**

La société coopérative d'habitation Les Estudiantines a été fondée en 2008, dans le but de mettre sur le marché des logements étudiantins à loyers modérés. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative. Son conseil d'administration compte en son sein un membre de la Municipalité de St-Sulpice.

*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis*

- **Les Balcons du Léman**

La société coopérative d'habitation Les Balcons du Léman, fondée en 2013, met à disposition 24 logements de 2,5 et 3,5 pièces. Ces appartements sont des LADA, soit des "Logements adaptés avec accompagnement". Il n'y a pas de service médical sur place. L'accompagnement des locataires est assuré par Pro Senectute. Le Conseil d'administration des Balcons du Léman comprend un représentant de la Municipalité.

*Délégué de St-Sulpice : Olivier Matthey*

- **Plateforme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL)**

Soutenue à son lancement par la Confédération et le Canton, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois est aujourd'hui étroitement liée à SDOL. Elle tente de répondre aux besoins d'habitations à l'échelle régionale.

La PFL-OL accompagne les démarches actives des communes dans la production de logements, voire le maintien de logements à prix abordables. En 2021, elle a ainsi accompagné la réflexion intercommunale sur les possibilités qu'offre aux communes le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020. Cette plateforme est présidée par M. Didier Divorne, municipal à Renens, depuis novembre 2019.

*Délégués de St-Sulpice : les membres de la Municipalité*

## Mobilité

- **Transports publics de la région lausannoise (tl)**

Les Transports publics de la région lausannoise exploitent le réseau de transports en commun de l'agglomération lausannoise. Chaque jour, ils prennent en charge des centaines de milliers de voyageurs sur une quarantaine de lignes de bus, deux lignes de métro et un train, le Lausanne-Échallens-Bercher (LEB). Ils forment une société anonyme, qui se partage essentiellement entre les communes concernées (67 %) et le Canton (26 %).

Des années durant, le Conseil d'administration s'est composé de représentants de toutes les communes desservies, ainsi que de délégués du Canton, des syndicats et de la délégation du personnel. Il a été réduit de moitié au cours de l'année 2023, ce qui a eu pour effet la suppression du siège permanent de St-Sulpice et son remplacement par deux sièges attribués aux huit communes les moins contributrices. Ces deux sièges ont été octroyés aux représentants de Bussigny et de Belmont-sur-Lausanne. St-Sulpice garde un siège dans une nouvelle structure, non décisionnelle, le Conseil du réseau.

*Délégué de St-Sulpice au Conseil du réseau : Étienne Dubuis*

- **Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC)**

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay relie 62 localités de l'agglomération morgienne et de ses environs par le bus, le train et le funiculaire. Ils transportent plus de neuf millions de voyageurs par année. Constitués en société anonyme, ils ont pour actionnaires principaux la Confédération, le Canton et des communes (à hauteur de 20 %). Son Conseil d'administration comprend les représentants d'une minorité de communes traversées. St-Sulpice ne figure pas parmi elles.

## Politique

- **Association des communes vaudoises (AdCV)**

L'Association des communes vaudoises résulte d'une scission de l'Union des communes vaudoises (UCV), survenue au début des années 2000 à la suite d'un désaccord sur la péréquation financière intercommunale. Représentante de « petites communes riches » sorties perdantes des réformes financières du Canton, elle en compte 67 en 2025.

La fracture entre l'UCV et l'AdCV n'empêche pas nombre de communes d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre. C'est notamment le cas de St-Sulpice.

*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis*

- **Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal regroupe les syndiques et syndics des huit communes de l'Ouest lausannois. Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet à ses membres de s'informer sur la vie du district, de partager leurs expériences et d'élaborer des projets en concertation.

Il s'est réuni six fois en 2025. Sa présidence s'exerce à tour de rôle pendant une année, en suivant l'ordre alphabétique des communes. Lors du premier semestre, elle a été assurée par Bussigny et, dès le second, par Chavannes-près-Renens.

*Délégué de St-Sulpice : Étienne Dubuis*

- **Union des communes vaudoises (UCV)**

L'Union des communes vaudoises, créée en 1909, est une association faîtière engagée à défendre les intérêts des communes en les informant, en les consultant et en les représentant auprès du Canton. Elle encourage parallèlement la formation des autorités communales en dispensant des cours sur de nombreux sujets et en publiant, chaque trimestre, un magazine à 2'500 exemplaires, « *Point CommUNE !* ».

Composée de différentes structures, l'UCV est chapeautée par un comité de 13 membres, tous syndics en fonction (soit le syndic de Lausanne, un syndic par district et les présidents de deux de ses organes, le Groupe des villes et le Groupe des bourgs et villages). Elle comprend aussi un Conseil de 50 membres (cinq par district, syndics ou municipaux), un Groupe des villes (qui représente les localités de plus de 7'000 habitants et les chefs-lieux de district) et un Groupe des bourgs et villages (qui représente les communes de moins de 7'000 habitants, à raison d'un ou deux délégués par district selon que ce dernier compte moins de 20 communes ou davantage).

A noter que le 1<sup>er</sup> mai 2025, la Commune de St-Sulpice a accueilli, à la salle du Conseil communal, les membres du Conseil des 50.

*Délégué de St-Sulpice au Conseil des 50 : Étienne Dubuis*

## Sécurité

- **Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**

L'ORPC-ROL regroupe les huit communes de l'Ouest lausannois. Basée à Chavannes-près-Renens, elle a pour but la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC-ROL les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches mais en restent propriétaires.

L'ORPC-ROL compte trois organes : un Comité de direction, constitué de membres des municipalités des huit communes, un Conseil intercommunal, dont les membres sont élus par les conseils communaux, et une Commission de gestion et des finances, élue par le Conseil intercommunal.

*Délégué de St-Sulpice : René Piller*

- **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV)**

La Conférence des directeurs des polices communales vaudoises est l'association faîtière politique des Polices communales (PolCom) du canton. Elle est constituée des municipaux en charge de la sécurité publique des communes réparties au sein des neuf régions PolCom (dont PolOuest), ce qui représente 49 communes et 60 % de la population vaudoise (près de 478'000 habitants). Elle nomme un Comité, dans lequel siège un représentant de chaque comité directeur des neuf régions.

*Délégué de St-Sulpice : René Piller*

- **Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (PolOuest)**

L'association Sécurité dans l'Ouest lausannois a été créée en 2008 pour regrouper les polices des huit communes du district. Forte de plus de 150 équivalents plein temps, elle dispose aujourd'hui d'un hôtel de police à Prilly et de deux postes de base à Renens et Ecublens. Elle a joué à l'échelle vaudoise un rôle pionnier de coopération avec la Police cantonale dans le cadre du projet Regio.

PolOuest est dirigée par un Conseil intercommunal, qui émane des législatifs communaux, et un Comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune membre. Le Comité de direction exerce à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur, soumet au Conseil intercommunal les projets de décisions à adopter et assure la coordination avec les autorités cantonales, particulièrement avec la Police cantonale.

*Délégué de St-Sulpice : René Piller*

- **Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours SDIS Chamberonne**

Le SDIS Chamberonne, fondé en 2007, regroupe les sapeurs-pompiers de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice. Il a pour mission emblématique la lutte contre le feu, mais intervient aussi pour des inondations, des sauvetages de personnes ou d'animaux, des cas simples de pollution ou encore des alarmes automatiques. Il fournit également à la communauté des prestations telles que le service de garde durant des manifestations ou la visite aux personnes âgées en cas de déclenchement du plan canicule.

Le SDIS est chapeauté par une Commission consultative du feu, chargée de préaviser notamment sur le budget, la gestion, la nomination des officiers et les mesures disciplinaires. Cet organe est composé du commandant du corps et de son remplaçant, ainsi que de deux représentants (dont un municipal) par commune.

*Délégué de St-Sulpice : René Piller*

## Tourisme

- **Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour**

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Il est soutenu par l'entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour, appelée aussi Communauté touristique de la région lausannoise. Cette organisation gère un fonds dédié, le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), qui finance aussi bien des infrastructures que des projets. Neuf communes, dont St-Sulpice, en font partie.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour donne à la Commission de la taxe de séjour la responsabilité de contrôler la perception et l'utilisation de la taxe. Il la charge aussi de superviser les activités du FERL et de traiter les éventuelles contestations des communes concernant l'application du règlement.

*Déléguée de St-Sulpice : Anne Merminod*

## PRINCIPAUX PARTENAIRES AU CANTON

Autres partenaires de la Commune, les différents départements et services de l'Etat de Vaud. En 2025, nous avons notamment sollicité les services suivants :

- **Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), plus précisément la Direction générale de l'environnement (DGE) dans le cadre :**

- de la modification du périmètre et du statut du site au cadastre des sites pollués de l'ancienne décharge « Sur le Laviau » ;
- du Plan d'affectation « Au Laviau » ;
- de la revitalisation de l'embouchure de la Venoge ;
- du renouvellement de la concession d'amarrage ;
- de la mise à jour des cartes de dangers naturels ;
- du démarrage de la campagne de prospection géophysique 3D (prospection en sous-sol en vue de déceler la présence de ressources géothermales) et des autorisations y relatives ;
- du projet de renaturation des rives du lac à Dorigny ;
- de la validation du Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique ;
- des dernières démarches liées au nouveau règlement sur la gestion des déchets ;
- du projet de renaturation de la Venoge et l'avenir du Laviau ;
- enfin, du projet de renaturation de la Chamberonne.

- **Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)**

L'Office de la population et réception et le Secrétariat municipal font parfois appel au Service de la population (SPOP) dans le cadre du traitement de dossiers présentant certaines complexités.

- **Département de l'enseignement et de la formation professionnelle – Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DEF – DGAIC)**

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfectures. Chargée de veiller à la bonne marche des institutions communales, elle assure un support juridique et technique aux questions institutionnelles qui lui sont soumises par les autorités communales. Elle exerce également, en collaboration avec les préfectures, la surveillance de l'État sur les communes ainsi qu'un contrôle de nombreux actes communaux.

Cette année, plusieurs sujets ont fait l'objet d'une demande de renseignements :

- La facturation de la taxe déchets ;
- Les statistiques religieuses ;
- Le projet de nouvelle loi sur les communes (provisoirement retiré) ;
- Le projet de règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins ;
- Le projet de nouveau règlement communal de police ;
- Les élections communales de 2026.

*(Directeur : Vincent Duvoisin, à Lausanne).*

- **Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)**

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie assure la gestion de l'école obligatoire du Canton et assume la scolarisation des élèves de 4 à 15 ans (voir chapitre Enfance et jeunesse).

- **Préfecture de l'Ouest lausannois**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, M. Jonas Kocher est le préfet du district de l'Ouest lausannois.

Durant l'année 2025, M. Jonas Kocher a été consulté notamment sur le fonctionnement de la Commune après le refus de son budget par le Conseil communal. Il a par ailleurs été sollicité dans le cadre de séances de conciliation relatives à l'aménagement du territoire.

*Préfet : Jonas Kocher, à Renens*

## VISITE PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les communes, le préfet du district de l'Ouest lausannois a procédé le 7 novembre 2025 à l'inspection annuelle de la Commune.

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, le préfet s'est entretenu sur les affaires courantes et les projets de la Commune avec le président et la secrétaire du Conseil communal, les membres de la Municipalité, la secrétaire municipale et son adjointe, le boursier et le préposé au Contrôle des habitants.

À l'occasion de cette visite, différents registres communaux et documents ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés, tels que :

1. les registres des procès-verbaux :
  - a) de la Municipalité ;
  - b) du Conseil communal ;
  - c) des extraits de décision du Conseil communal ;
  - d) de l'Office de la population pour les votations et élections ;
2. le registre des inhumations

Quant au registre civique, au registre des entreprises et à celui des chiens, ils ont fait l'objet d'une discussion avec le préposé du Contrôle des habitants. Le boursier a présenté le dossier des titres et créances et la comptabilité de l'année écoulée.

Comme cela se fait habituellement, cette inspection a été suivie d'un repas convivial avec les membres de la Municipalité, la secrétaire municipale et le boursier.

# SECRÉTARIAT MUNICIPAL

## MISSIONS ET EFFECTIFS

Confronté à une surcharge constante de travail, le Secrétariat municipal a profité de la réduction des effectifs de l'Office communal de la population et réception pour engager une nouvelle collaboratrice en septembre. Cette personne travaille à 80 %, dont 15 % en soutien à la déléguée au Développement durable.

Au 31 décembre 2025, le service dispose des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Secrétaire municipale	1	1.00
Secrétaire municipale adjointe	1	0.90
Assistante administrative	1	1.00
Employée administrative	1	0.65
Secrétaire du Conseil communal	1	0.30
Huissière du Conseil communal	1	0.10
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3.95</b>
Apprenti·e employé·e de commerce	1	1.00

**Le poste de secrétaire du Conseil communal (rattaché au Secrétariat municipal)** a été vacant au 31 décembre 2024. L'intérim d'une secrétaire qualifiée a permis d'assurer l'essentiel des procès-verbaux jusqu'au recrutement d'une titulaire en avril. Toutefois, cette vacance de quatre mois, s'ajoutant aux rotations successives depuis 2023, a généré un retard administratif notable. **Le poste d'huissière** a été vacant au 31 octobre 2025 et celui-ci a pu être rapidement repourvu.

## MISSIONS PRINCIPALES DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le Secrétariat municipal est l'état-major de la Municipalité. Il assure la liaison entre l'exécutif, d'une part, le personnel, le Conseil communal et la population, de l'autre. Il compte de plus parmi ses tâches la coordination des services et autres entités, ainsi que la communication, tant à l'interne qu'à l'externe.

Voici les principales missions du Secrétariat municipal :

- Organisation des séances de Municipalité et tenue des procès-verbaux ;
- Communication et suivi des décisions de la Municipalité ;
- Coordination entre la Municipalité et les services ;
- Coordination des différents services ;
- Gestion des autorisations de manifestations ;
- Gestion des demandes de naturalisation ;
- Suivi des autorisations de parcage sur la voie publique ;
- Organisation de réceptions officielles ;
- Suivi administratif des inhumations ;
- Gestion des places d'amarrage ;
- Suivi de la gestion des archives ;
- Gestion administrative du Passeport Vacances.

## GESTION DES SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Le Secrétariat municipal organise les séances hebdomadaires de la Municipalité. Il établit les ordres du jour, participe aux délibérations avec voix consultative, rédige les procès-verbaux et informe l'administration communale des suites à donner aux décisions municipales.

En 2025, le Secrétariat municipal a géré et pris part à 39 séances ordinaires de l'exécutif et communiqué, pour exécution, 819 décisions aux différents services communaux.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Le Secrétariat municipal s'occupe quotidiennement de l'ouverture et de l'acheminement d'une correspondance aussi volumineuse que variée aux différents services et entités internes.

Il incombe en outre au Secrétariat municipal de rédiger le courrier de la Municipalité – ainsi, bien sûr, que la correspondance relative à ses propres activités spécifiques – et d'apporter son soutien à d'autres entités communales, comme le Service de voirie, dans la rédaction et l'expédition de leur propre courrier.

## RÉCEPTIONS ET VISITES OFFICIELLES

Responsable des questions protocolaires et de l'organisation des manifestations officielles, le Secrétariat municipal organise différentes réceptions au cours de l'année.

Les nouveaux habitants ont été conviés à une réception de bienvenue, qui s'est déroulée le 12 novembre au Foyer des Pâquis. A cette occasion, une trentaine de stands étaient tenus par des sociétés locales, des associations intercommunales, des partis politiques ainsi que des services de l'administration communale, afin d'y présenter leurs activités. Cet événement a attiré une septantaine de visiteurs, qui ont pu déambuler d'un stand à l'autre et découvrir ainsi les nombreux acteurs de la Commune.

La Commune a renoué le 7 avril avec une coutume consistant à inviter les nouveaux majeurs lors d'une cérémonie organisée à leur intention. Sur les 60 invitations, 6 personnes ont participé à cet événement qui a commencé par une brève partie officielle à la Maison de commune, durant laquelle le syndic a fait une présentation de la commune et de sa vie politique. A l'issue de cette présentation, les nouveaux majeurs ont été accueillis au carnotzet communal pour y déguster une raclette.

Le 6 octobre, la traditionnelle « croisière des aînés » a été remplacée par un spectacle du cirque Knie à Bellerive (Lausanne) où ont été conviés les aînés de Crissier, Bussigny et St-Sulpice. Sur les 903 personnes ayant reçu l'invitation, 229 ont pris part à cet événement festif, ainsi que 14 accompagnants payants.

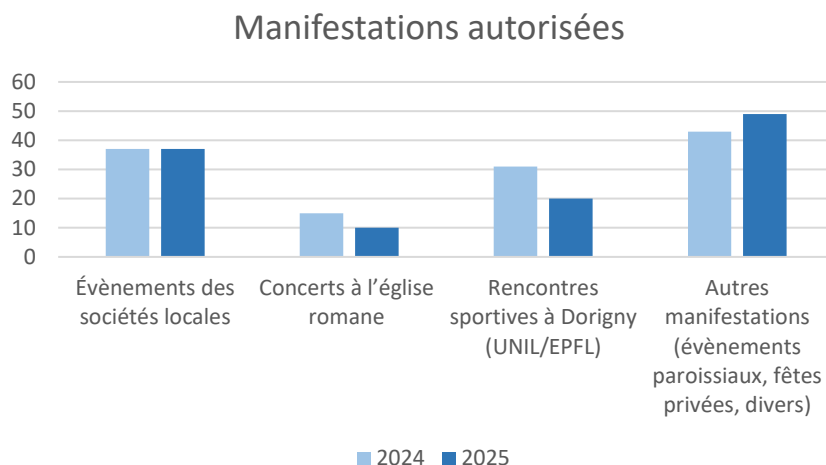


Les manifestations officielles de célébration des nouveaux majeurs, des nouveaux habitants et des préretraités ont lieu à un rythme annuel ou bisannuel. L'organisation et la participation à ces différents événements permettent au Secrétariat municipal de renforcer les liens entre l'administration et la population, le milieu associatif local et plusieurs de ses partenaires publics.

Le Secrétariat municipal se charge également de l'organisation des visites aux Serpeliou atteignant l'âge de 90 et 100 ans (10 nonagénaires en 2025), des visites effectuées à tour de rôle par les membres de la Municipalité. Un cadeau est offert et la présence d'un journaliste du *Serpeliou* est proposée à chaque nonagénaire, en vue d'un article illustré dans le numéro suivant du journal local. En 2025, 4 visites ont été assurées.

## AUTORISATIONS DE MANIFESTATIONS

Outre les événements organisés par la Commune elle-même, toute manifestation envisagée sur le territoire communal doit faire l'objet d'une autorisation de la Municipalité. Le Secrétariat municipal assure donc le lien entre les organisateurs, l'exécutif et la Police du commerce. Au cours de cette année, 132 événements ont été autorisés.



Le Secrétariat municipal apporte son aide à certains événements organisés par des tiers et revêtant un intérêt public important. Il offre ainsi un soutien administratif à l'organisation de différentes manifestations de l'Union des sociétés locales, comme les festivités du 1<sup>er</sup> août ou le Noël villageois.

## NATURALISATIONS

Les secrétariats municipaux vaudois, en collaboration avec l'État de Vaud, se chargent de la gestion des demandes de naturalisations. Le candidat à la naturalisation adresse sa demande au Service cantonal de la population, qui effectue la première analyse du dossier. La commune de domicile du candidat assure tout au long de l'année le suivi du traitement de la demande de naturalisation. Elle procède à l'analyse des dossiers des candidats et vérifie notamment leur degré d'intégration.

La Commune organise et corrige les tests de connaissances élémentaires qui se déroulent en présence du Secrétariat municipal et de la Municipale en charge. Les rapports administratifs sont quant à eux établis par le secteur des naturalisations de la Police de l'Ouest lausannois.

En 2025, le Secrétariat municipal a reçu 42 nouveaux dossiers. 68 Serpelious ont obtenu la citoyenneté suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de Saint-Sulpice.

#### Nombre de candidats naturalisés

Nationalité	2025	2024
Allemande	4	3
Australienne	1	-
Brésilienne	-	1
Britannique	4	6
Canadienne	1	1
Colombienne	3	-
Equatorienne	1	-
Erythréenne	1	-
Espagnole	4	5
Française	22	14
Hongroise	-	3
Iranienne	1	-
Italienne	12	6
Kosovare	1	-
Lettonne	-	3
Portugaise	-	1
Roumaine	1	2
Russe	5	1
Suédoise	-	1
Tchèque	3	-
Tunisienne	2	-
Ukrainienne	2	-
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>47</b>

#### Nombre de nouveaux dossiers

Nationalité	2025	2024
Allemande	2	7
Américaine	3	1
Australienne	-	1
Belge	-	2
Brésilienne	-	5
Britannique	-	4
Canadienne	-	1
Chinoise	2	-
Espagnole	2	2
Equatorienne	-	1
Française	19	23
Iranienne	-	1
Italienne	-	8
Lettonne	3	-
Mexicaine	1	-
Néerlandaise	-	1
Polonaise	1	2
Portugaise	2	-
Roumaine	2	-
Russe	4	-
Slovaque	-	1
Tchèque	1	3
Tunisienne	-	5
Turque	-	1
Ukrainienne	-	2
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>71</b>

## STATIONNEMENT

Les Serpelious ne disposant d'aucune place de stationnement liée à leur logement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un macaron de parcage pour la zone dans laquelle ils résident (au tarif de CHF 300.- par semestre ou de CHF 600.- pour l'année civile complète). Les critères d'obtention étant relativement restrictifs, seuls 11 macarons ont été délivrés en 2025 (en 2024, le nombre de macarons délivrés s'élevait à 16).

Des autorisations de stationnement à la journée ou à la demi-journée, sous forme de « cartes à gratter », sont en vente à l'Office de la population et réception.

## TRANSPORTS SUBVENTIONNÉS

Le Secrétariat municipal s'occupe de la gestion administrative des transports subventionnés. En 2025, les personnes à mobilité réduite les ont largement utilisés. Elles peuvent profiter de huit courses par mois (soit 96 par année), à des fins médicales ou dites de loisir, au prix de CHF 3.90 par trajet (ce montant correspondant au prix d'un billet de transports publics pour deux zones).

L'organisme Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL) a transporté 81 Serpelious lors de 801 trajets, dont 308 courses médicales. Transport Handicap Vaud a, de son côté, transporté 31 personnes lors de 343 trajets, dont 187 courses médicales. La participation de la Commune à ces deux prestations s'est élevée à plus de CHF 27'000.-.

Une autre prestation est offerte par les chauffeurs bénévoles de l'association à but non lucratif Bénévoles Mère-Sorge. La facturation est effectuée selon un barème avantageux, applicable aux habitants des communes membres de l'APREMADOL.

Le Secrétariat municipal gère par ailleurs la délivrance des bons de transport Mobilis aux écoliers, la Commune offrant les trajets aux élèves de St-Sulpice scolarisés à Chavannes-près-Renens. En 2025, cette prestation a concerné 110 enfants.

## SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastique du collège des Pâquis sont gracieusement mises à disposition du SDIS Chamberonne et de plusieurs associations de St-Sulpice pour la pratique de leurs activités sportives : Football Club, Tennis Club, Taekwondo Club, Fédération suisse de Gymnastique, Société de Jeunesse et Réseau 4S (Solidarité entre Seniors à St-Sulpice). La coordination entre les clubs, la planification de l'occupation des salles et la gestion des contrats de location sont, depuis le début de l'été 2025, assurées par le Service des bâtiments, en collaboration avec l'Office communal de la population et réception.

## DÉCÈS ET INHUMATIONS

Le Secrétariat municipal se charge de traiter les annonces de décès adressées à la Commune par les entreprises de pompes funèbres, s'occupe de la publication des avis de décès au pilier public (sauf si la famille du défunt ne le souhaite pas) et assure la gestion administrative du cimetière (notamment en tenant à jour le registre des inhumations et le plan des tombes). Durant l'année 2025, 40 avis de décès ont été traités (23 en 2024), dont 17 ont fait l'objet d'un affichage au pilier public (11 en 2024).

## ARCHIVES

Responsable des archives communales, le Secrétariat municipal a proposé à la Municipalité, en raison des nouvelles normes vaudoises en vigueur en lien avec MCH2, de transférer le mandat lié à l'archivage à un nouveau prestataire, qui sera chargé, dès 2026, de mettre à jour les archives existantes et de traiter les nouvelles archives selon les nouvelles prescriptions de la Loi vaudoise sur l'archivage.

Chargé du traitement et de la conservation des archives, le Secrétariat municipal s'occupe également de les mettre à disposition des personnes qui en font la demande, après vérification de leur communicabilité (certains documents étant soumis à un délai de protection défini par le cadre légal, avant l'expiration duquel ils ne sont pas librement consultables). Mémoire de la Commune, les documents archivés sont exploités par différents types d'utilisateurs : les autorités, les services communaux et les chercheurs en sont les principaux utilisateurs, tant pour des raisons administratives ou juridiques que dans le cadre de recherches historiques.

## INFORMATIQUE

Les mises à jour ou les remplacements des 77 ordinateurs de la Commune sont effectués progressivement, selon les besoins, par notre prestataire informatique Malera. Cependant, un coup d'accélérateur a dû être donné en 2025 suite à l'annonce par Microsoft de la cessation des mises à jour de Windows 10 en octobre. Une analyse des 56 ordinateurs encore sous W10 a été faite pour déterminer leur compatibilité ou non à Windows 11. Le préavis n° 08/25 s'en est suivi et la fin de l'année a été occupée par ces mises à jour ou remplacements de matériel.



Le site internet a été remodelé pour plus de clarté et deux améliorations sont apparues : la possibilité de le consulter dans les 14 langues les plus utilisées dans la Commune et l'installation d'un chatbot, répondant au nom de Loupiotte, qui permet d'effectuer des recherches sur tout le site en langage courant et dans la langue de son choix.

L'année 2025 a également permis d'avancer sur des projets longtemps mis de côté. Le principal est la création du guichet virtuel eAdmin, utile aussi bien pour les administrés que pour certains services comme l'Office de la population, le Développement durable pour les subventions ou encore les Finances. Le préavis n° 17/25 a été déposé en décembre. Un logiciel de "Gestion du temps et portail RH", Tipee, a également été plébiscité par les Ressources humaines et sera mis en service début 2026. Il améliore la gestion du personnel communal ainsi que la communication et l'information en son sein.

Le budget informatique a pu être maîtrisé en 2025, les surprises dues à MCH2 étant heureusement en nette diminution.

Quant à la cybersécurité, le maximum est fait pour se protéger. Comme en 2024, la société Malera.com surveille très étroitement notre informatique, nos serveurs et effectue les sauvegardes indispensables. Du côté du Canton, la "Force cantonale d'intervention cybersécurité" (CSIRT) surveille 24h/24h les menaces, informe régulièrement les communes et surveille la mise à jour de leurs systèmes de défense. De plus, des séances d'information sont organisées pendant l'année.

Enfin, concernant le personnel, une "Directive informatique" a été créée par les RH, directive qui va entrer en vigueur pour tous les collaborateurs début 2026.

## EXPULSIONS

Lorsque la Justice de Paix émet une ordonnance d'expulsion d'un logement, la Commune a le devoir, conformément à l'article 2 de la Loi sur les communes, de prendre en charge temporairement les « choses mobilières » laissées par des locataires dans les lieux dont ils ont été expulsés.

Si le locataire n'a pas récupéré ses biens dans un délai de 6 mois, ces biens pourront être vendus ou gardés par la Commune.

Le district de l'Ouest lausannois a récemment fait face à une augmentation marquée des cas d'expulsion. Cette évolution s'explique notamment par les effets différés de la crise du Covid-19, combinés à la hausse du coût de la vie et à la fragilisation de certaines situations financières, rendant plus difficile le respect des obligations locatives.

Toutefois, la Commune de St-Sulpice a été relativement épargnée jusqu'à présent, avec une seule exécution forcée en 2025 (une seule également en 2024).

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Ordonnance	Exécution	Ordonnance	Exécution	Ordonnance	Exécution	Ordonnance	Exécution	Ordonnance	Exécution
Bussigny	4	4	8	2	9	5	6	6	13	9
Chavannes-près-Renens	12	6	8	4	8	3	16	9	12	3
Crissier	5	2	5	3	7	5	4	3	7	5
Ecublens	4	6	8	2	6	3	10	10	8	8
Renens	12	8	17	8	37	18	39	19	33	21
St-Sulpice	3	1	0	0	2	0	0	1	1	1
Villars-Ste-Croix	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total ARASOL</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>19</b>	<b>69</b>	<b>34</b>	<b>75</b>	<b>48</b>	<b>74</b>	<b>47</b>

## AUTRES ACTIVITÉS

La multitude des tâches incombant au Secrétariat municipal concerne tant la population de St-Sulpice et ses visiteurs que les services de l'administration. Parmi ses nombreuses attributions, le Secrétariat municipal traite les demandes d'autorisation de procédés de réclame et collabore à l'organisation du « Passeport vacances ». Enfin, outre des réponses aux besoins des uns et des autres, il veille à la bonne application des lois et règlements. Il est également de sa compétence de tenir à jour les différentes pages du site internet, de gérer la téléphonie et l'économat pour l'ensemble des services, parmi bien d'autres missions encore.



# OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

## MISSIONS ET EFFECTIFS

Le service de l'Office de la population et réception dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service - Préposé	1	1.0
Préposée adjointe	1	0.8
Collaboratrice	1	0.7
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2.5</b>
Apprenti-e	1	1.0

L'**Office de la population et réception (OPR)** constitue le premier point de contact entre la Commune et ses administrés. Sa mission centrale est la tenue du registre des habitants, une tâche complétée par une grande diversité de responsabilités administratives. Pour assurer ce rôle de "porte d'entrée" communale, les collaborateurs de l'OPR doivent faire preuve d'une grande polyvalence et d'une écoute attentive.

### Les domaines d'intervention de l'OPR incluent :

- **Accueil & conseils** : accueillir au guichet les administrés et les autres visiteurs de l'administration communale ; gérer les appels téléphoniques.
- **Registres communaux** : tenir à jour le registre des habitants, le registre des entreprises et le registre des chiens.
- **Gestion des dossiers** : enregistrer les arrivées, départs, changements d'adresse des résidents suisses et étrangers, ainsi que les renouvellements de permis de séjour.
- **Identité & mobilité** : gérer la commande des cartes d'identité suisse via le logiciel NAVIG ; gérer les demandes de cartes journalières CGN, CFF et Mobilis.
- **Vie citoyenne & sociale** : gérer le registre civique, le plan canicule et la distribution des sacs taxés conformément aux mesures d'accompagnement.
- **Infrastructures** : gérer les réservations de salles communales.

## ACCUEIL AU GUICHET

La réception est le principal lieu d'accueil physique et téléphonique pour l'ensemble de l'administration communale, ce qui lui vaut d'être sollicité pour toutes sortes de demandes et de sujets. Sa fréquentation a été régulière au cours de l'année avec une moyenne de 24 entretiens par jour et un pic de fréquentation en septembre 2025 de 923 entretiens durant le mois (dû principalement, et comme chaque année, à l'arrivée de nombreux étudiants de l'UNIL et de l'EPFL sur le territoire communal).

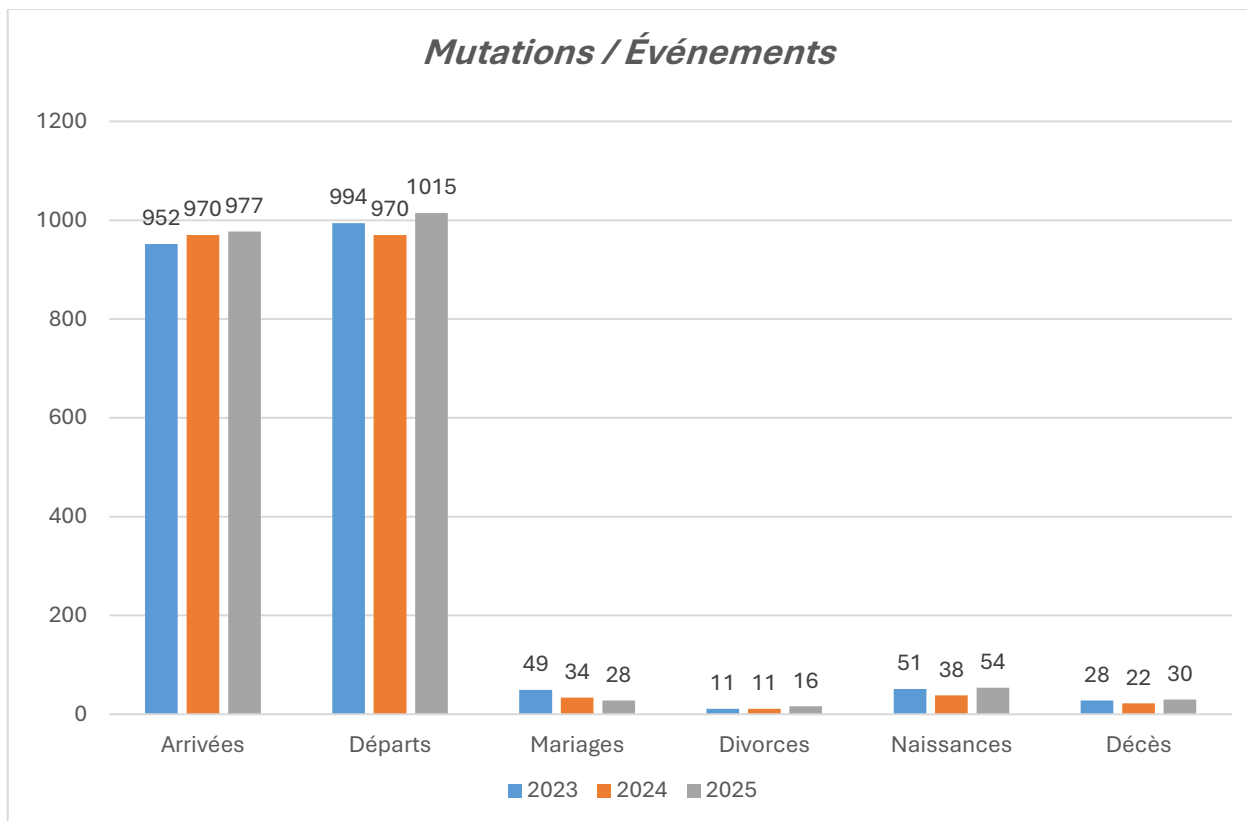
Nombre d'entretiens aux guichets			
	En 2023	En 2024	En 2025
Par année	7782	6816	5803
Par demi-jour (en moyenne)	26	30	24

La diminution du nombre d'entretiens résulte de l'optimisation de nos procédures et de notre organisation, permettant de limiter les déplacements des administrés aux guichets, tout particulièrement pour les étudiants lors de la rentrée de septembre.

De plus, l'adhésion de nombreuses communes vaudoises à la plateforme eDéménagement a permis à 240 administrés de procéder à leurs démarches administratives en ligne sans se présenter à nos guichets. A la fin de l'année 2025, 66 communes vaudoises proposaient l'utilisation de la plateforme à leurs habitants, soit une augmentation significative par rapport aux 37 communes à fin 2024.

## REGISTRE DES HABITANTS

Le rôle premier d'un office communal de la population consiste à tenir à jour et gérer le registre des habitants. Il s'agit d'une fonction centrale et essentielle, d'autres entités de l'administration en ayant besoin pour accomplir leurs tâches quotidiennes : par exemple, le Secrétariat municipal y recourt dans le cadre du traitement des demandes de naturalisation et le Service des finances pour effectuer bon nombre de facturations. Ce registre alimente également des bases de données officielles (cantonales et fédérales), comme le Registre cantonal des personnes. Il permet encore d'établir toutes sortes de statistiques. Afin de garantir l'exactitude de son registre, l'OPR enregistre différents événements comme les arrivées, les changements d'adresses au sein de la Commune et les départs, de même que les événements d'état civil comme les naissances, les décès, les mariages et les divorces.



En collaboration avec le Service cantonal de la population (SPOP), l'OPR gère aussi les différentes mutations inhérentes aux titres de séjour des personnes de nationalité étrangère.

Autorisations de séjour	En 2023	En 2024	En 2025
Autorisations d'établissement (C)	973	1009	991
Autorisations de séjour (B)	1342	1337	1302
Autorisations de courte durée (L)	38	46	65
Autorisations S (personnes à protéger)	48	44	39
Cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux)	11	11	7

Il est à noter que, depuis l'été 2025, les titulaires d'un permis d'établissement peuvent demander le renouvellement de leur permis directement par internet, sans avoir à se déplacer, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Le renouvellement des permis C en ligne représente un avantage et une simplification administrative pour les bénéficiaires.

## CARTES D'IDENTITÉ SUISSE

Les ressortissants suisses établis à St-Sulpice ont, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la possibilité de demander des cartes d'identité directement auprès de l'OPR. En 2025, 42 demandes ont été traitées (37 adultes et 5 enfants), les émoluments atteignant un montant total de CHF 2'765.-.



## REGISTRE DES ENTREPRISES ET DES COMMERÇANTS

L'OPR s'occupe, dans le cadre de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), de gérer le Registre des entreprises et commerçants actifs sur le territoire communal. Ce dernier permet notamment d'adresser aux entreprises et aux commerçants concernés, en collaboration avec le Service des finances, la facture annuelle relative aux taxes déchets.

Entreprises et commerçants inscrits à St-Sulpice		
En 2023	En 2024	En 2025
452	485	508

## REGISTRE DES CHIENS

L'OPR tient à jour le registre des chiens, soigneusement recensés sur le territoire communal. Il permet notamment la facturation des impôts cantonal et communal sur les chiens. Les principales tâches liées à la gestion des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaire.
- Transmission des mutations au Service des finances et à l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois.
- Mise à jour du registre des chiens et envoi annuel du registre à l'Office d'impôt.
- Mise à jour de la base de données fédérales des chiens « Amicus ».
- Transmission d'informations aux propriétaires.

Canidés inscrits à St-Sulpice		
En 2023	En 2024	En 2025
246	267	277

## LOCATION DU REFUGE ET DES SALLES COMMUNALES

L'OPR traite les demandes de réservation des salles communales et du refuge du Laviau, disponibles à la location. Ces lieux sont mis à la disposition des Serpelious, des sociétés locales et de personnes résidant dans d'autres communes (pour la location du refuge, ces dernières doivent être parrainées par un habitant de St-Sulpice). Les personnes domiciliées sur le territoire communal et les sociétés, entreprises, groupes et institutions implantés au niveau local bénéficient de tarifs préférentiels et, dans certains cas, de la gratuité.

Réservations par salle	En 2024	En 2025
Refuge du Laviau	224	235
Foyer des Pâquis*	467	518
Salle du Conseil communal*	218	250
Espace 52	192	152
Salle de musique*	93	56
<b>Total</b>	<b>1194</b>	<b>1211</b>

\* Ces salles peuvent faire l'objet de plusieurs réservations par jour

## VENTE DE TITRES DE TRANSPORT (CGN, CFF, MOBILIS)

La carte journalière dégriffée Commune permet de voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif). Cette carte est proposée pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> classe. Il est à noter que plus les clients achètent leur carte à l'avance, plus le prix d'achat est avantageux.

Cartes journalières CFF vendues		
En 2023	En 2024	En 2025
669	284*	388

\*dès avril 2024

Les Serpelious bénéficient également de deux offres relatives aux cartes journalières CGN. La première est liée au don versé en faveur de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Grâce à ce don, d'un montant de CHF 5'000.-, deux cartes journalières CGN (1<sup>ère</sup> classe) sont disponibles chaque jour au tarif préférentiel de CHF 15.- par unité.

Cartes ABVL vendues		
En 2023	En 2024	En 2025
339	329	344

La seconde offre, « Communes riveraines », donne aux habitants de St-Sulpice la possibilité d'acquérir des cartes journalières CGN (1<sup>ère</sup> classe) aux tarifs de CHF 45.- (adulte) et de CHF 22.50 (enfant/demi-tarif). La vente de ces cartes n'est soumise à aucun quota. Toutefois, depuis le 01.01.2025, ces cartes sont nominatives et la date du voyage doit être définie à l'avance.

Cartes « Communes riveraines » vendues	En 2024	En 2025
Plein tarif (CHF 45.-)	27	21
Demi-tarif (CHF 22.50)	99	61
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>82</b>

Devant la difficulté à obtenir certains titres de transport sur le territoire communal, la Commune a décidé, depuis le mois d'octobre 2025, d'en proposer à ses citoyens pour les zones Mobilis 11, 12, 30 et 33, soit de Morges à Lutry et d'Ouchy à Jouxens-Mézery. Certains couvrent deux zones et d'autres trois, à plein ou à demi-tarif.

Des billets prépayés demi-tarif pour 10 courses sont également disponibles à la vente au prix de CHF 22.- chacun. Ils sont valables uniquement pour les zones Mobilis 11 et 12.

Billets ou cartes Mobilis vendues
En 2025 (dès octobre)
<b>10</b>

## MESURES D'ALLÈGEMENT DE LA TAXE AU SAC

Des mesures d'allègement de la taxe au sac permettent à certaines catégories de personnes de recevoir des bons afin de se procurer gratuitement un nombre déterminé de sacs de 17 ou 35 litres. Ces mesures concernent, entre autres, les parents de nouveau-nés ou de jeunes enfants jusqu'à trois ans. À l'occasion des naissances, les bons sont envoyés spontanément par l'OPR. En 2025, la Commune a dépensé CHF 18'864.- pour cette prestation.

## PLAN CANICULE

Le plan canicule, activé lorsque les températures moyennes sont supérieures à 25°C durant cinq jours consécutifs (ou supérieures à 27°C durant trois jours consécutifs), vise à prévenir et atténuer les atteintes à la santé de la population dues à la chaleur accablante ainsi qu'à préparer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour éviter la surcharge du système sanitaire. Dans le cadre de ce plan, l'OPR a pour mission d'établir et de tenir à jour une liste des habitants âgés de 80 ans et plus. En 2025, 264 courriers ont été envoyés aux Serpelious concernés et 15 habitant-e-s ont souhaité une visite à domicile.

Lorsque le plan est déclenché, l'OPR en avise ces personnes et leur rappelle les règles à observer.

Le plan canicule a été déclenché à deux reprises en date des 27.06.2025 et 08.08.2025.

Déclenchement du plan canicule 2025	Nombre de visites à domicile par la protection civile	Nombre de téléphones par l'OPR
<b>Du 27.06.2025 au 04.07.2025</b>	15	12
<b>Du 08.08.2025 au 17.08.2025</b>	14	5

## PRO JUVENTUTE

Les guides « Messages aux parents » de *Pro Juventute* accompagnent les jeunes parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigées de manière brève et concise, ces brochures sont expédiées par voie postale à intervalles réguliers. Elles donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant. À la naissance de leur premier-né, la Commune offre un an d'abonnement aux jeunes parents ; 26 familles ont pu en profiter en 2025. L'OPR se charge du contrôle de la liste des bénéficiaires.

## VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'OPR doit également garantir l'exactitude du registre civique communal et effectuer toutes les tâches inhérentes à ce dernier.

### Scrutins de l'année 2025

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls	Sans réponse
09.02	CH - Initiative pour la responsabilité environnementale	2243	1075	47.93 %	1064	356	708	11	0	-
28.09	CH - Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires	2260	1307	57.83 %	1283	524	759	24	0	-
	CH- Loi sur l'e-ID (LeID)	2260	1307	57.83 %	1278	827	451	29	0	
	VD - Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet <b>Suffrage initiative</b>	2260	1307	57.83 %	1307	446	782	51	0	28
	VD - Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet <b>Suffrage contre-projet</b>	2260	1307	57.83%	1307	886	329	51	0	41
	VD - Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet <b>Question subsidiaire</b>	2260	1307	57.83 %	1307	<b>Initiative</b> 220	<b>Contre-projet</b> 980	51	0	56
	VD – Qorum	2260	1307	57.83 %	1307	563	637	107	0	-
	VD - Droits politiques des étrangères et étrangers	2260	1307	57.83 %	1307	498	768	41	0	-
30.11	CH - Initiative service citoyen	2277	1188	52.17 %	1175	139	1036	12	1	-
	CH - Initiative pour l'avenir	2277	1188	52.17 %	1168	258	910	20	0	-
	VD – Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux États	2277	1188	52.17 %	1188	790	382	16	0	-
	VD - Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement	2277	1188	52.17 %	1188	251	890	47	0	-
	VD - Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »	2277	1188	52.17 %	1188	340	821	27	0	-

## INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Dans le cadre du registre civique, l'OPR se charge de la vérification des listes d'initiatives et référendums reçues de la part des comités d'initiative ou référendaires.

Lorsqu'une signature n'est pas validée, le motif doit être apposé sur la liste. Les principaux motifs sont notamment : signatures multiples ou personne n'ayant pas le droit de vote (personne en séjour à St-Sulpice ou de nationalité étrangère).

A la fin de chaque contrôle, un rapport est établi et envoyé au comité d'initiative ou référendaire, accompagné des listes de signatures (valables et non valables).

Listes et signatures contrôlées en 2025	Listes contrôlées	Signatures valables	Signatures non valables
Initiative populaire fédérale "Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) "	35	56	0
Référendum contre la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)	5	10	0
Initiative populaire fédérale "Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)"	109	90	38
Initiative populaire fédérale "Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)"	115	99	37
Initiative populaire cantonale "Valoriser plutôt que démolir"	69	68	20
Référendum contre la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle	4	5	2
Initiative populaire fédérale "Stop aux abus de l'asile ! (initiative pour la protection des frontières)"	12	17	3
Initiative populaire fédérale "Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative sur le solaire)"	18	33	5
Initiative populaire fédérale "Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires) "	13	18	3
Référendum contre la modification du 26 septembre 2025 de loi fédérale sur le service civil (LSC) "Sauver le service civil"	7	12	1
Initiative populaire fédérale "Pour des aliments sans organismes génétiquement modifiés (initiative pour la protection des aliments) " EN COURS	16	28	3
Initiative populaire fédérale "Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays - Contre une Suisse membre passif de l'UE (initiative boussole)" EN COURS	15	13	7
Initiative populaire fédérale "Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière)" EN COURS	15	27	6
Initiative populaire fédérale "Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement" EN COURS	48	133	12

Listes et signatures contrôlées en 2025	Listes contrôlées	Signatures valables	Signatures non valables
Initiative populaire fédérale "Une société et une économie fortes grâce au congé parental (initiative pour un congé familial) " EN COURS	13	19	0
Initiative populaire fédérale "Oui à la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers)" EN COURS	54	73	10
Initiative populaire fédérale "Pour la reconnaissance de l'État de Palestine" EN COURS	5	10	2

## DÉMOGRAPHIE

### Population résidente permanente

Population suisse et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile (source : STATVD, Statistique annuelle de la population)		
En 2023	En 2024	En 2025
5138	5157	5177

### Population en résidence secondaire

Personnes ayant leur résidence principale hors de St-Sulpice mais résidant plus de 90 jours par année sur le territoire communal		
En 2023	En 2024	En 2025
174	168	155

### Appartenance religieuse

Confessions reconnues			
Protestants	Catholiques	Israélites	Autre religion, sans religion ou non annoncée
12 %	16 %	<1 %	71 %

### Tranches d'âge

	0-18 ans		19-40 ans		41-65 ans		66 ans et +	
<b>En 2023</b>	1015	18.98 %	1980	37.03 %	1550	28.99 %	801	14.98 %
<b>En 2024</b>	1019	18.96 %	1992	37.06 %	1526	28.39 %	837	15.57 %
<b>En 2025</b>	1017	18.80 %	1998	36.94 %	1548	28.62 %	846	15.64 %

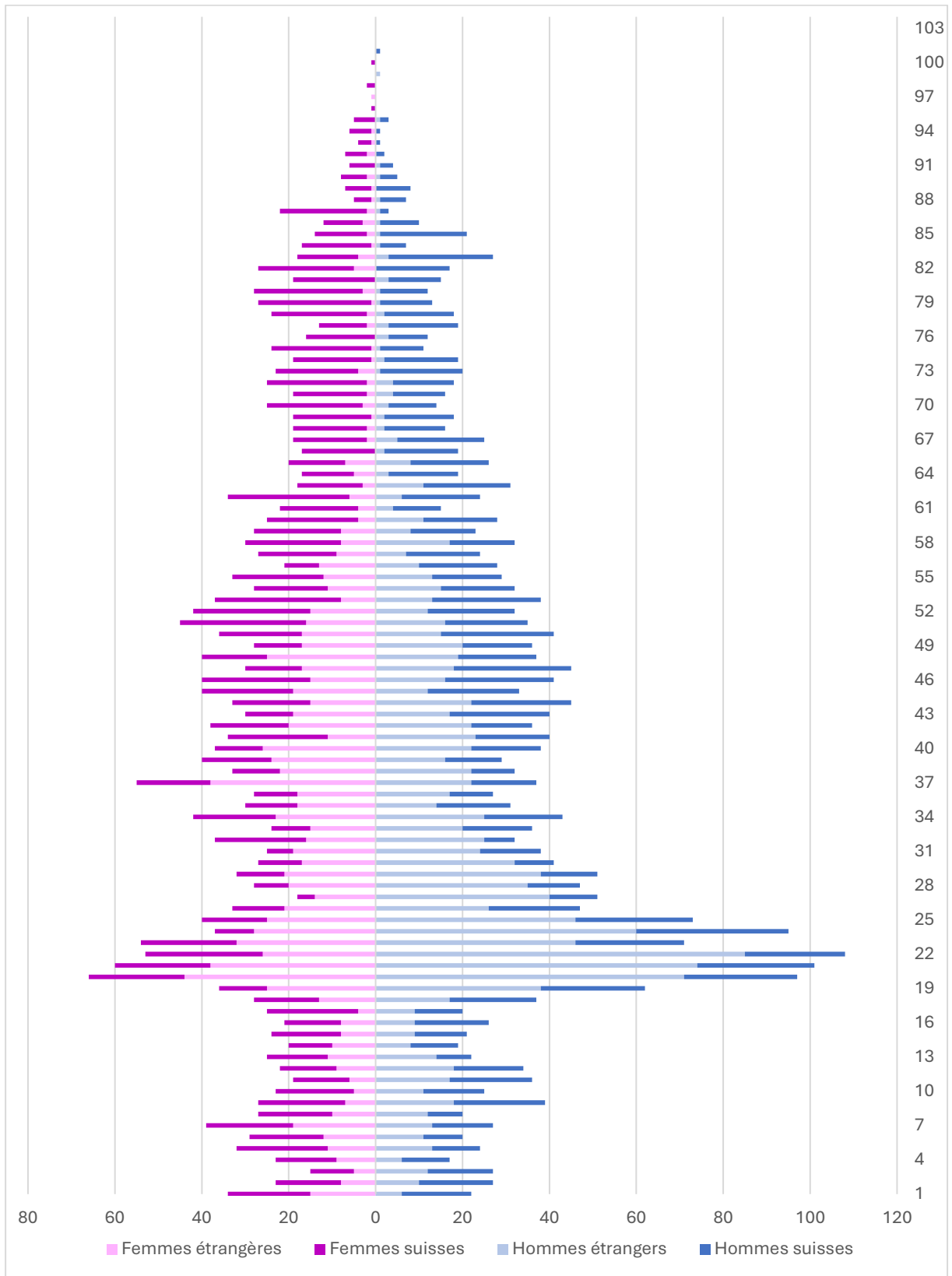
## Classes d'âge

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total hommes + femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
2025	16	6	22	19	15	34	56
2024	17	10	27	15	8	23	50
2023	15	12	27	10	5	15	42
2022	11	6	17	14	9	23	40
2021	11	13	24	21	11	32	56
2020	9	11	20	17	12	29	49
2019	14	13	27	20	19	39	66
2018	8	12	20	17	10	27	47
2017	21	18	39	20	7	27	66
2016	14	11	25	18	5	23	48
2015	19	17	36	13	6	19	55
2014	16	18	34	13	9	22	56
2013	8	14	22	14	11	25	47
2012	11	8	19	10	10	20	39
2011	12	9	21	16	8	24	45
2010	17	9	26	13	8	21	47
2009	11	9	20	21	4	25	45
2008	20	17	37	15	13	28	65
2007	24	38	62	11	25	36	98
2006	26	71	97	22	44	66	163
2005	27	74	101	22	38	60	161
2004	23	85	108	27	26	53	161
2003	25	46	71	22	32	54	125
2002	35	60	95	9	28	37	132
2001	27	46	73	15	25	40	113
2000	21	26	47	12	21	33	80
1999	11	40	51	4	14	18	69
1998	12	35	47	8	20	28	75
1997	13	38	51	11	21	32	83
1996	9	32	41	10	17	27	68
1995	14	24	38	6	19	25	63
1994	7	25	32	21	16	37	69
1993	16	20	36	9	15	24	60
1992	18	25	43	19	23	42	85
1991	17	14	31	12	18	30	61
1990	10	17	27	10	18	28	55
1989	15	22	37	17	38	55	92
1988	10	22	32	11	22	33	65
1987	13	16	29	16	24	40	69
1986	16	22	38	11	26	37	75
1985	17	23	40	23	11	34	74
1984	14	22	36	18	20	38	74
1983	23	17	40	11	19	30	70
1982	23	22	45	18	15	33	78

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total hommes + femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
1981	21	12	33	21	19	40	73
1980	25	16	41	25	15	40	81
1979	27	18	45	13	17	30	75
1978	18	19	37	15	25	40	77
1977	16	20	36	11	17	28	64
1976	26	15	41	19	17	36	77
1975	19	16	35	29	16	45	80
1974	20	12	32	27	15	42	74
1973	25	13	38	29	8	37	75
1972	17	15	32	17	11	28	60
1971	16	13	29	21	12	33	62
1970	18	10	28	8	13	21	49
1969	17	7	24	18	9	27	51
1968	15	17	32	22	8	30	62
1967	15	8	23	20	8	28	51
1966	17	11	28	21	4	25	53
1965	11	4	15	18	4	22	37
1964	18	6	24	28	6	34	58
1963	20	11	31	15	3	18	49
1962	16	3	19	12	5	17	36
1961	18	8	26	13	7	20	46
1960	17	2	19	17	0	17	36
1959	20	5	25	17	2	19	44
1958	14	2	16	17	2	19	35
1957	16	2	18	18	1	19	37
1956	11	3	14	22	3	25	39
1955	12	4	16	17	2	19	35
1954	14	4	18	23	2	25	43
1953	19	1	20	19	4	23	43
1952	17	2	19	18	1	19	38
1951	10	1	11	23	1	24	35
1950	9	3	12	16	0	16	28
1949	16	3	19	11	2	13	32
1948	16	2	18	22	2	24	42
1947	12	1	13	26	1	27	40
1946	11	1	12	25	3	28	40
1945	12	3	15	19	0	19	34
1944	17	0	17	22	5	27	44
1943	24	3	27	14	4	18	45
1942	6	1	7	16	1	17	24
1941	20	1	21	12	2	14	35
1940	9	1	10	9	3	12	22
1939	2	1	3	20	2	22	25
1938	6	1	7	4	1	5	12
1937	8	0	8	6	1	7	15

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total hommes + femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
<b>1936</b>	4	1	5	6	2	8	<b>13</b>
<b>1935</b>	3	1	4	6	0	6	<b>10</b>
<b>1934</b>	2	0	2	5	2	7	<b>9</b>
<b>1933</b>	1	0	1	3	1	4	<b>5</b>
<b>1932</b>	1	0	1	5	1	6	<b>7</b>
<b>1931</b>	2	1	3	5	0	5	<b>8</b>
<b>1930</b>	0	0	0	1	0	1	<b>1</b>
<b>1929</b>	0	0	0	0	1	1	<b>1</b>
<b>1928</b>	0	0	0	2	0	2	<b>2</b>
<b>1926</b>	0	1	1	0	0	0	<b>1</b>
<b>1924</b>	0	0	0	1	0	1	<b>1</b>
<b>1922</b>	1	0	1	0	0	0	<b>1</b>

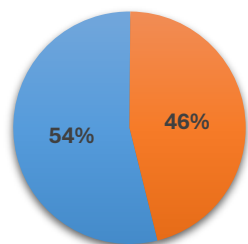
### Pyramide des âges



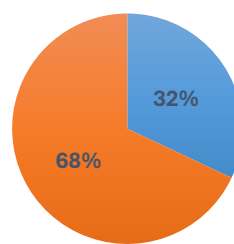
## NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

St-Sulpice compte 2'455 ressortissants de 85 nationalités étrangères. La France est, de loin, le pays le plus représenté (devant l'Italie, la Chine et le Portugal).

Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.
Afghanistan	6	France	778	Norvège	6
Algérie	10	Grèce	15	Nouvelle-Zélande	3
Allemagne	110	Guinée	4	Pakistan	5
Arabie saoudite	1	Hong Kong RAS	1	Panama	1
Argentine	5	Hongrie	9	Pays-Bas	28
Australie	12	Inde	34	Pérou	1
Autriche	31	Indonésie	3	Pologne	54
Bélarus	1	Iran	25	Portugal	116
Belgique	62	Irlande	8	Roumanie	48
Bénin	1	Islande	3	Royaume-Uni	67
Brésil	26	Israël	6	Russie	51
Bulgarie	18	Italie	200	Sénégal	1
Cameroun	3	Japon	3	Serbie	18
Canada	20	Kazakhstan	1	Singapour	2
Chili	4	Kirghizistan	1	Slovaquie	4
Chine	149	Kosovo	5	Slovénie	5
Chypre	7	Lettonie	3	Suède	10
Colombie	5	Liban	20	Syrie	1
Corée du Sud	12	Lituanie	9	Taïwan	4
Croatie	8	Luxembourg	8	Tchéquie	22
Danemark	16	Macédoine du Nord	3	Thaïlande	2
Égypte	14	Malaisie	1	Tunisie	26
El Salvador	1	Malte	5	Turquie	29
Équateur	3	Maroc	55	Ukraine	60
Érythrée	1	Maurice	2	Venezuela	2
Espagne	78	Mexique	10	Vietnam	1
Estonie	1	Monaco	1	Zimbabwe	1
États-Unis	59	Monténégro	1		
Finlande	7	Nigéria	2	<b>Total</b>	<b>2455</b>



■ Suisses ■ Étrangers



■ États tiers ■ UE/AELE

# FINANCES

## MISSIONS ET EFFECTIFS

Le Service des finances dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Adjointe au chef de service	1	0.80
Responsable de l'administration des salaires et des assurances	1	0.50
Aide-comptable	1	0.60
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>2.90</b>
Apprenti employé de commerce	1	1.00

Le Service des finances est chargé de la réalisation du budget de fonctionnement, de la clôture des comptes, de l'élaboration du plan d'investissement, de la fiscalité, des analyses financières, ainsi que de la gestion de la trésorerie et des emprunts, des salaires et des assurances, des facturations et du contentieux.

### COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée du nouveau chef de service au 1<sup>er</sup> juin, après un intérim d'une durée de cinq mois, assuré par la société fiduciaire BDO. Lors de ces cinq mois, la tâche de BDO a consisté non seulement à établir le bouclage des comptes 2024, mais également à la refonte du budget 2025, sur lequel le Conseil communal avait refusé d'entrer en matière lors de sa séance du 11 décembre 2024.

Cette seconde version du budget a finalement été acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du mercredi 26 février 2025.

Dès son arrivée, le nouveau chef de service a dû reprendre en main le Service des finances, tout en élaborant le budget 2026 sur des bases similaires à celles qui avaient conduit à la mise en place de la seconde version du budget 2025.

Le Conseil communal a accepté le budget 2026 lors de sa séance du mercredi 10 décembre 2025.

En parallèle de l'établissement du budget 2026, la Commune a demandé à la société fiduciaire BDO une planification financière, qui a été réalisée avec la collaboration du nouveau chef des finances.

Cet outil mis en place pour la première fois à St-Sulpice est une source importante d'informations sur le passé. Il donne des explications importantes sur les raisons qui ont conduit à la situation financière actuelle. Et, parallèlement, il offre une meilleure vision de l'avenir en relevant de grandes tendances, notamment en ce qui concerne les investissements prévus et planifiés.

## DÉTAIL DES MISSIONS

### Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes

- Planification et coordination du processus de comptabilisation et de bouclage annuel des comptes, publication de la brochure ;
- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes ;
- Utilisation de la nouvelle structure comptable MCH2 (« Modèle Comptable Harmonisé ») pour le budget 2026 et les comptes 2025. Cette nouvelle structure comptable a été mise en place pour la première fois lors de l'exercice comptable 2024.

### Gestion de la trésorerie et des emprunts

- Planification annuelle des besoins et gestion de la trésorerie ;
- Gestion des paiements des créanciers ;
- Établissement du plan à long terme et détermination de besoins potentiels de financement.

### Gestion des salaires, collaboration à l'administration du personnel et gestion des assurances

- Établissement des décomptes mensuels et paiement des salaires ;
- Décomptes annuels pour les assurances sociales ;
- Élaboration de statistiques diverses ;
- Appui au Service des ressources humaines pour les déclarations diverses (accidents, maladies, entrées et sorties de la caisse de pensions) ;
- Gestion du portefeuille d'assurances, en collaboration avec notre courtier en assurances ;
- Déclarations de sinistres et suivi des sinistres.

### Gestion des facturations et du contentieux

- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, amarrage) ;
- Gestion des paiements des débiteurs.

### Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan d'investissement - Planification, études et analyses financières

- Planification et coordination du processus budgétaire, publication de la brochure ;
- Suivi régulier des écarts, en cours d'année, en collaboration avec les chefs de services ;
- Analyses financières dans le cadre des projets d'investissements ;
- Statistiques et reporting à usage interne et externe.

### Fiscalité directe et indirecte

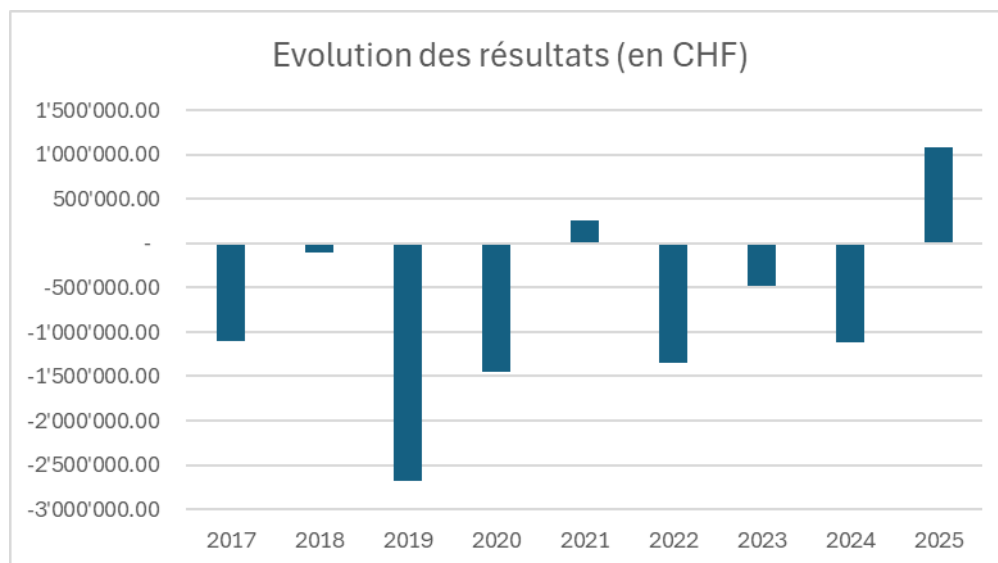
- Fiscalité directe : gestion du rôle d'impôt et des éléments fiscaux, relations avec les autorités cantonales, arrêté d'imposition, perception de l'impôt foncier ;
- Fiscalité indirecte : gestion du cadastre administratif, assujettissement TVA et décomptes.

### Gestion des risques

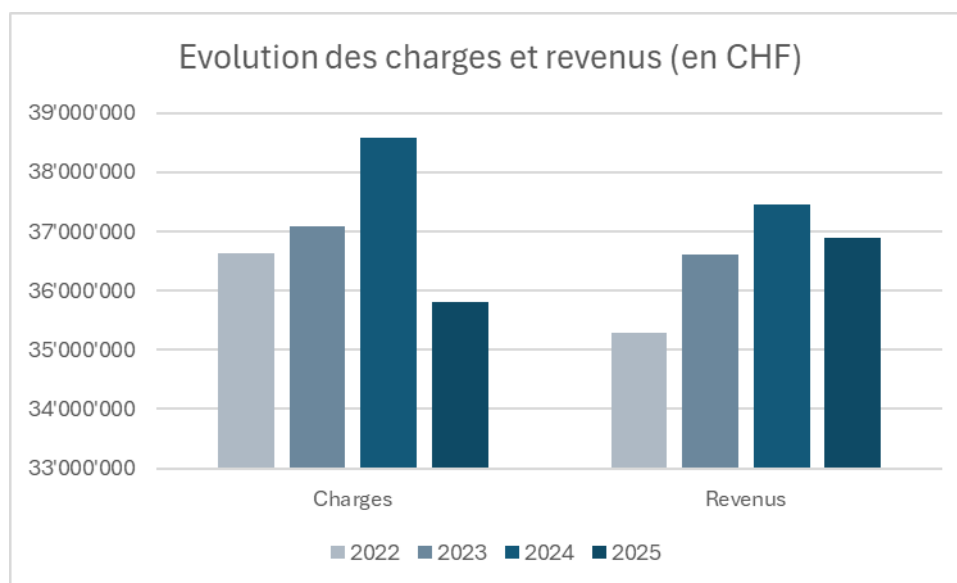
- Rédaction des procédures, des processus et maintenance du système de contrôle interne ;
- Établissement de la cartographie des risques et suivi de ces derniers.

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

### ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



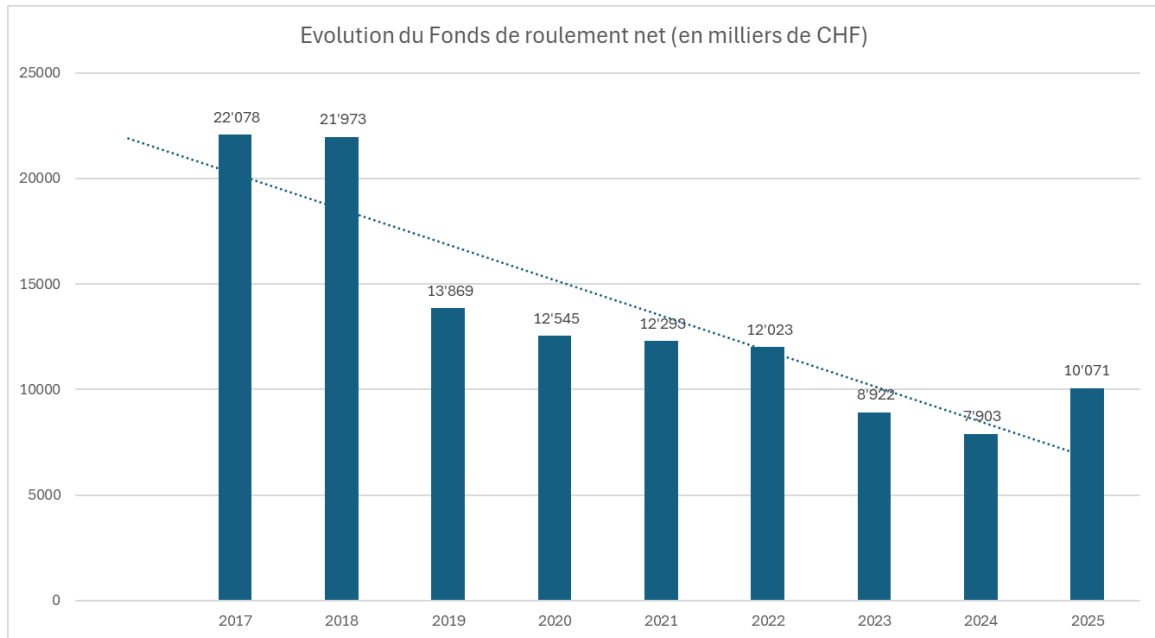
### ÉVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS



Les chiffres 2022-2023 intégrés dans ce graphique ont été retravaillés au format MCH2.

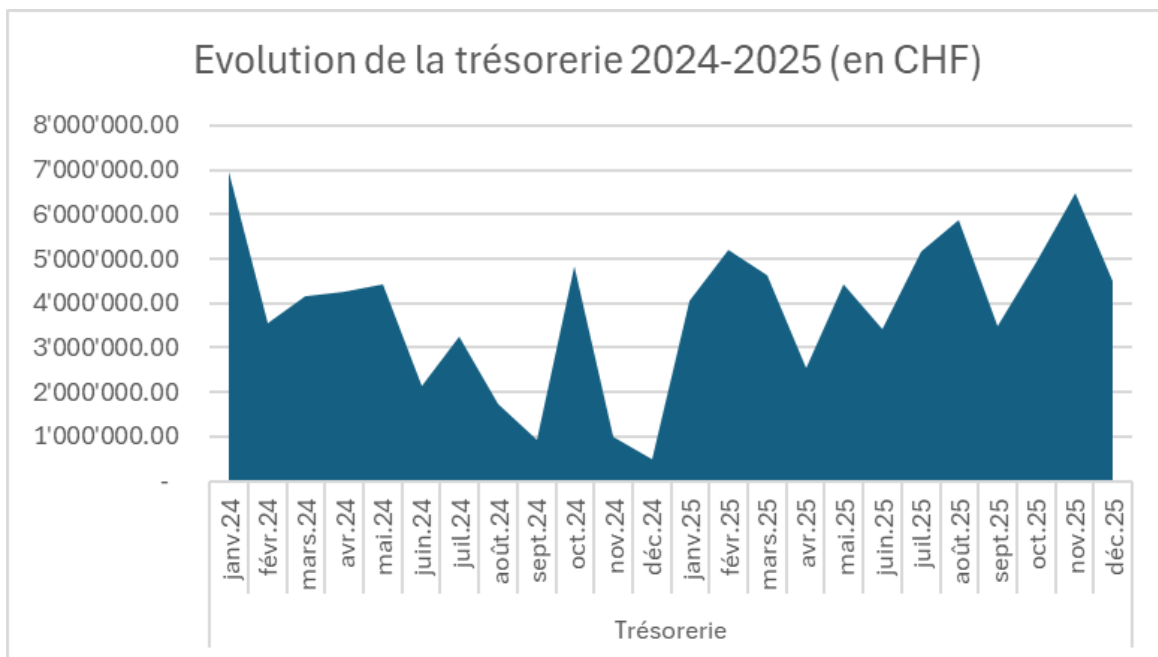
## FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds de roulement net est l'argent à disposition pour financer les dépenses courantes. Il est égal à la trésorerie + les débiteurs - les créanciers +/- les transitoires. Il s'agit d'un indicateur plus fiable que la seule trésorerie, cette dernière pouvant subir d'importantes variations selon les paiements réalisés à un moment plutôt qu'à un autre.

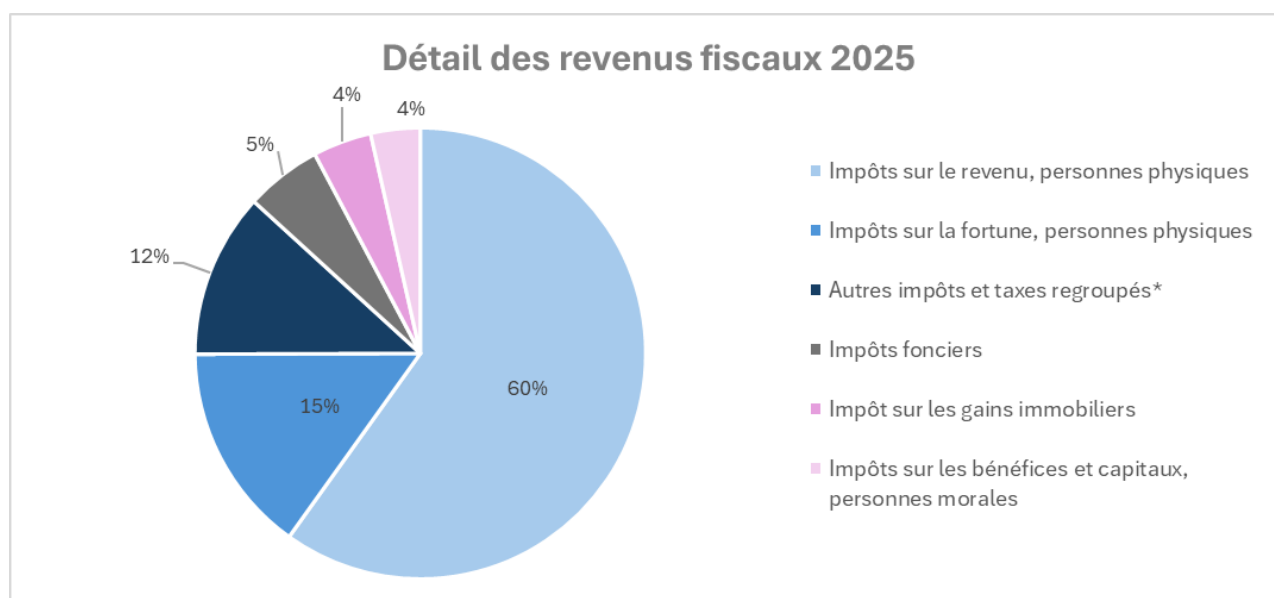
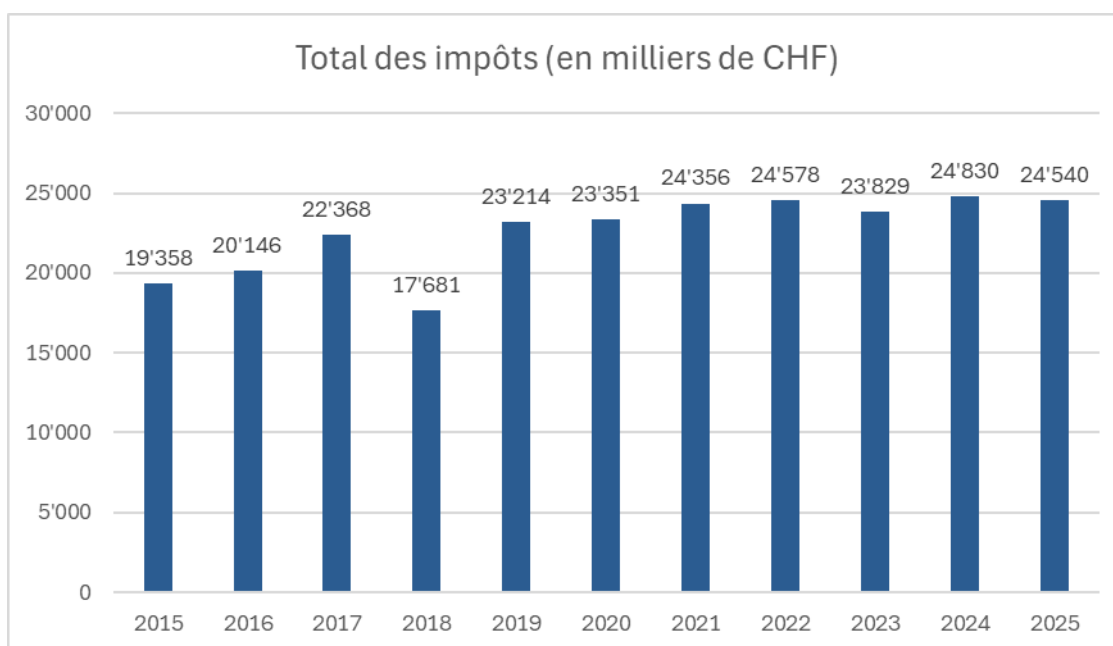


Les chiffres 2023 intégrés dans ce graphique ont été retravaillés au format MCH2.

## ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

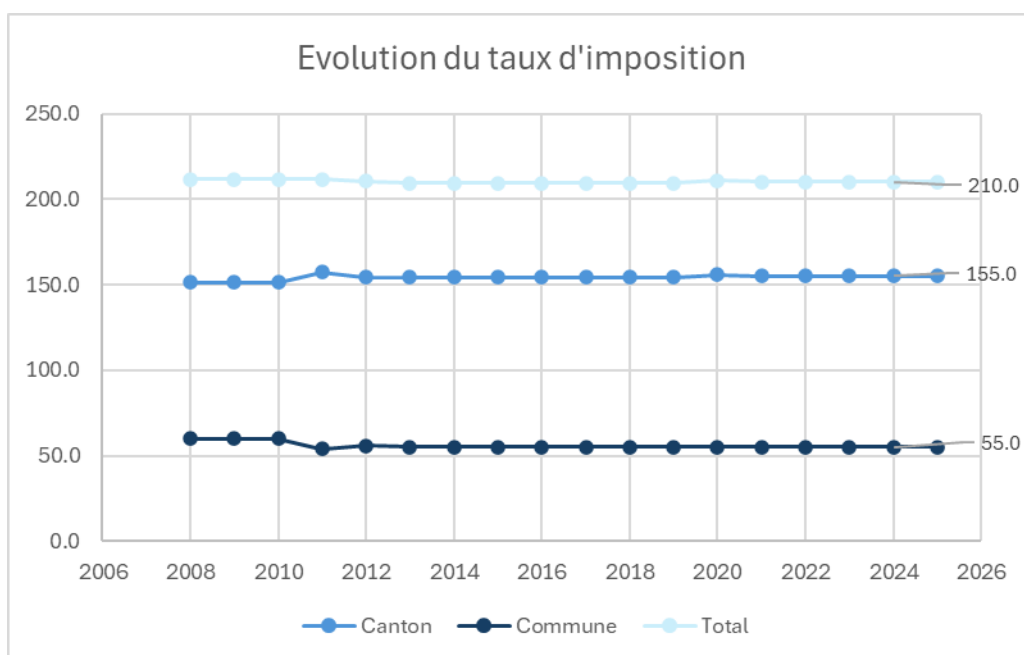


## IMPÔTS ET TAXES

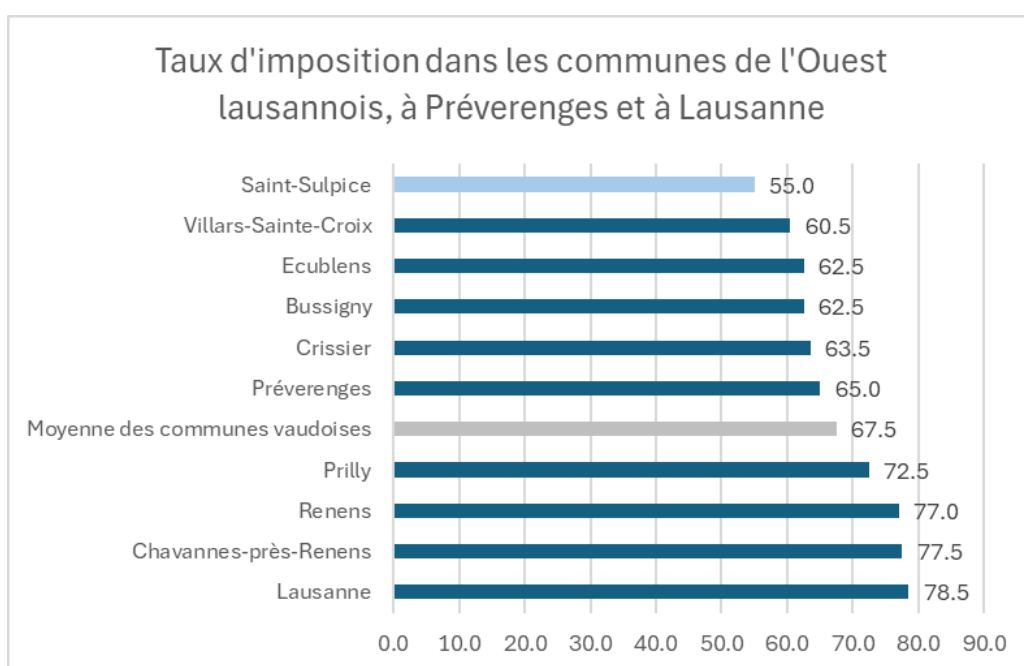


\* Les autres impôts et taxes regroupés comprennent les postes suivants :

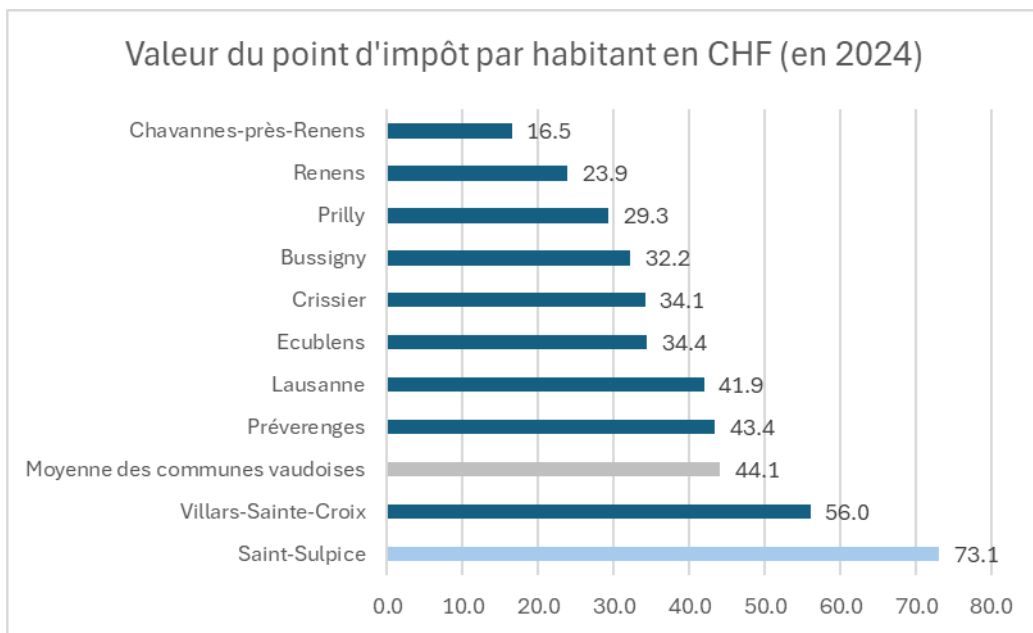
- Impôts à la source, personnes physiques ;
- Autres impôts directs, personnes physiques ;
- Impôt complémentaire sur les immeubles ;
- Droits de mutations ;
- Impôts sur les successions et donations ;
- Impôts frontaliers ;
- Impôt sur les chiens ;
- Taxe sur patentes boissons et tabac.



Le taux d'imposition communal n'a pas changé depuis 2013, date à laquelle il est passé de 56 à 55. L'addition des taux d'imposition cantonal et communal présente une très grande stabilité, avec une légère baisse de 211.5 à 210.0 entre 2008 et 2025.

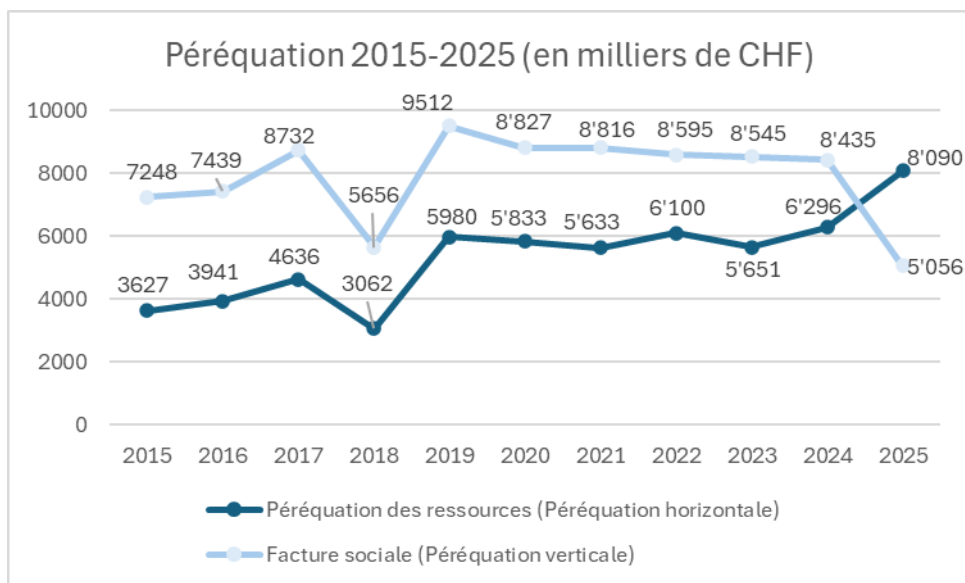
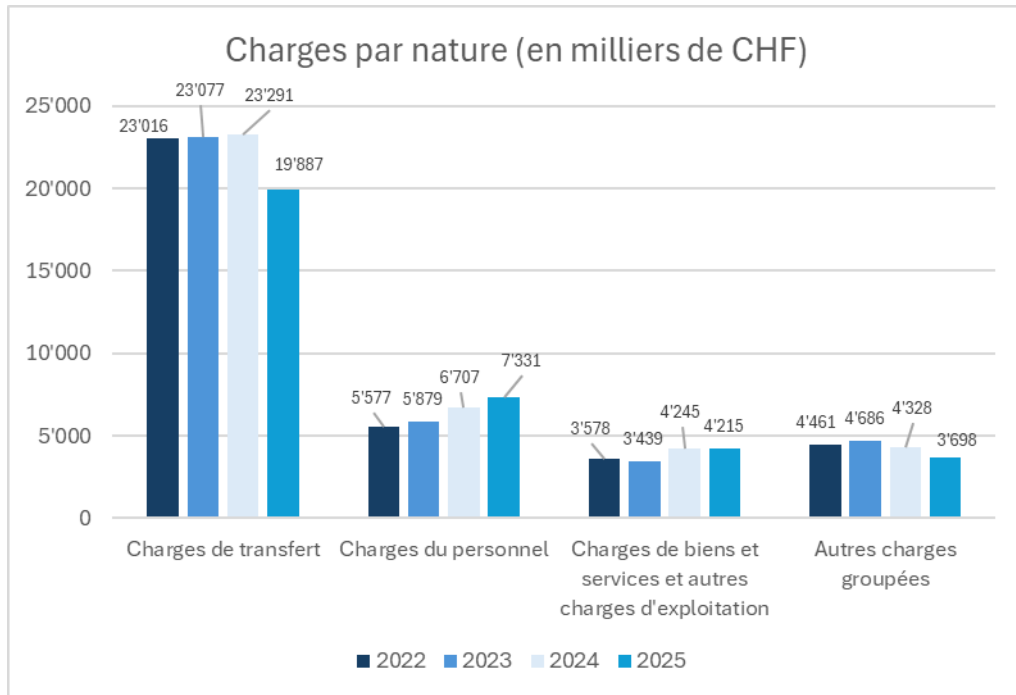


Le taux d'imposition de St-Sulpice est le 8<sup>e</sup> plus bas du Canton sur quelque 300 communes.

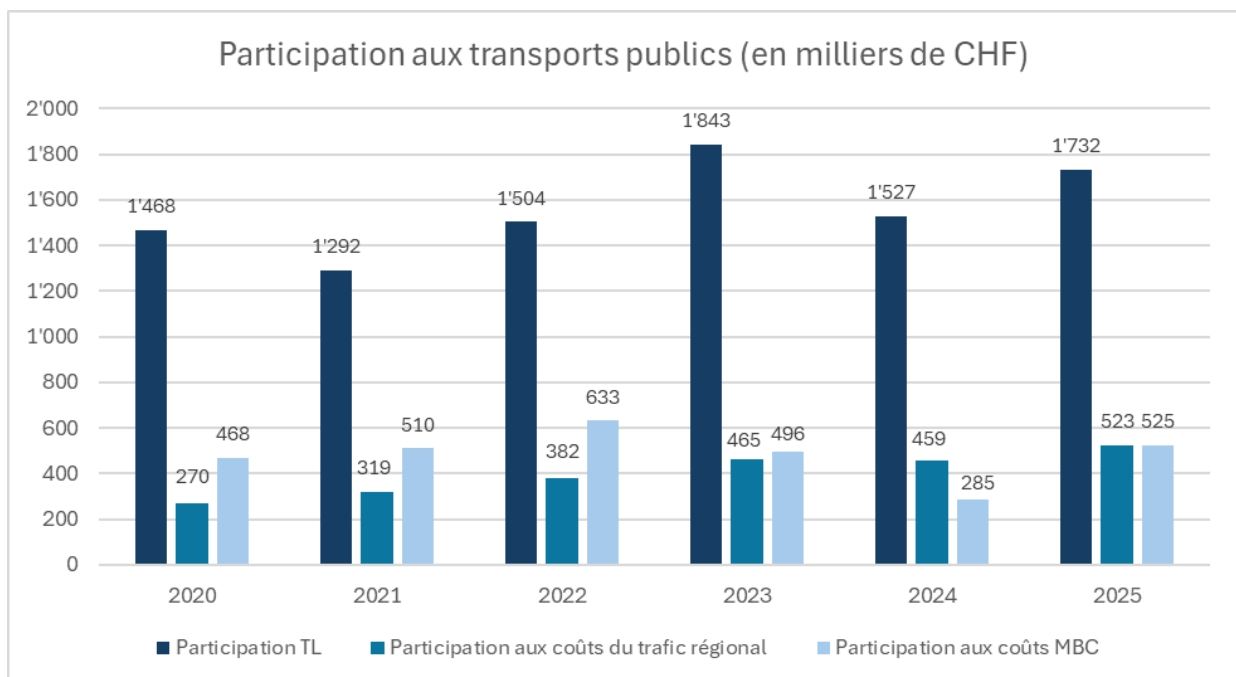
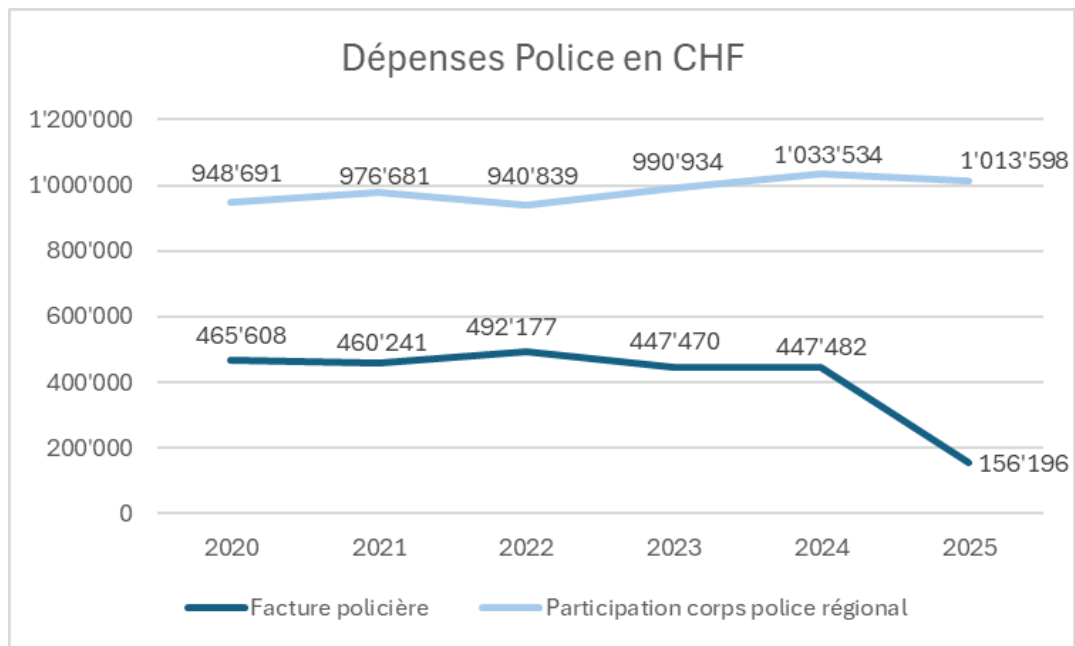


La valeur du point d'impôt par habitant détermine la richesse de la population d'une commune. Celle de St-Sulpice est la 36<sup>e</sup> plus haute du Canton (sur quelque 300 communes) et la 1<sup>ère</sup> du district (sur 8 communes).

## CHARGES



Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est entrée en vigueur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPiV).



# RESSOURCES HUMAINES

## EFFECTIFS DU SERVICE

Le Service des ressources humaines (SRH) dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nombre	EPT
Responsable RH	1	0.90
Assistante RH	1	0.70
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1.60</b>

## EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2025, le personnel communal compte 99 collaborateurs pour 70.12 EPT (145 effectifs avec le personnel auxiliaire).

**Nombre de collaborateurs par service (\* = présence de personnel temporaire en CDD)**

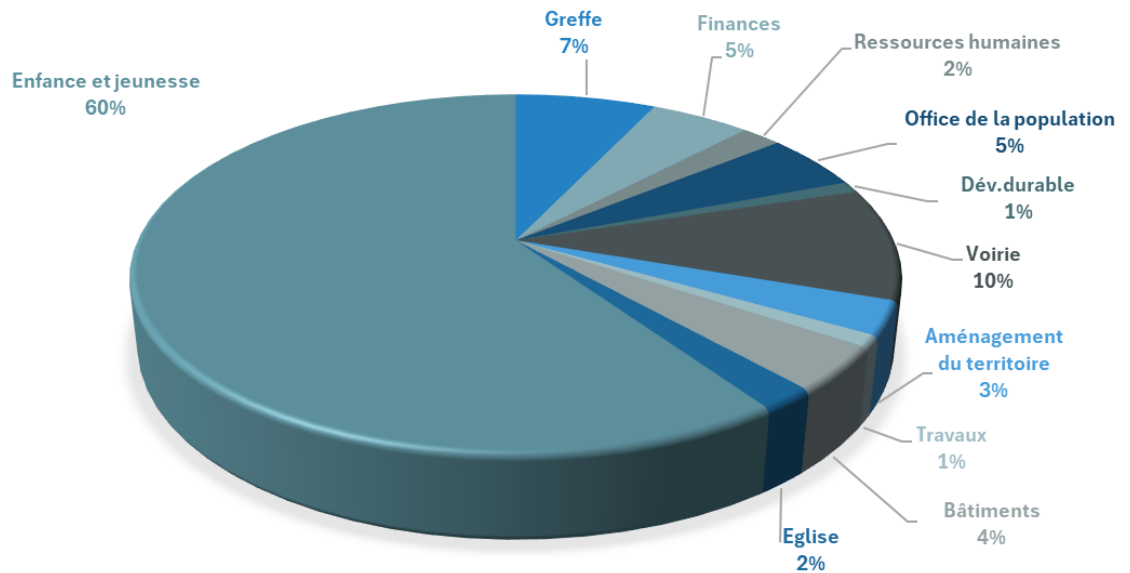
Services	Nombre de collaborateurs	EPT
Secrétariat municipal (incluant la secrétaire du Conseil communal et l'huissière)	7	4.95
Finances	5	3.90
Ressources humaines	2	1.60
Office de la population et réception*	5	4.50
Bâtiments (hors église)	4	3.70
Église	2	0.85
Aménagement du territoire	3	2.80
Voirie*	10	8.80
Responsable des travaux	1	1.00
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.85
Enfance et jeunesse*	59	37.17
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>70.12</b>

**Auxiliaires à horaires variables (remplacements, jobs d'été, stagiaires en observation ou lié à un programme spécial)**

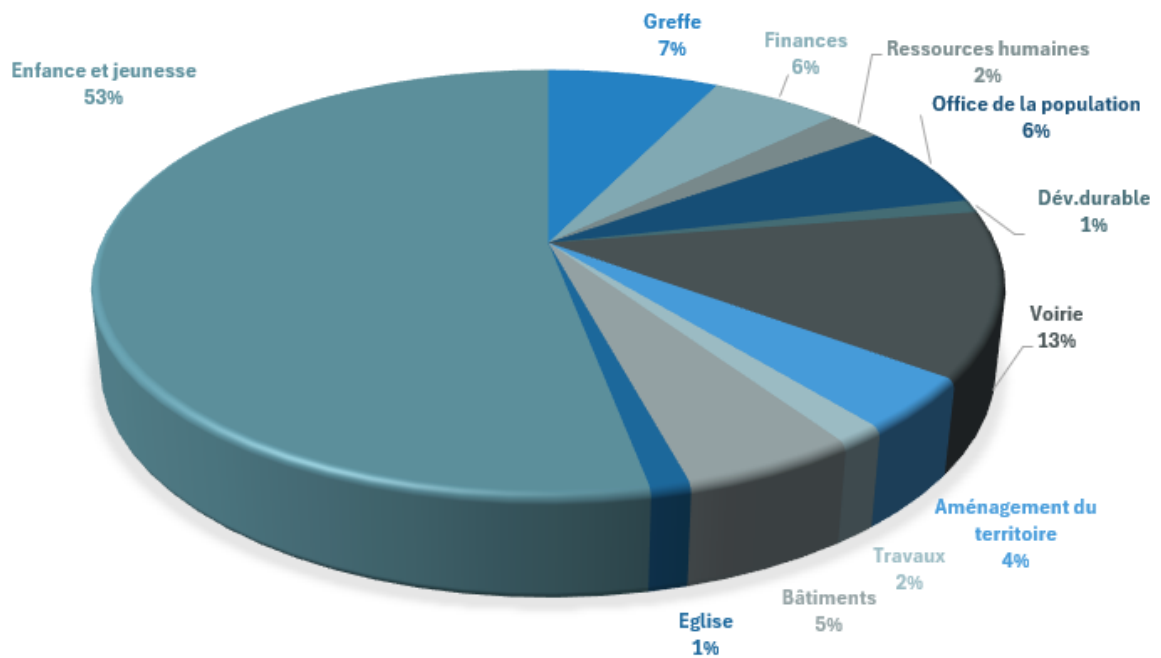
Services	Fonctions	Nombre
Voirie	Stagiaires du samedi à la déchèterie et job d'été	5
Voirie	Stagiaire Institution de Lavigny	1
Service des bâtiments	Stagiaires job d'été aide-concierges	11
Service des bâtiments	Remplaçants sacristine	3
Service des bâtiments	Remplaçants organiste	3
Service enfance et jeunesse	Remplaçants auxiliaires sur appel	13
Service enfance et jeunesse	Écolier du programme LIFT	2
Service enfance et jeunesse	Stagiaires en observation	7
Bibliothèque	Aide-bibliothécaire	1
<b>Total</b>		<b>46</b>

### Importance relative des services (en %)

#### EFFECTIFS

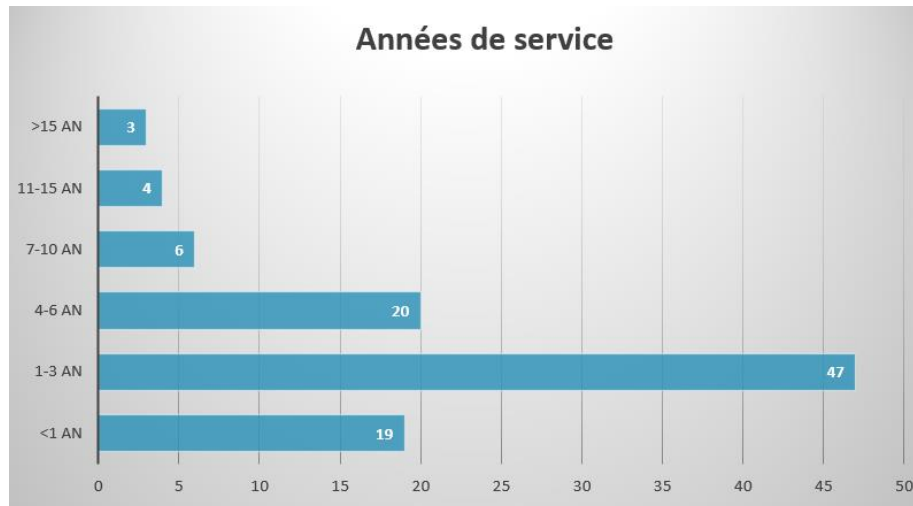


#### EPT



## Années de service

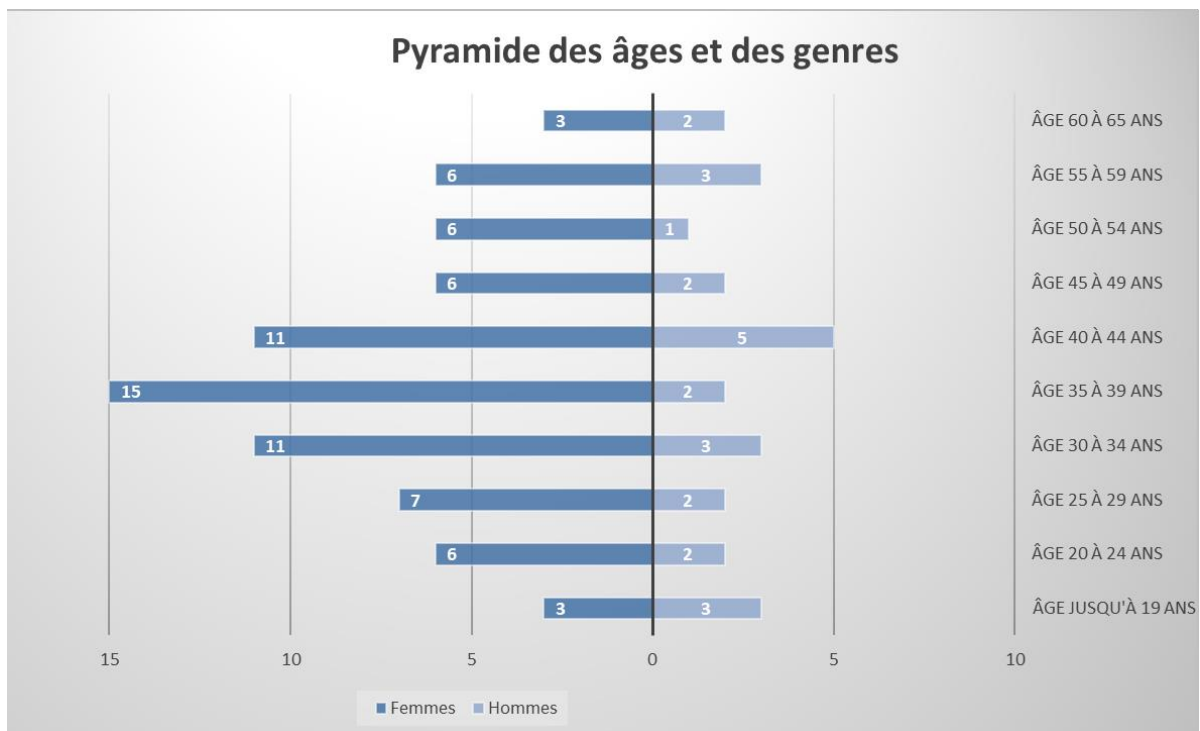
Le personnel communal compte 7 collaborateurs ayant 10 ans d'ancienneté ou davantage, alors que 66 collaborateurs ont moins de 4 ans de service (dont 42 personnes du Service enfance et jeunesse).



## Pyramide des âges et genres

La moitié des employés communaux, soit 50 personnes, ont entre 30 et 45 ans.

Les effectifs féminins sont largement majoritaires (74 collaboratrices et 25 collaborateurs).

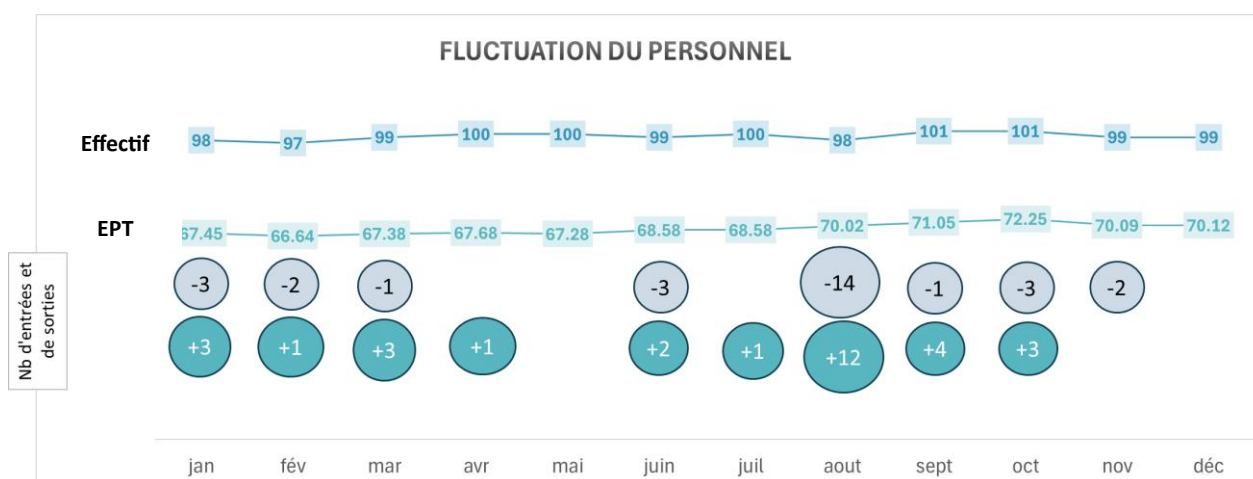


## EVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL

### Fluctuation et réorganisations

Le graphique ci-dessous suggère une apparente stabilité du personnel au cours de l'exercice 2025. Toutefois, cette lecture masque une réalité plus dynamique : de nombreux départs ont nécessité, tout au long de l'année, une réorganisation permanente.

Ces ajustements – qu'il s'agisse d'engagements fixes ou temporaires – ainsi que les départs sont illustrés par les chiffres figurant dans les bulles.



Au total, 162 certificats de salaire annuels ont été établis.

Afin de préserver la continuité des activités et de limiter l'impact sur les équipes, diverses stratégies de recrutement et de mobilité interne ont été mises en place rapidement et de manière récurrente.

### Traitement des candidatures

La mise au concours de 34 postes a exigé le traitement d'environ 1'670 postulations.

S'y sont ajoutées 286 candidatures spontanées, qui ont dû également être traitées.

Au cours de l'année, 104 contrats de travail ont été établis ou modifiés.

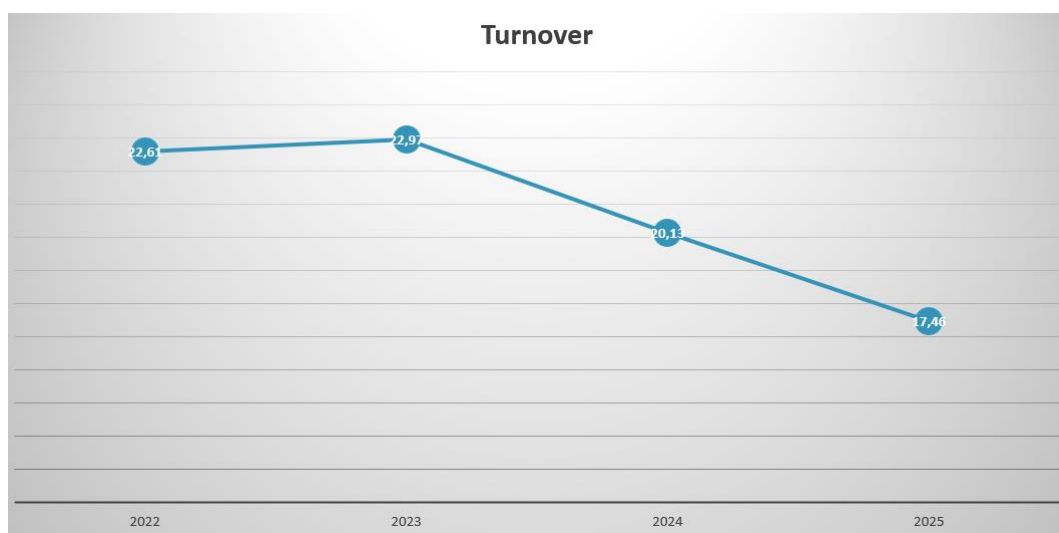
La rareté de certains profils spécialisés a rendu la recherche et le recrutement (*sourcing*) particulièrement ardu, nous obligeant à revoir nos attentes et le profil des postes, en privilégiant des candidats plus juniors. Pour ces derniers, des formations continues ou « *on-the-job* » (sur le terrain) seront nécessaires.

Deux postes de spécialistes restaient vacants au 31 décembre.

## Turnover

Le turnover de 2025 est en baisse par rapport à celui de 2024, qui était déjà en baisse par rapport à celui de 2023.

Son taux de 17,46 % correspond à 15 départs et 19 arrivées. Il ne tient pas compte des départs dits « naturels » (retraite, décès), des contrats à durée déterminée, des contrats de stage ou d'apprentissage et des contrats d'auxiliaires (remplacement sur appel).



L'année 2025 a confirmé certaines difficultés structurelles déjà constatées ces dernières années. Malgré nos efforts constants pour fidéliser nos collaborateurs, le taux de rotation demeure une préoccupation.

Ce turnover a plusieurs causes.

En raison de notre taille modeste, il reste difficile de répondre aux aspirations d'évolution de chacun ou de rivaliser avec les conditions proposées par de plus grandes communes.

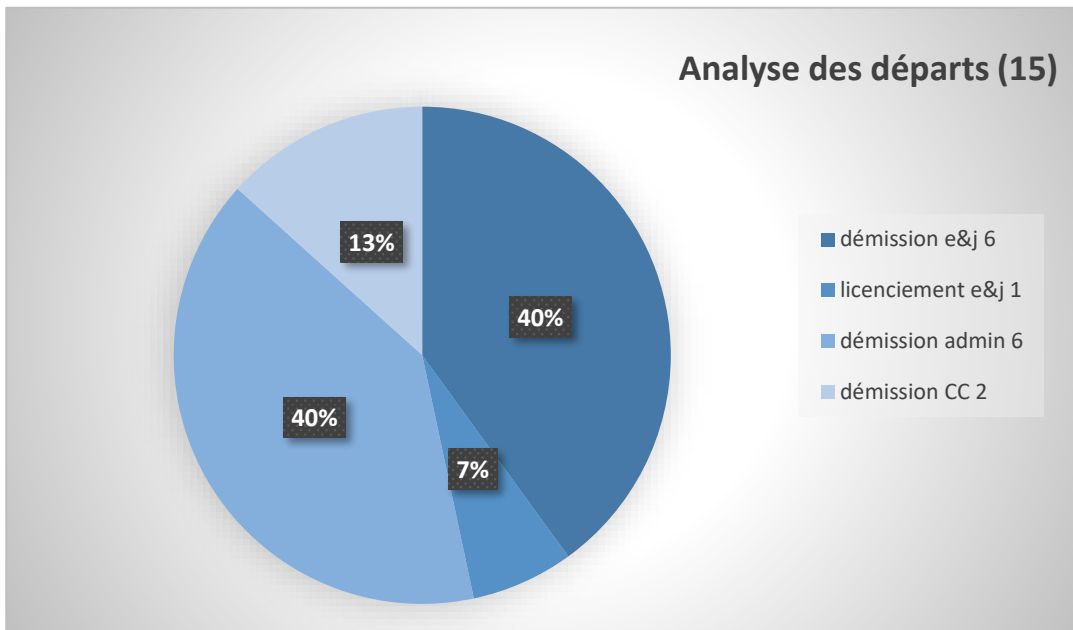
Cette situation est accentuée par la structure même de nos services : composée de petites équipes, notre organisation repose sur une polyvalence forte, mais fragile. Le départ de collaborateurs suffit ainsi à créer une surcharge immédiate, générant des tensions et de l'incompréhension.

En réponse à ces défis, nous tenons à valoriser nos équipes en privilégiant systématiquement les promotions internes — avec trois mutations réalisées cette année — et en soutenant activement le développement des compétences de chacun.

Nous sommes par ailleurs conscients qu'un management de qualité et un climat de travail sain sont essentiels pour la motivation et la stabilité du personnel.

Dans ce cadre, les chefs de service jouent plus que jamais un rôle pivot. À la fois référents techniques et piliers relationnels, leur capacité à écouter, accompagner et favoriser des relations respectueuses est déterminante pour la cohésion de nos services.

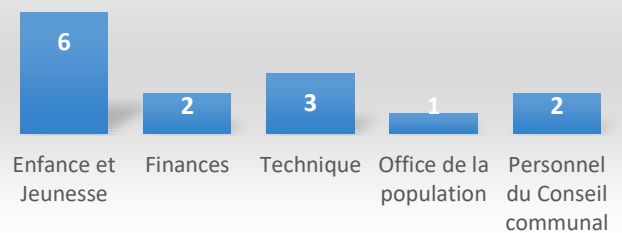
## Analyse des départs



15 départs ont été enregistrés durant l'année 2025 :

- 6 démissions « personnel éducatif » ;
- 6 démissions « personnel administratif » (2 « finances », 3 « technique » et 1 « office de la population ») ;
- 2 démissions « personnel rattaché au Conseil communal » ;
- 1 licenciement « personnel éducatif ».

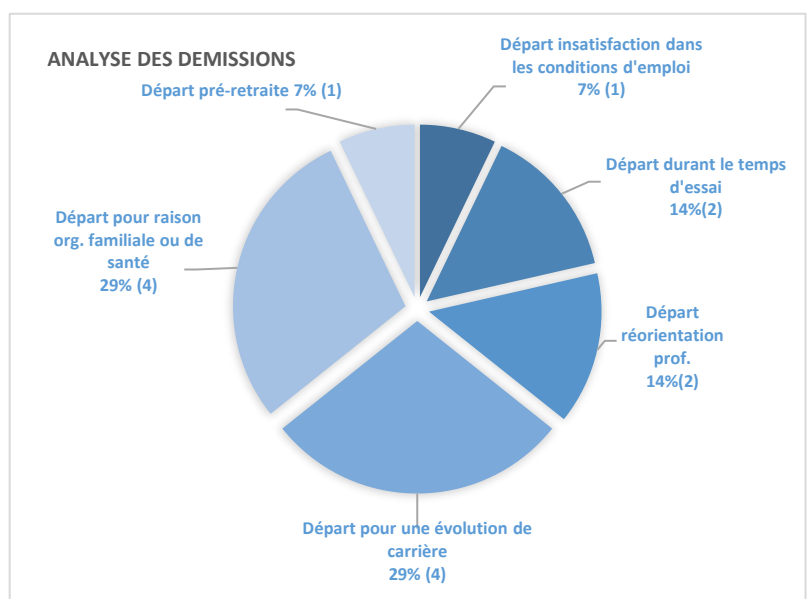
### Démissions analyse par service



Nous pouvons constater que ces départs concernent à 47 % le Service enfance et jeunesse (SE&J).

Toutes les démissions (14 dans le cas précis) donnent lieu à un entretien de sortie. Ces discussions nous permettent de constater que, comme l'année précédente, les motifs de départ sont majoritairement liés à l'impossibilité de progresser dans sa carrière au sein de la Commune, à des événements privés (comme un déménagement) ou à une réorientation professionnelle (reprise d'études par exemple).

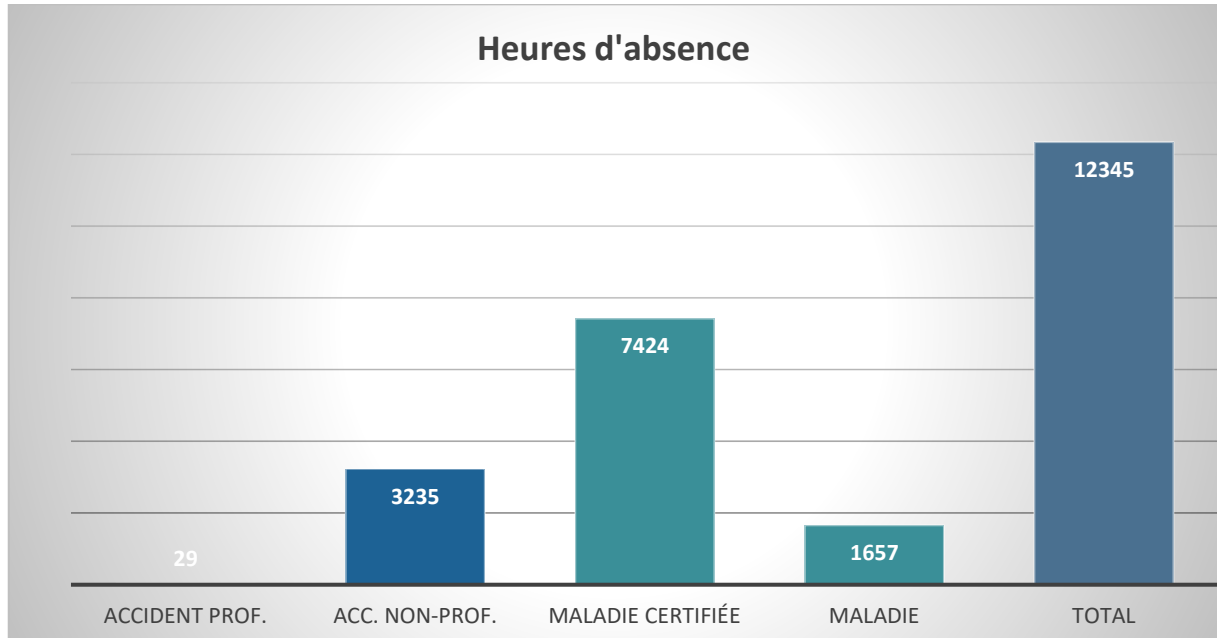
Certains collaborateurs nous quittent en nous expliquant devoir renoncer temporairement à leur emploi et espérer pouvoir revenir travailler au sein de la Commune une fois que leur situation personnelle le leur permettra.



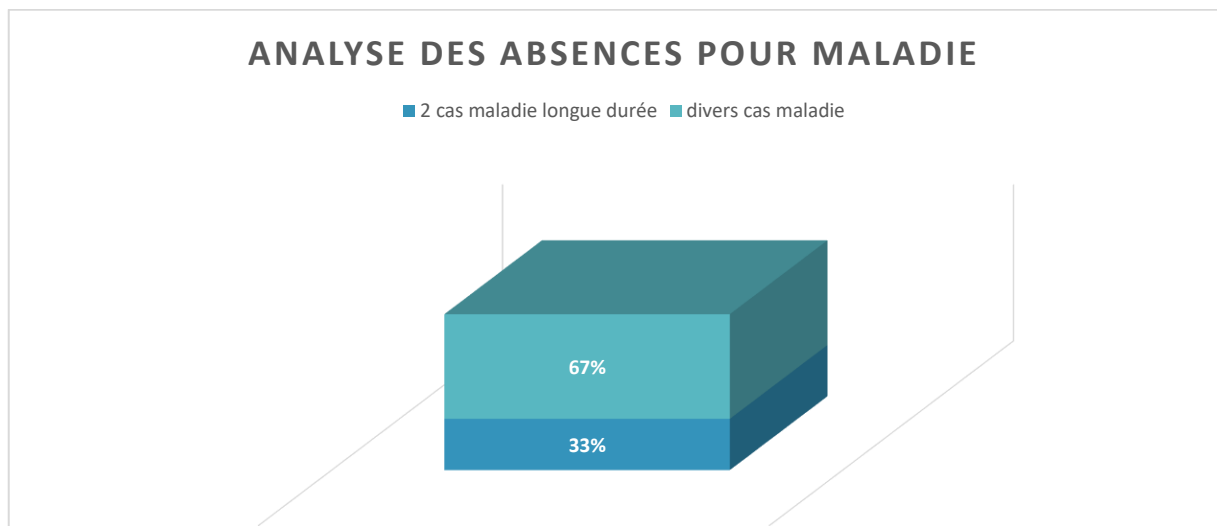
## Taux d'absentéisme

Durant l'année 2025, les heures d'absence se sont élevées à 12'345, ce qui représente un taux d'absentéisme de 9.9 %, en tenant compte d'un nombre moyen d'équivalent plein temps de 68.89 et d'un nombre d'heures théoriques pour chaque EPT de 1'808.

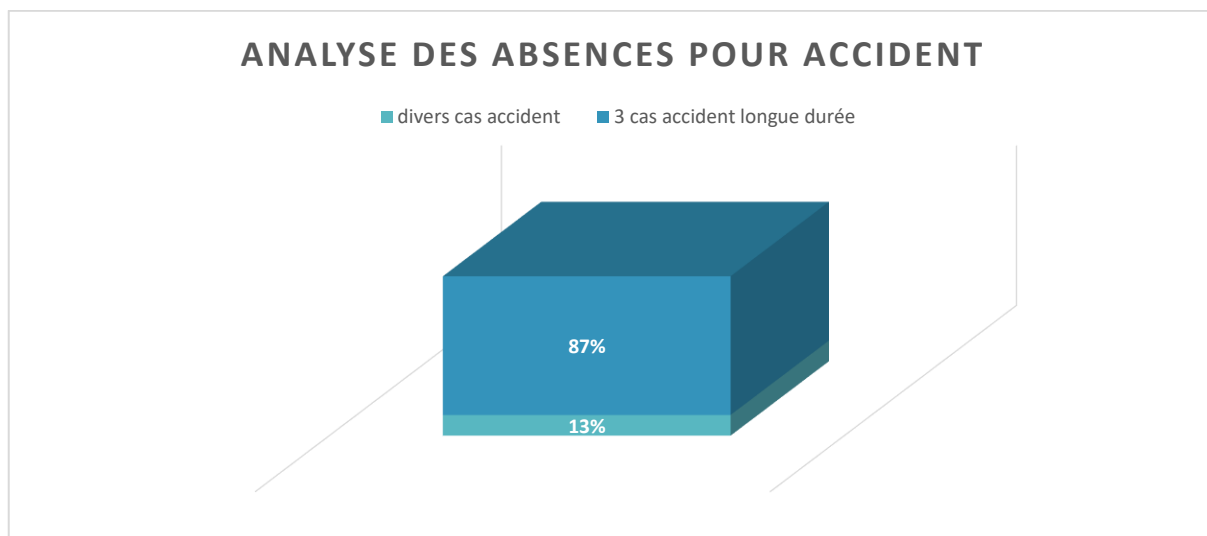
Cette année, 17 arrêts de travail (accidents et maladies confondus) ont été déclarés à l'assurance.



Sur les 9'081 heures d'absence pour maladie, 2'984 heures (33 %) concernent 2 personnes.



Sur les 3'264 heures d'absence pour accident, 2'840 heures (87 %) concernent 3 personnes.



La santé et la sécurité au travail restent notre priorité absolue. Assurer un environnement sûr et bienveillant est indispensable pour garantir, sur le long terme, la qualité de notre service public.

La Commune est en train d'implémenter un système MSST (appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail) destiné à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs.

Plusieurs initiatives ont été déployées pour soutenir les équipes, notamment dans le domaine de la prévention (séminaires sur les thèmes du burnout, du stress au travail et des troubles musculosquelettiques). S'y sont ajoutés une rencontre avec la personne de confiance et le développement de compétences dans les premiers secours (formation d'une journée).

## FORMATION DES EMPLOYÉS

### Formations continues et de perfectionnement

Tous les services sans exception ont suivi des formations continues de 1 à 3 jours en lien avec leur métier. Cinq employés suivent une formation certifiante, de six mois à une année, faisant l'objet d'une convention de formation avec la Commune.

Les certifications suivantes ont été obtenues :

- Brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement ;
- Diplôme d'éducatrice spécialisée ;
- Diplôme de chef de projet et certification CAPM (*Certified Associate in Project Management*) / PMP (*Project Management Professional*) du PMI (*Project Management Institute*) ;
- Permis de machiniste, permis de remorque et permis de soudure.

Dans la continuité du développement des compétences des collaborateurs à l'outil IA, une formation de base sur les principaux outils et possibilités offerts par l'intelligence artificielle a été dispensée à l'ensemble du personnel administratif.

Enfin, l'ensemble des cadres a suivi une formation d'une journée en management.

## SOUTIEN À LA JEUNESSE ET À L'INSERTION

### Apprentissage, stages divers et jobs d'été

Au terme de leurs formations professionnelles initiales, les quatre apprenties assistantes socio-éducatives de la garderie du Service enfance et jeunesse ont obtenu en août leur certificat fédéral de capacité.

Quatre apprentis ont été engagés : trois assistants socio-éducatifs au Service enfance et jeunesse et un employé de commerce à l'administration.

Dans le cadre des jobs d'été, onze jeunes ont eu la possibilité d'effectuer un stage au collège des Pâquis, dans différents bureaux communaux et à la Voirie.

Le Service enfance et jeunesse a accueilli de nombreux stagiaires en observation : quatre en stage découverte, deux du projet LIFT (aide à l'insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire), deux du SEMO (semestre de motivation 15-25 ans) ainsi qu'une stagiaire de Connexion Ressources.

Le 13 novembre 2025, deux élèves ont été accueillis par la Commune dans le cadre de la JOM (« Journée oser tous les métiers ») et ont ainsi pu découvrir le quotidien d'employé-e-s communaux-ales au greffe, à la voirie ainsi qu'aux ressources humaines.

### Soutien à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle

Fort d'une collaboration réussie depuis plusieurs années, le partenariat avec l'Institution de Lavigny s'est intensifié, permettant d'accroître la fréquence d'intervention de l'employé de l'Atelier Jardins de Tolochenaz au Service de voirie.



*Soirée du personnel du vendredi 5 septembre 2025*



*Petit Noël du Personnel du jeudi 11 décembre 2025*

# BÂTIMENTS

## MISSIONS ET EFFECTIFS

En charge de l'entretien et de la gestion du parc immobilier communal ainsi que des activités paroissiales, le service dispose, au 31 décembre 2025, des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Assistante administrative	1	0.70
Intendant au Collège-garderie-pavillon	1	1.00
Intendant de tous les autres bâtiments	1	1.00
Sacristine	1	0.35
Organiste	1	0.50
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4.55</b>

## ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

### Maintenance annuelle

Les travaux liés aux contrats de maintenance annuelle tels que chaudière et brûleur, ascenseur, ramonage, exutoire de fumée, installation de ventilation, éclairage de secours, contrôle des extincteurs ou encore traitement contre les araignées, réglage de l'horloge, étanchéité, détection incendie, ont été effectués pour les bâtiments situés au Centre 60, au Centre 47 et le bâtiment du 14-Avril, le Foyer des Pâquis, le collège et la garderie. Les autres travaux spéciaux sont décrits ci-dessous :

### Centre 60

Cette année, le système d'ouverture automatique de la porte d'accueil à la réception a été modifié. Les cellules de détection créant des dysfonctionnements à chaque changement de saison, il a été nécessaire de remplacer le système par des boutons poussoir. Des travaux d'entretien du pied de façade côté est ont été entrepris. Les batteries du défibrillateur ont été changées.

### Centre 47

Une intervention de remplacement du module de communication de la téléalarme de l'ascenseur a été nécessaire afin de passer à la technologie 4G. Le contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre a été réalisé. De petites interventions ponctuelles, telles que la réparation d'une fenêtre et la remise en état d'un détecteur de mouvements, ont également été effectuées.

### 14 Avril

Le contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre a été réalisé.

### Foyer des Pâquis

Parmi les travaux hors contrats de maintenance, il a été décidé de repeindre les portes et fenêtres de la façade ouest, de remplacer une conduite d'évacuation des eaux usées à l'extérieur du bâtiment et de mettre en place un nouveau regard. Le contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre a été réalisé. A l'issue de ce contrôle, des corrections ont été effectuées. Par ailleurs, le système de verrouillage Salto a été mis en place sur 4 portes.

## Bâtiments divers

La structure bois du couvert à fontaine du Laviau a été repeinte afin de la protéger. Dans les WC publics des Pierrettes, une partie du carrelage a été remplacé et les portes ont été équipées de gâches électriques sur horloge. Par suite de vandalisme, deux interventions de réparation des portes des WC publics au chemin du Crêt ont été effectuées.

## Pavillon

La pompe à chaleur qui tombait en panne presque quotidiennement a été remplacée par un modèle de nouvelle génération. Des compléments de prises électriques ont été nécessaires pour répondre aux besoins d'accueil des enfants à midi ainsi que pour le Centre des jeunes. La révision des extincteurs et des postes incendie a été effectuée.

## Collège des Pâquis

Les travaux liés aux contrats de maintenance annuelle tels qu'étanchéité, ascenseur, ramonage, contrôle de l'éclairage de secours et détection incendie, exutoires de fumée, contrôle de sécurité des engins de gym, installation de ventilation, porte automatique, ont été effectués.

Parmi les travaux de réparation ou d'entretien courant hors contrat, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Réparation de plusieurs stores endommagés ;
- Réparation de la production de froid pour la chambre froide ;
- Changement des batteries du défibrillateur ;
- Remplacement de la station météo de commande des stores ;
- Remplacement de détecteurs de mouvements ;
- Remplacement de batteries éclairage de secours ;
- Contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre ;
- Piquage du plâtre du mur séparant les salles de gym et le couloir des classes enfantines ;
- Réfection des joints de carrelage dans les couloirs et les WC des étages ;
- Révision des extincteurs et des postes incendie ;
- Curage des canalisations et colonnes de chute ;
- Diverses interventions sur les installations sanitaires (chasse d'eau de WC, débouchage urinoirs, remplacement batterie mélangeuse) ;
- Traitement anti-corrosion des pieds des piliers du parking.

D'autres interventions ont également été effectuées, notamment :

- Intervention sur le brûleur de la chaudière, nettoyage ;
- Modification de deux paniers de basket afin de pouvoir les régler en hauteur pour les enfants ;
- Remplacement de cordes dans les salles de gym ;
- Création de portillons de visite du réseau de canalisation au plafond du parking ;
- Achat de divers outillage et matériel (containers, perceuse, micro, etc.) ;
- Marquage au sol dans la cour de récréation.

## Eglise romane

Un appel d'offres conforme à la Loi sur les marchés publics est prévu en 2026 pour la rénovation des façades, avant l'établissement d'un préavis afin d'obtenir le crédit nécessaire à la mise en œuvre des travaux.

En outre, les travaux de réparation ou d'entretien courant hors contrat ont été les suivants :

- Retrait des végétaux et nettoyage de la toiture arrondie.
- Contrôle OIBT de l'installation électrique intérieure.
- Contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre.
- Encordage de 6 chaises.
- Remplacement du ferme-porte.
- Remplacement du système d'alarme effraction.
- Modernisation du système de détection incendie.
- Remplacement du routeur.
- Achat d'un support à micro.



## Garderie

Outre les travaux annuels d'entretien, les travaux de réparation ou d'entretien courant hors contrat ont été les suivants :

- Nettoyage du réseau de gaines de ventilation.
- Nettoyage des panneaux solaires.
- Remplacement des batteries de l'éclairage de secours.
- Réparation à plusieurs reprises de la climatisation de la cuisine.
- Remplacement d'un syphon d'écoulement.
- Divers travaux de menuiserie sur la paroi coulissante dans l'espace « bébés ».
- Réparation de plusieurs stores à lamelles.
- Remplacement d'une vitre cassée.
- Achat de trois extincteurs.

De plus, des stores toiles à projection ont été installés pour ombrager la terrasse du rez-de-chaussée (montant pris sur le préavis n° 14/19).

## Centre 138 – Voirie

Comme mentionné dans les rapports de gestion 2023 et 2024, en raison du projet de construction de la nouvelle voirie-déchèterie, l'entretien du bâtiment est réduit aux mesures strictement nécessaires à la poursuite de l'exploitation.

Toutefois, il a été nécessaire de remplacer une vanne dans la chaufferie et d'intervenir sur des connexions électriques. Aussi, une hotte de ventilation a dû être remplacée chez un locataire.

## Centre 59

Le contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre et remise en état a également eu lieu.

En ce qui concerne les travaux d'entretien chez les locataires, diverses interventions ont eu lieu : remplacement de deux frigos et d'une cuisinière, réparation d'un lave-vaisselle, peinture des murs dans une cuisine, réparation d'un mélangeur et recherche de fuite d'eau dans une salle de bain, réparation d'un store.

Pour l'Auberge, des travaux ont été effectués à la suite d'un contrôle du service de l'hygiène (peinture, carrelage, froid commercial, serrurerie). Parallèlement, des travaux de remise en état de l'installation électrique à la suite du contrôle OIBT ont été entrepris. Enfin, une porte-fenêtre et la porte d'entrée principale ont été remises en état.

Concernant les zones communes, des corrections de défauts électriques, la réparation de fuite des conduites au sous-sol, la réparation du lave-linge de l'immeuble, le remplacement de la porte de la chaufferie après une effraction, le contrôle des extincteurs et la réparation de l'avant-toit de la salle du Conseil communal ont été réalisés.

Enfin, s'agissant de la cuisine et de la salle du Conseil communal, le remplacement du lave-vaisselle a été nécessaire et il a été procédé à la réfection de joints de carrelage.

## Centre 52

Des travaux ont dû être exécutés chez les locataires : remplacement d'un frigo, d'un mélangeur, d'une hotte de cuisine et réparation de la ventilation d'un WC, réparation d'une cuisinière et d'un lave-vaisselle, curage de l'écoulement d'un lavabo.

A l'Espace 52, le remplacement d'un spot dans une vitrine a été réalisé.

Enfin, dans les zones communes de l'immeuble, il a été procédé au remplacement d'une lucarne au-dessus de la cage d'escalier, au traitement contre les araignées, à la remise en état des luminaires extérieurs, au remplacement du potelet d'une place de parc, à la peinture de fenêtres en façade nord, au contrôle périodique (tous les 10 ans) des installations de paratonnerre, à la réparation d'une lucarne et, enfin, au remplacement de deux containers.

## Refuge

Les travaux d'entretien ont été nombreux, à l'extérieur :

- Peinture des façades et remplacement des crochets des volets.
- Installation du système Salto sur la porte d'entrée.
- Achat d'un nouveau grill avec broche.
- Remplacement d'un container 770 L.
- Nettoyage de la toiture et remplacement de quelques tuiles.
- Traitement contre les araignées.



Et à l'intérieur :

- Remplacement de deux convecteurs électriques muraux.
- Remplacement des portes des meubles supérieurs dans la cuisine.
- Remplacement de la sonde de température.
- Pose de carrelage vers le lavabo des WC et remplacement de la cuvette des WC (vandalisme).
- Réparation du lave-vaisselle.
- Mise en place d'un renfort de la charpente.

## Centre 152

Ce bâtiment est voué à la démolition pour laisser place aux locaux de la future voirie-déchèterie. Toutes les fenêtres ont été retirées afin de limiter le risque que des squatters s'installent dans le bâtiment.

## Buvette et vestiaires du football

Vu le devenir à moyen terme de ce bâtiment, les interventions ont été limitées. Toutefois les maintenances annuelles sur la chaudière et le ramonage ont été effectuées. Il a en outre été nécessaire de réparer les douches des vestiaires, de remplacer le cylindre du local de stockage, de nettoyer la toiture et enfin de curer les canalisations.

## Bochet 1

Pour mémoire, le bâtiment et la parcelle sur laquelle il est construit ont fait l'objet d'un projet de mise en DDP - droit distinct et permanent (cf. préavis n° 14/2024). Comme l'année dernière, les interventions réalisées sur ce bâtiment ont été limitées au strict minimum en raison du transfert de propriété à la Fondation Equitim. Ce transfert aura lieu dès la délivrance du permis de construire sollicité par les architectes d'Equitim, c'est-à-dire au printemps ou à l'été 2026.

De ce fait, les travaux réalisés concernent uniquement l'entretien annuel lié aux contrats de maintenance pour la chaudière, le ramonage et le traitement de l'eau.

Cependant, en vertu du droit du bail, nos obligations, en notre qualité de bailleur, nous ont contraints à effectuer des petites interventions de menuiserie sur un store chez un locataire, ainsi que de réparer une fuite d'eau au plafond du rez-de-chaussée.

## Demandes de prestations

Le Service des bâtiments réalise divers types de prestations à la demande des autres services communaux et du corps enseignant du Collège. Il s'agit notamment de l'assemblage de mobilier, du déplacement d'objets lourds, de la fixation de panneaux d'affichage et d'autres petites interventions, qui sont assurées par les deux intendants.

# GESTION DU PARC IMMOBILIER

---

## Gestion administrative de nos locataires

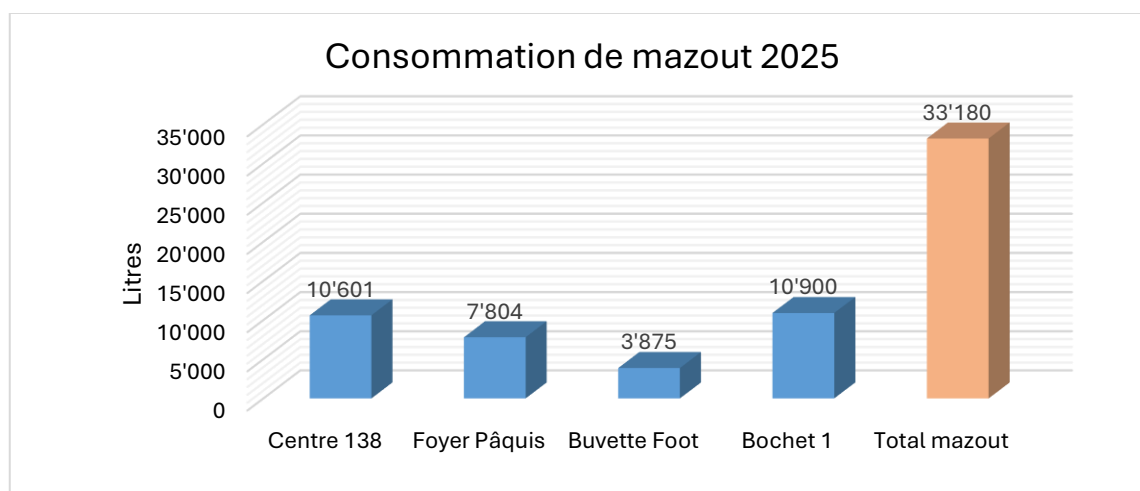
Les baux à loyer sont supervisés par le Service des bâtiments, mais gérés par une gérance externe. Cette société est responsable de la rédaction des baux, de la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que de l'établissement des décomptes financiers (loyers, chauffage, autres charges). Les demandes rémanentes des locataires sont adressées à la gérance qui prend également en charge les démarches administratives. En revanche, toutes les requêtes à caractère « technique » sont transmises au Service des bâtiments. Les immeubles concernés sont Bochet 1, Centre 52, Centre 59, Centre 60 et Centre 138. A noter que la gestion du Bochet 1 sera retirée du mandat de la gérance Golay Immobilier dès que l'immeuble sera transféré en DDP à la Fondation Equitim.

## Consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux

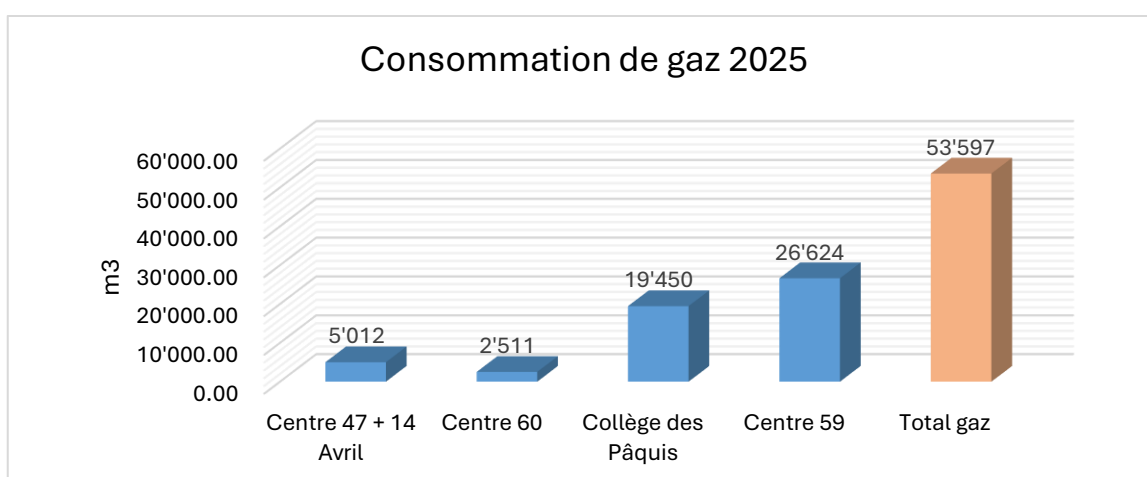
Nos immeubles ne sont pas tous chauffés avec le même agent énergétique. On peut les classer en 4 groupes : chauffage par une pompe à chaleur (PAC), au mazout, au gaz ou à l'électricité. Voici le détail de chacun d'entre eux.

**PAC** : les bâtiments concernés sont le Centre 52, la Garderie et les pavillons.

**Mazout** : les bâtiments concernés sont les vestiaires et la buvette du foot, l'immeuble à la rue du Bochet 1, le Foyer des Pâquis, le bâtiment de la voirie au Centre 138 et le bâtiment à la rue du Centre 152. Ce dernier n'étant plus chauffé, il ne fait pas partie des statistiques présentées dans le graphique ci-après :

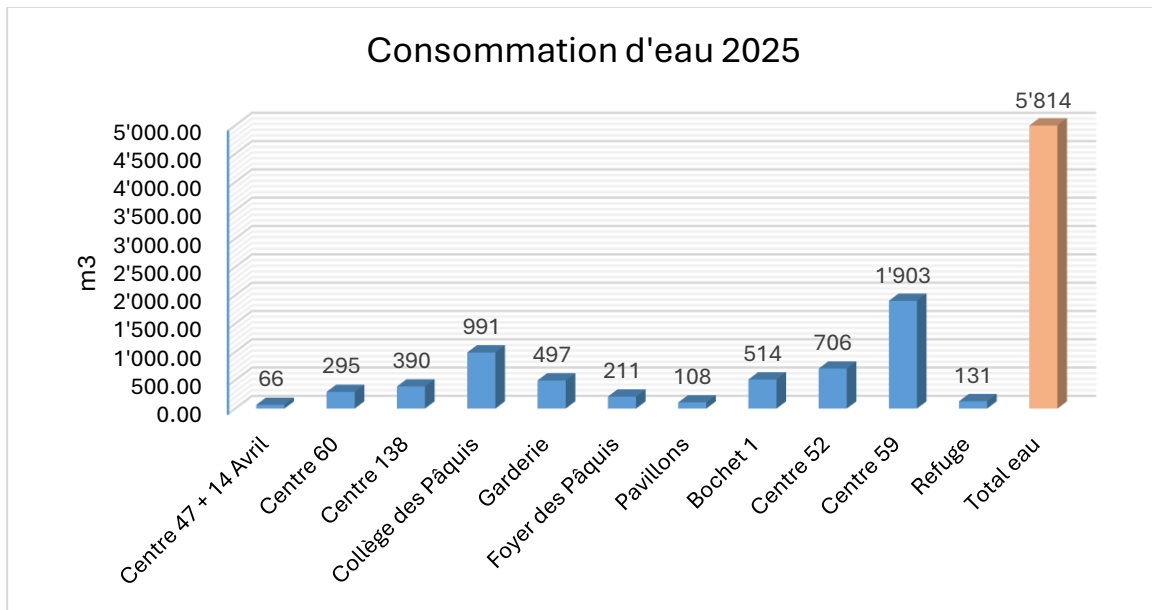


**Gaz** : les bâtiments concernés sont le Centre 60, le Centre 47, le 14-Avril (raccordé au Centre 47), le Centre 59 et le Collège des Pâquis. Leurs consommations sont représentées dans le graphique ci-après :

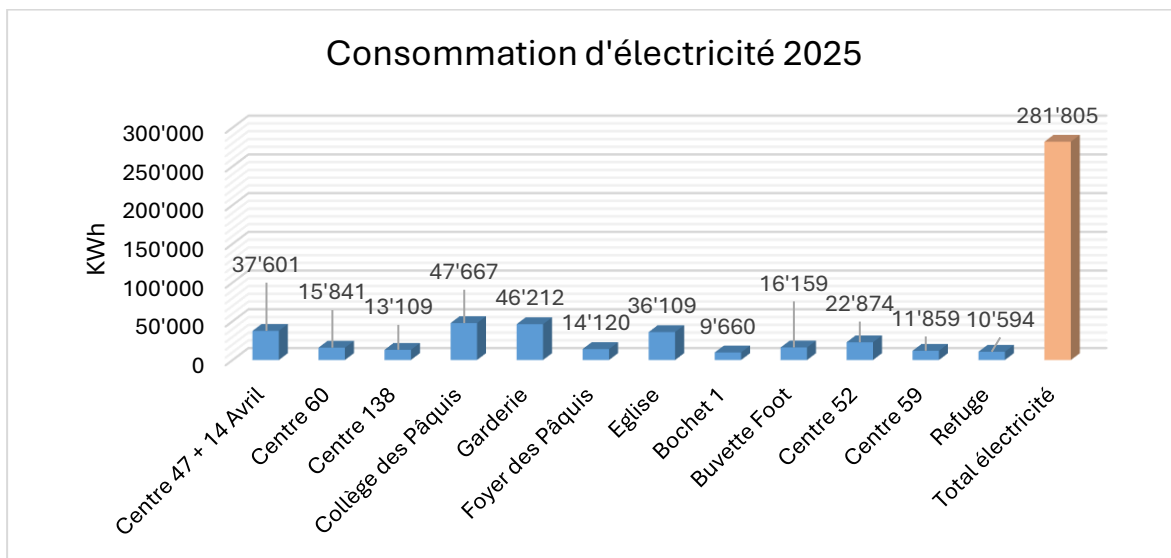


**Electricité**, les bâtiments concernés sont le Refuge, l'Eglise Romane et les WC publics.

Les consommations d'eau de l'ensemble des immeubles sont représentées dans le graphique ci-dessous :



Les consommations d'électricité des bâtiments sont reportées dans le graphique ci-dessous :



Il est difficile de comparer les consommations d'un immeuble par rapport à un autre. Leurs valeurs dépendent de l'affectation des locaux, de l'activité qui s'y déroule, ainsi que des utilisateurs.

**Production d'électricité :** le Centre 52 jouit d'une installation photovoltaïque dont la production a commencé courant 2025. Il est donc encore trop tôt pour donner des chiffres annuels.

### Constitution de dossiers complets pour chaque bâtiment

La récolte d'informations sur chaque immeuble permettant la constitution de dossiers, appelés « cartes d'identité des bâtiments », est terminée. Toutefois l'aspect graphique, l'établissement des plans sur informatique, n'a pas pu avancer aussi vite que souhaité. Le rythme de l'établissement de ces plans est la conséquence du nombre de tâches imprévues survenues en cours d'année.

## LES GRANDS PROJETS

---

### Nouvelle déchèterie, locaux de voirie, locaux administratifs

Ce projet a fait l'objet d'un préavis municipal (n° 11/2024). Il s'agit d'un crédit pour la phase d'avant-projet, c'est-à-dire pour l'attribution de différents mandats à des bureaux spécialisés (BAMO - Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage, architecte, ingénieur civil, ingénieurs CVSE – chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, etc.). Quelques séances de comité de projet (COPRO) et de comité de pilotage (COPIL) ont eu lieu dans le courant de l'année. Les architectes ont établi un dossier de plans, coupes et façades. Ces documents ont permis de finaliser les besoins en termes de locaux et de fonctionnalité, tant pour les activités de la voirie que pour celles de la déchèterie et des services administratifs. Un préavis de crédit d'étude sera soumis au Conseil communal en avril 2026 pour un vote en mai. Au vu de la situation à ce jour, la planification suivante est envisagée : vote du crédit d'ouvrage en février 2028 ; début de chantier en juin 2028 pour une durée d'un an et demi ; exploitation des nouveaux bâtiments en 2030.

### Augmentation de la capacité du collège et construction d'un nouveau bâtiment

La saturation définitive du Collège des Pâquis ayant été annoncée pour la rentrée 2027, puis 2028, il a été envisagé dans un premier temps d'installer des structures mobiles provisoires, qui auraient permis d'accueillir 4 classes provisoires et 2 salles de dégagement. Au cours de l'année 2025, les besoins ont été affinés et un changement de stratégie est survenu. Il a été décidé d'envisager un bâtiment modulable capable de s'adapter progressivement aux besoins de la Commune plutôt que des structures mobiles provisoires et de créer les nouvelles classes au sein du collège plutôt qu'à l'extérieur en les installant dans l'espace occupé actuellement par l'UAPE. Dans ce scénario, le bâtiment modulable a été conçu pour accueillir l'UAPE, transféré du collège, et le réfectoire, à l'étroit au Foyer des Pâquis, où ont lieu beaucoup d'autres activités.

La nouvelle construction prendrait place en face du Collège, sur la parcelle 308, propriété de la Commune. Le projet envisagé prend en compte, dans une très large mesure, les impératifs du développement durable, notamment dans le choix des matériaux de construction. L'utilisation du bois serait prédominante dans cette réalisation.

Pour que tout soit prêt à la rentrée 2028, le projet suppose de soumettre rapidement au Conseil communal un préavis d'étude, puis un préavis de réalisation.

### Mise en DDP du Bochet 1 et de la parcelle No 290

Ce projet a fait l'objet d'un préavis municipal (n° 14/2024). Le Conseil communal a accepté ce droit distinct et permanent (DDP ou droit de superficie) pour une durée de 75 ans. Le transfert de propriété de ce bâtiment et sa parcelle se fera à l'horizon du printemps 2026. Le dossier d'enquête a été transmis en fin d'année au Service de l'aménagement du territoire pour analyse, et l'enquête sera initiée au début 2026.

## ACTIVITÉS PAROISSIALES

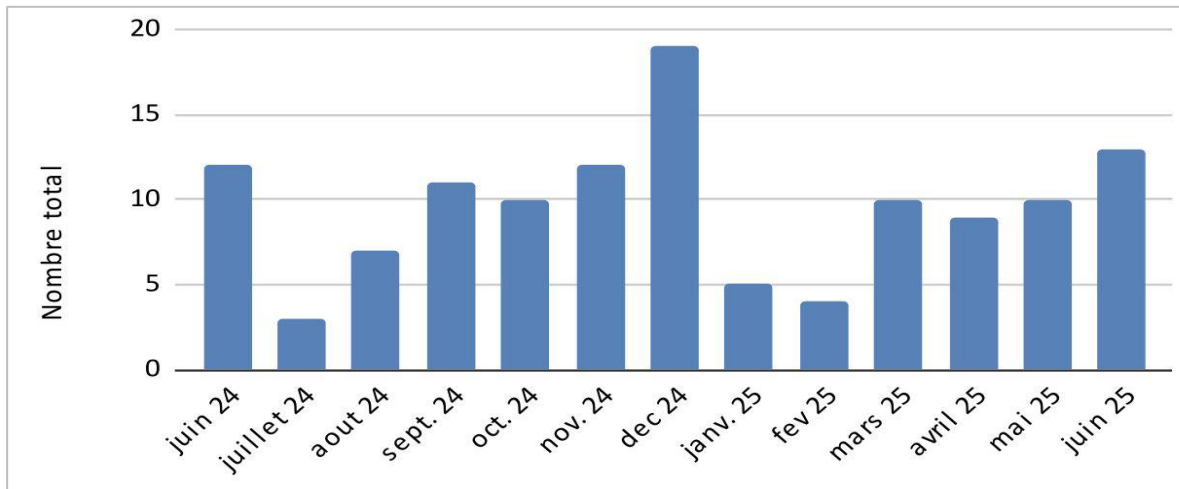
---

### Sacristine

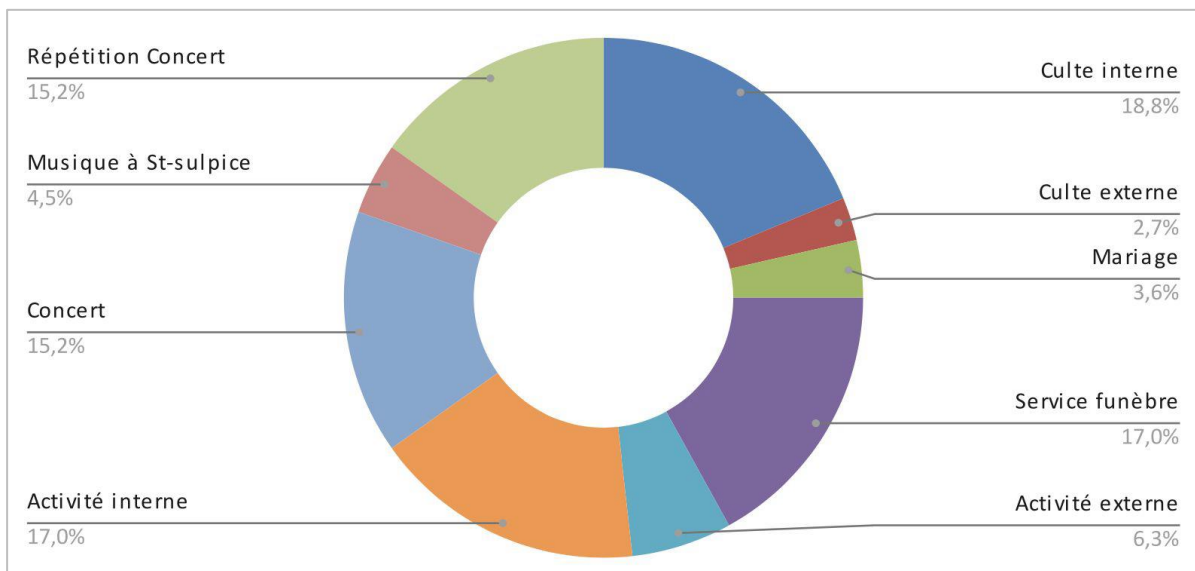
Le travail de la sacristine impose des horaires variables, incluant week-ends et jours fériés.

Ses missions comprennent la préparation et l'assistance aux offices, l'organisation d'événements, l'entretien et la gestion des stocks, ainsi que du relationnel et de la coordination.

Le graphique ci-dessous donne une idée du nombre moyen d'événements en fonction des mois considérés sur une période allant de juin 2024 à juin 2025.



La répartition du type d'événements est la suivante :



## Organiste

Il est important de mettre en lumière la richesse et l'exigence du métier d'organiste, souvent réduit à tort à la simple exécution musicale lors des cérémonies. En réalité, son rôle englobe une importante phase de préparation en amont, essentielle à la qualité des prestations. Avant chaque événement (mariage, baptême, office religieux ou funérailles), l'organiste sélectionne avec soin les œuvres musicales, en tenant compte des demandes et de la sensibilité des familles.

Pour les mariages, elle échange directement avec les futurs époux afin de choisir les morceaux correspondant aux différentes étapes de la cérémonie.

Lors des concerts, son travail prend une dimension collaborative, nécessitant une coordination avec d'autres musiciens ou solistes.

Une grande partie de son activité se déroule hors de l'église, dans un travail discret mais fondamental. Au-delà de la maîtrise technique, l'organiste fait preuve de sensibilité, d'écoute et d'adaptabilité. Ainsi, ce métier repose autant sur la préparation et la passion que sur le talent musical.

## NETTOYAGES

---

### Sur le site du Collège des Pâquis, de la garderie et du pavillon

Les nettoyages sont assurés exclusivement par une des deux entreprises externes ayant remporté le mandat à l'issue de la procédure d'appel d'offres (marchés publics). Quelques soucis de qualité des prestations fournies sur le site de la garderie ont été observés : des corrections devront être apportées par le prestataire.

### Dans les bâtiments occupés par nos services administratifs

Les nettoyages des bureaux administratifs sont effectués quotidiennement par une des deux entreprises de nettoyage. La qualité des prestations correspond aux attentes.

### Dans les bâtiments occupés par nos locataires

Les nettoyages des zones communes sont effectués par une entreprise externe. Les bâtiments concernés sont : le Centre 138 (sans les locaux de voirie), le Centre 59, le Centre 52, le Bochet 1 et le Foyer des Pâquis. A noter que les prestations de nettoyage du Bochet 1 seront retirées du mandat de l'entreprise concernée dès que l'immeuble sera transféré en DDP.

### Le refuge

Les nettoyages standards sont effectués après chaque location par une entreprise externe, le matin entre 07h00 et 09h00, avant l'arrivée du locataire suivant.

### L'Eglise romane

Un nettoyage simple (balayage) est assuré par la sacristine.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## MISSIONS ET EFFECTIFS

### Mission générale

Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) a pour mission de répondre aux besoins de la population en matière de construction et d'aménagement du territoire.

Sur le plan opérationnel, le service fait face à un volume élevé de demandes variées (renseignements, conseils, études de faisabilité, interprétations juridiques). Les mises à l'enquête publique suscitent de nombreuses oppositions, nécessitant un travail important pour les traiter. La multiplication des projets et des études intercommunales et cantonales demande également un fort investissement de la part du service.

Le service doit également gérer la mise à jour régulière des bases légales émises par le Canton, en constante évolution, et adapter ses pratiques pour y répondre.

### Effectifs

L'année 2025 a été marquée par de nombreux changements au sein de l'effectif du SAT. Le service a accueilli un nouveau collaborateur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, engagé en tant qu'adjoint. Il a ensuite subi deux départs successifs :

- celui d'une assistante technique, engagée le 1<sup>er</sup> novembre 2024, qui n'a pas souhaité poursuivre son activité à la fin de son temps d'essai. Le poste d'assistante technique a pu être repourvu rapidement ;
- celui du chef de service le 28 février 2025, après 10 ans d'activité. La responsabilité du service a été confiée à l'adjoint, du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 30 septembre 2025, pendant le processus de recrutement.

Le nouveau chef de service, attendu pendant 7 mois, a finalement été engagé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Il n'a toutefois pas souhaité poursuivre son engagement et a quitté ses fonctions le 13 octobre 2025. Le service a donc à nouveau été confié à l'adjoint, qui a dû reprendre la fonction au pied levé, pendant le nouveau processus de recrutement. En parallèle, un assistant en mission temporaire de 6 mois, de mars à août 2025, a été employé.

Le SAT dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service a.i.	1	1.0
Assistants techniques	2	1.8
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2.8</b>

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MOBILITÉ

Pour rappel, les activités liées à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la mobilité consistent à accompagner la Municipalité dans tous les projets en cours et à venir sur le territoire communal. Elles incluent la supervision et le suivi des dossiers de planification communale, la représentation de la Commune dans les divers groupes techniques et études intercommunales du Bureau Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois (SDOL), ainsi que le contrôle et le suivi des stratégies et des mesures inscrites dans le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) et le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Le tableau ci-après présente les projets en cours ou terminés dans l'année 2025, dans lesquels le service est impliqué, par ordre de priorité, les projets d'importances fédérale ou cantonale primant sur les projets d'importance intercommunale et sur les projets d'importance communale.

<b>Importance fédérale ou cantonale</b>	
Projet d'agglomération 2025 (PA 5)	En cours
Réaménagement des quais et renouvellement des abribus de la ligne 31	En cours
Patrimoine arboré (et révision du règlement communal)	En cours
Recensement des arbres remarquables	En cours
Assainissement de la butte de tir « Au Laviau »	En cours
<b>Importance intercommunale</b>	
Étude de signalétique piétonne	En cours
Plan canopée de l'Ouest lausannois	En cours
Guichet cartographique mutualisé	En cours
<b>Importance communale</b>	
Plan d'affectation valant permis de construire (PC) « Vallaire »	En cours
Plan d'affectation (PA) « Au Laviau »	En cours
Zone de rencontre + prolongement de la zone 30 km/h (rue des Jordils)	En cours
Éclairage public à l'Union nautique des Pierrettes (UNP)	En cours
Servitudes publiques parcelle n° 67 (diverses)	En cours
Réaménagement du Parc du Russel (étude)	Terminé
Renouvellement des lanternes de la rue du Centre	Terminé
Servitudes publiques parcelle n° 651 (collecteurs eaux claires / eaux usées)	Terminé

## Projets d'importance cantonale

### Projet d'agglomération 2025 (PA 5)

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5<sup>e</sup> génération (PALM 2025) a été remis à la Confédération en mars 2025 pour évaluation. Composé de sept volumes, le rapport du PALM 2025 définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040 avec des mesures réparties en quatre thématiques : paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité. Dans ce projet de 5<sup>e</sup> génération, 89 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de plus de 757 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032. Pour l'Ouest lausannois, 27 mesures prioritaires ont été identifiées pour un montant total d'investissement d'environ 140 millions de francs (hors taxes). Vingt-neuf autres mesures ont été identifiées pour une réalisation ultérieure (dès 2032). Les travaux des mesures cofinancées débuteront entre 2028 et 2032.

### Réaménagement des quais et remplacement des abribus de la ligne 31

Pour rappel, le Conseil communal a adopté le 20 mars 2024 le préavis d'étude et de suivi des travaux, permettant au Service et à la Municipalité de lancer l'étude, en collaboration avec le bureau CSD ingénieurs SA sélectionné à l'issue d'un appel d'offres. L'objectif fixé par le bureau mandataire était de clôturer l'année 2024 par le dépôt du crédit d'ouvrage au Conseil communal, après avoir achevé les phases SIA 31 (Avant-projet), 32 (Projet d'ouvrage), 33 (Mise à l'enquête) et 41 (Appel d'offres). Cependant, cet objectif n'a pas été atteint, la phase SIA 33 n'ayant pas été finalisée.

L'octroi d'une subvention fédérale était conditionné par le début des travaux avant fin 2025. L'objectif n'a pas pu être atteint en raison des difficultés rencontrées avec le bureau mandaté pour l'étude du projet ainsi que du manque de ressources internes requises à la supervision, et à la direction, qu'exigeaient ce projet. Il a été mis en suspens en vue de sa reprise par le nouveau chef de service engagé en octobre 2025, ce qui n'a pas pu se faire suite à son départ inattendu.

### Patrimoine arboré

Pour rappel, la nouvelle Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), ainsi que son règlement d'application (RLPrPNP), définissent depuis 2023 les règles de protection du patrimoine arboré et les responsabilités du Canton, des Communes et des propriétaires. Les Communes doivent notamment élaborer un règlement communal pour la protection du patrimoine arboré et recenser, d'ici 2027, les arbres remarquables à inscrire à l'inventaire cantonal.

En 2024, à l'initiative de la Commune de St-Sulpice, un groupe de travail technique a été constitué pour élaborer un règlement-type en matière de protection du patrimoine arboré répondant aux enjeux et réalités territoriales de l'Ouest lausannois. Ce règlement, visant à assurer une gestion cohérente et équitable du patrimoine arboré dans les huit Communes, a été finalisé au cours de l'année 2025. Il doit désormais être ajusté par la Commune afin d'y intégrer ses spécificités administratives et techniques.

### Recensement des arbres remarquables

Afin de procéder au recensement des arbres remarquables d'importance cantonale situés sur le territoire communal, la Commune de St-Sulpice s'est jointe, avec les Communes de Crissier et de Villars-Ste-Croix, à l'étude menée par le Bureau SDOL permettant de mutualiser une partie des coûts. Le document-cadre et l'adjudication du mandat ont été validés par les Municipalités en août 2025. L'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale de la Commune sera réalisé au printemps 2026 par la société Arborisme Leuba SA. Une subvention cantonale est attendue.

### Assainissement de la butte de tir « Au Laviau »

Dans le cadre des études préparatoires en cours pour le projet de renaturation de l'embouchure de la Venoge, la Commune de St-Sulpice a été sommée par la Direction générale de l'environnement (DGE), Domaine Sites pollués et déchets spéciaux, de procéder à l'investigation technique préalable de l'ancienne butte de tir à 300 m du Laviau.

Pour ce faire, la Commune a mandaté le bureau CSD Ingénieurs SA (mandataire recommandé par la DGE) pour réaliser les investigations techniques permettant de caractériser la pollution au droit de la butte pare-balles et des terrains avoisinants afin de définir le projet d'assainissement. Les coûts d'assainissement, estimés à CHF 845'000.- HT, sont éligibles à un subventionnement par la Confédération et par le Canton de Vaud.

## Projets d'importance intercommunale

### Étude de signalétique piétonne

Le Bureau SDOL a lancé en 2024 une étude sur la signalétique piétonne dans l'Ouest lausannois, visant à promouvoir la marche pour les déplacements utilitaires de proximité dans la région. Le réseau et la signalétique ont été déterminés durant l'année 2025 et la pose aura lieu au printemps 2026.

### Plan canopée de l'Ouest lausannois

Les huit Communes de l'Ouest lausannois, avec la participation de la DGTL et de la DGE, collaborent à l'élaboration du Plan canopée de l'Ouest lausannois, piloté par le Bureau SDOL. Cette démarche découle des réflexions menées dans le cadre du PDi-OL. Depuis 2022, un diagnostic détaillé de la canopée a été réalisé, puis les besoins d'intervention ont été identifiés et priorisés. En 2024, de nouveaux calculs harmonisés avec les communes voisines (hauteur de la canopée définie à 3 mètres) ont été demandés, permettant des comparaisons régionales cohérentes.

Les nouveaux résultats ont été présentés en janvier 2025. Sur cette base, un travail de restructuration du rapport du Plan canopée a été réalisé par le Bureau SDOL. Le volet 1 a été validé fin 2025. Le second volet est en cours de finalisation. L'ensemble du Plan canopée devrait être soumis aux Municipalités pour validation d'ici l'été 2026.

### Guichet cartographique mutualisé

Une réflexion technique a été lancée à l'échelle de l'Ouest lausannois pour envisager la mutualisation d'un guichet cartographique, inspiré des modèles de la Riviera, du district de Morges et d'Yverdon-les-Bains. Bien que la gestion des géodonnées demeure sous la responsabilité de chaque Commune, l'objectif est de centraliser leur publication sur une plateforme partagée.

Le principe de rassemblement des guichets cartographiques a été confirmé par les Municipalités en 2024. Les travaux de convergence des données ont ensuite pu débuter et se sont poursuivis durant l'année 2025. Le projet ayant pris du retard, un guichet cartographique unique devrait finalement être mis en ligne au printemps 2026.

## Projets d'importance communale

### Plan d'affectation valant permis de construire « Vallaire »

Début 2025, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a accordé la prolongation d'une année du délai légal demandée par la Municipalité pour permettre au promoteur d'obtenir un accord définitif en vue de l'adoption du PAVPC par le Conseil communal.

La Municipalité étant légalement tenue de soumettre le plan d'affectation au Conseil communal une fois le plan mis à l'enquête, et le délai arrivant bientôt à échéance (6 mars 2026), elle a déposé un préavis au mois de décembre 2025 (préavis n° 19/2025) en vue d'un vote fin février 2026 par le Conseil communal.

### Plan d'affectation « Au Laviau »

En fonction des résultats de la démarche participative, le projet a pu être finalisé et soumis au préavis du Canton. Le résultat de l'examen préalable a été obtenu en été 2025. Sur cette base, le dossier a été adapté afin de répondre aux exigences cantonales. Le plan d'affectation a ensuite pu être soumis à l'enquête publique du 18 novembre 2025 au 17 décembre 2025. La suite du projet consiste à traiter les oppositions en procédant notamment à des séances de conciliation, conformément à l'art. 40 LATC.

### Création d'une zone de rencontre au centre du village avec prolongement de la zone 30 km/h à la rue des Jordils

Après plusieurs séances de travail et une démarche participative, les mandataires de la Commune ont proposé un vaste projet de réaménagement du centre de la commune. Ce programme s'est révélé très intéressant mais beaucoup trop ambitieux et coûteux pour St-Sulpice en ces temps de difficultés financières. Il a donc été décidé de terminer l'avant-projet, alors très avancé, pour que les futures municipalités puissent s'en servir comme document de référence et feuille de route le moment venu.

Afin d'instaurer tout de même une zone de rencontre au centre du village tout en prolongeant la zone 30 km/h jusqu'à la rue des Jordils, une étude a été menée dans le courant 2025 pour leur mise en œuvre avec des aménagements légers, moins coûteux.

### Réaménagement du Parc du Russel

Le réaménagement du Parc du Russel s'inscrit dans une réflexion engagée de longue date par les autorités communales. En effet, la réhabilitation de la place de jeux du parc figurait déjà au programme de législature 2016–2021 ainsi que dans le plan d'investissement de la Municipalité. Plusieurs motions et postulats ont également porté sur le parc, notamment « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune » et « Plantations d'arbres sur le territoire communal ».

La démarche participative a été réalisée en avril 2025. A cette occasion, des premières réflexions et des plans d'intention ont été présentés. À la suite de cette démarche, un plan d'avant-projet a été élaboré par le bureau mandataire. Ce document devait servir de base au lancement d'un appel d'offres afin de sélectionner un bureau chargé d'accompagner la Commune dans l'étude détaillée du projet. La situation financière de la Commune a cependant contraint la Municipalité à renoncer provisoirement à la poursuite du projet, avant le dépôt de la demande de crédit d'étude au Conseil communal.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités liées à la Police des constructions comprennent toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions en fonction du type de demande et de l'importance du projet soumis.

### Permis de construire et autorisations administratives délivrées

Au cours de l'année 2025, 23 permis de construire et 39 autorisations administratives ont été délivrés, ce qui représente une diminution d'environ 6 % par rapport à l'année 2024. Le détail est présenté dans le tableau ci-après.

Nature de l'ouvrage	2021	2022	2023	2024	2025
Villas familiales à 1 logement	0	1	3	1	2
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	2	3	2	2	8
Commerces-ateliers-industries-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	6	3	3	1	0
Transformations-agrandissements	31	12	12	34	9
Divers (auvents, « velux », piscines, clôtures, tennis, serres, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes, panneaux solaires, pompes à chaleur)	36	41	52	28	43
Démolitions	2	0	1	0	0
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(5)	(6)	(5)	(3)	(7)
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>62</b>

Les bureaux d'architecture et d'ingénierie peinent encore à soumettre des dossiers complets et conformes. En effet, plus de la moitié des dossiers soumis au bureau ABA Partenaires SA pour analyse font l'objet d'au moins deux rapports. Il arrive que certains dossiers fassent l'objet de 5 rapports avant d'être complets et conformes et de pouvoir être mis à l'enquête publique. Ces prestations, refacturées au porteur du projet, ont un coût non négligeable pour le propriétaire.

La Municipalité demeure confrontée à des problèmes récurrents de non-conformité des constructions par rapport aux plans approuvés, les modifications apportées en cours de chantier étant rarement soumises au service pour vérification et approbation. Le service se retrouve ainsi souvent devant le fait accompli lors des visites de salubrité organisées à la fin des travaux en vue de l'obtention du permis d'habiter ou d'utiliser.

En cas d'infraction aux plans approuvés et aux conditions du permis de construire, la Municipalité doit évaluer la nécessité d'arrêter les travaux avant qu'il ne soit trop tard pour en demander la démolition ou la remise en état. Dans la quasi-totalité des cas, une procédure est engagée pour régulariser la situation, pour autant qu'elle soit conforme aux prescriptions légales et réglementaires.

## Dénonciations annoncées à la Préfecture de l'Ouest lausannois

Une dénonciation a été annoncée à la Préfecture au cours de l'exercice 2025, faisant suite à l'abattage non autorisé d'un arbre protégé. Pour rappel, les dénonciations sont déposées lorsque les infractions sont clairement établies comme ayant été commises en toute connaissance de cause et ne relèvent en aucun cas de la négligence de leurs auteurs.

Nature de la dénonciation	2021	2022	2023	2024	2025
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	0	0	1	0
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA) et loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)	1	0	2	5	1

## Recours déposés concernant les projets de construction

En 2025, deux nouveaux recours ont été déposés à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) concernant des projets de construction autorisés par la Municipalité.

Durant l'année, la CDAP a rendu trois arrêts admettant très partiellement les recours déposés. Ces arrêts ont tous fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF).

Instance de recours	2021	2022	2023	2024	2025
Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)	3	8	4	2	2
Tribunal fédéral (TF)	1	0	0	1	3

## Annonces d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire

En 2025, 20 annonces d'installations photovoltaïques ont été traitées et vérifiées par le service, ce qui représente une baisse de 29 % par rapport à 2024. Les installations thermiques ne semblent toujours pas susciter d'intérêt de la part des propriétaires, une seule annonce ayant été traitée en 2025.

Pour rappel, ces installations s'ajoutent à celles requises par la Loi sur l'énergie (LEne) dans le cadre des demandes de permis de construire.

Nature des annonces	2021	2022	2023	2024	2025
Photovoltaïque (surface en m <sup>2</sup> )	6 (1'593 m <sup>2</sup> )	31 (1'992 m <sup>2</sup> )	18 (1'062 m <sup>2</sup> )	28 (2'687 m <sup>2</sup> )	20 (1'657 m <sup>2</sup> )
Thermique (surface en m <sup>2</sup> )	0	0	1 (10 m <sup>2</sup> )	0	1 (5 m <sup>2</sup> )

## Annonces pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air dans un bâtiment existant

Avec l'entrée en vigueur de l'art. 68c du Règlement d'application de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), l'installation pour un bâtiment existant d'une pompe à chaleur air/eau ou air/air peut être dispensée d'autorisation de construire si plusieurs conditions cumulatives, vérifiées par le service, sont respectées.

En 2025, 3 installations de pompes à chaleur ont été annoncées, toutes installées à l'extérieur du bâtiment.

Nature des annonces	2024	2025
Intérieure (Puissance chauffe kW)	0	0
Extérieure (Puissance chauffe kW)	3 (36,80 kW)	3 (39,30 kW)

## Statistique du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2025, seize logements vacants ont été recensés sur le territoire communal.

Nombre de pièces	1 ou 1 ½	2 ou 2 ½	3 ou 3 ½	4 ou 4 ½	5 ou 5 ½	6 ou +
Nombre de logements vacants	1	3	9	0	4	0

À la même date, deux locaux industriels et commerciaux étaient à louer.

## Commission communale de salubrité

En 2025, la Commission de salubrité (délégation) a établi 58 rapports de salubrité, dont 23 ont fait suite à une visite de salubrité sur place par une délégation de la Commission. Sur la base du préavis émis par la Commission, la Municipalité a délivré 59 permis d'habiter ou d'utiliser (dont certains sur la base de rapports établis en 2024).

## Contrôle des citernes

Dans le cadre de son devoir de surveillance, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) collabore avec le service, et réciproquement, pour assurer les tâches suivantes :

- Recensement de l'ensemble des citernes, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Questionnaire « Q 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2025, la Commune de St-Sulpice compte 191 citernes en service, dont 16 situées dans les secteurs particulièrement menacés, dits « Au », et 175 dans les secteurs sans enjeux particuliers, appelés « üB ».

Neuf citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en secteur Au. Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour St-Sulpice	2021	2022	2023	2024	2025
Mises en service	2	2	0	1	0
Mises hors service	6	6	16	2*	7* (dont 6 de 2024)
Rapports de révision traités	9	9	25	3*	4* (dont 4 de 2024)
Premier rappel	0	0	2	1	1

\* L'ERM ayant changé de programme informatique en cours d'année 2024, certaines mises hors service et certains rapports de révision datés de 2024 ont été traités en 2025.

## GUICHET CARTOGRAPHIQUE

Pour rappel, les activités liées à la gestion du guichet cartographique consistent à assurer la mise à jour des géodonnées (fédérales, cantonales et communales), qui permettent de renseigner la population et les entreprises sur le territoire communal. Les géodonnées fédérales et cantonales sont mises à jour par le bureau BBHN SA, dans le cadre de son contrat de maintenance annuelle. La mise à jour des géodonnées communales est assurée par la collaboration entre le bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli SA, le Service de l'aménagement du territoire et le Service des travaux. Elles sont ensuite transmises au bureau BBHN SA pour diffusion sur le guichet cartographique.

Durant l'année écoulée, le Bureau SDOL a poursuivi son étude de développement du guichet intercommunal, qui verra le jour prochainement.

## PATRIMOINE ARBORÉ

En 2025, les autorisations d'abattage ont concerné 64 arbres. Conformément à l'article 16 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP), tous les arbres abattus sont compensés. Par ailleurs, cinq demandes d'abattage ont été refusées, concernant un total de 9 arbres. Le détail des demandes d'abattage traitées est présenté dans le tableau ci-après.

Décisions municipales	2021	2022	2023	2024	2025
Autorisation d'abattage	14	16	23	26	24
Refus d'abattage	1	4	4	2	5
Total	15	20	27	28	29

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Consommations annuelles

Le réseau d'éclairage public de la commune de St-Sulpice est composé de 619 points lumineux (candélabres). Entre 2024 et 2025, les constats suivants sont observés :

- La consommation totale (kWh) a augmenté de 1,0 % ;
- Le coût total de la consommation (CHF) a baissé de 6,1 %.

Malgré la baisse du coût total de la consommation, une forte augmentation de la consommation (kWh) et des coûts des points de consommation « RC1 Etapes 1 et 2 » (sous gestion de la Commune d'Ecublens qui refacture les coûts à la Commune de St-Sulpice) a été observée. Cela s'explique par le fait qu'avant le 01.01.2025, 76 candélabres, situés le long de la RC1 Étape 2 et de sa piste cyclable, étaient pris en charge à 100 % par la Commune d'Ecublens. En 2025, la Commune d'Ecublens nous a annoncé la mise en conformité de la facturation aux conditions d'une convention établie entre nos deux communes le 28 janvier 2013.

La consommation induite par la mise en conformité de l'éclairage public sur la RC1 - par la pose de 52 candélabres supplémentaires mis en service en automne 2025 (cf. chapitre « Travaux » PM 04/24) - s'additionnera dès l'année 2026.

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des points de consommation de la commune.

Points de consommation	2023		2024		2025	
	kWh	CHF	kWh	CHF	kWh	CHF
Gestion Ecublens (SIE)						
RC1 Etapes 1 et 2	11'064,00	3'639,55	11'001,00	3'758,00	<b>20'345,35</b>	<b>6'486,65</b>
Gestion St-Sulpice (SiL)						
St-Sulpice	173'229,00	44'273,20	167'635,00	49'707,05	<b>160'755,00</b>	<b>43'820,76</b>
RC1 Etape 3	31'018,62	10'117,40	31'255,37	11'699,40	<b>30'943,69</b>	<b>10'905,00</b>
Route de Vallaire	244,00	120,65	358,00	151,45	<b>309,00*</b>	<b>126,94*</b>
Autres		- 768,40				
Total	215'555,62	57'382,40	210'249,37	65'345,90	<b>212'353,04</b>	<b>61'339,35</b>

\* Période du décompte : 29.06.2024 au 12.06.2025.

### Renouvellement de l'éclairage public

En 2025, le renouvellement de l'éclairage public de la rue du Centre a été achevé. Il permet une économie d'énergie annuelle d'env. 83 % par rapport aux anciennes installations, ce qui représente une économie d'env. CHF 5'500.- (à 20 ct/kWh). Pour rappel, les travaux, d'un montant adjugé de CHF 228'300.- HT, sont payés par le budget de fonctionnement, sur les exercices 2024 à 2027. En 2025, le deuxième acompte a été payé (montant de CHF 64'860.-). Ce projet a fait l'objet d'une subvention d'Equiwatt de CHF 20'000.- (obtenue en 2025).

## Contrôle de conformité mécanique et de stabilité

En 2025, 72 candélabres ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public, conformément à la norme SIA 261. Les résultats ont montré qu'ils sont tous conformes, à l'exception d'un candélabre situé au chemin du Cimetière. Les chemins ayant bénéficié de ces prestations sont :

- Chemin de l'Ochettaz (11) ;
- Chemin des Chantres (8) ;
- Chemin des Charmilles (8) ;
- Chemin des Jordils (8) ;
- Chemin du Cimetière (11) ;
- Chemin du Pâqueret (13) ;
- Chemin du Russel (13).

En 2025, il a également été procédé au contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages des installations sportives. Ainsi, les 6 mâts des terrains de football du Laviau ont été contrôlés. Cinq se sont révélés conformes. Le sixième, non conforme, a dû être démonté dans le courant de l'automne. Son remplacement est conditionné au préavis du Canton.

Pour rappel, l'Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public de réaliser des contrôles sur les installations neuves, à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles, obligatoires depuis 1999, doivent être effectués tous les 5 ans.

## Domages occasionnés sur le mobilier urbain d'éclairage public

Cette année, la commune a déploré 2 candélabres renversés/accidentés aux endroits suivants :

- Chemin du Laviau 1b ;
- Chemin du Crêt 3.

Dans les deux cas, les auteurs ont été identifiés. Aucun acte de vandalisme n'a été perpétré sur le mobilier urbain d'éclairage public en 2025.

# TRAVAUX

## MISSIONS ET EFFECTIFS

---

Au cours de l'année écoulée, le Service des travaux a assuré l'entretien et la gestion des infrastructures communales, la sécurité du domaine public et la coordination avec les services communaux, les partenaires externes et les départements cantonaux.

Opérationnel depuis mars 2018, il a été officiellement institué en 2025, consolidant son organisation au sein de l'administration. Le Service a participé au recrutement d'un chef de projet pour accompagner les tâches quotidiennes, garantir le respect des délais et assurer un relais en cas d'absence.

Poste	Nb.	EPT
Cheffe de service	1	1.00

## DOMAINES D'ACTIVITÉS

---

### ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER ET DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- Pilotage et supervision des travaux publics (planification, direction des projets et des chantiers) ;
- Gestion et entretien des infrastructures communales ;
- Exploitation, maintenance et réhabilitation des réseaux ;
- Gestion du domaine public, délivrance des autorisations d'occupation et des permis de fouilles ;
- Gestion administrative, financière et budgétaire (suivi des projets, des budgets et du plan d'investissements dans ces domaines) ;
- Coordination et représentation technique auprès des services internes, des partenaires externes et des instances cantonales ;
- Participation au développement du Système d'information du territoire public (SIT).

## BILAN ET OBJECTIFS DE FIN DE LÉGISLATURE 2021-2026

---

### PLANIFICATION ET GESTION FINANCIÈRE

Le Service des travaux accompagne la Municipalité dans ses prises de décision en matière de planification et de coordination de divers projets communaux. Il intervient également dans certains projets menés par le Canton ou le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) afin d'y représenter et défendre les intérêts communaux.

Le tableau ci-dessous illustre, d'un point de vue financier, l'ampleur de l'activité du Service. Il présente à la fois le total des investissements des projets engagés antérieurement qui se sont poursuivis durant la législature et ceux approuvés par le Conseil communal au cours de la même période.

### Crédits d'investissements octroyés par le Conseil communal

Législature 2016 - 2021			Législature 2021 - 2026				
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1'843'838.-	3'390'728.-	358'133.-	187'210.-	3'250'997.-	---	274'000.-	440'000.-
CHF 5'592'699.-			CHF 4'152'207.-				

## OBJECTIFS DU PLAN DE LÉGISLATURE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

À l'approche de la fin de la législature, il convient de rappeler les objectifs du programme législatif 2021–2026 concernant l'entretien des infrastructures communales :

- Assurer le renouvellement du réseau communal d'épuration, en réhabilitant les collecteurs en mauvais état et en réalisant un état 0 des stations de pompage et de relevage (STAP et STREL) ;
- Assurer la rénovation du réseau routier, notamment les chemins du Russel, de la Venoge et du Bochet.

*(Ces projets seront présentés plus en détail dans le rapport, sous leurs chapitres respectifs).*

### État d'avancement des objectifs du programme de législature 2021-2026

Objectif	Description	État d'avancement
Entretien et réhabilitation des collecteurs communaux	Interventions ponctuelles sur le réseau identifiées et classées par ordre de priorité de traitement, lors de l'état 0 des collecteurs communaux (planification sur un délai de 1 à 10 ans).	Seuls les collecteurs situés sur le domaine public ont été traités, identifiés en « mauvais état » à traiter dans les 1 à 2 ans et « moyennement endommagés » à traiter dans les 3 à 5 ans. Les phases 1, 2 et 3 sont finalisées.
Etat 0 des STAP et des STREL	État 0 et plan financier.	Avant-projet, terminé.
Chemin du Russel	Réaménagement chaussée et trottoir, renouvellement de l'éclairage public et réhabilitation des collecteurs.	Terminé.
Chemin du Bochet	Réaménagement chaussée et trottoir, renouvellement de l'éclairage public et réhabilitation des collecteurs.	Phase 31 « Avant-Projet » en cours d'étude, démarré en septembre 2025 en coordination avec les services lausannois.
Chemin de la Venoge	Réaménagement chaussée et trottoir, renouvellement de l'éclairage public et réhabilitation des collecteurs.	Compte tenu de la situation financière défavorable de la commune et du manque de ressources du service, mobilisé par de nombreux projets, ce projet est reporté d'année en année.

## INVENTAIRE DES PROJETS EN COURS

La liste ci-après présente l'état d'avancement des projets en cours, classés par ordre de priorité selon les autorités compétentes et leurs interactions.

NB : certains préavis peuvent avoir le statut « terminé », et être toujours ouverts en raison d'attente de subventions notamment.

### État d'avancement des projets

Désignation des projets	Statut		
	En cours	En attente	Terminé
<b>Projets État de Vaud – Direction générale de l'environnement (DGE)</b>			
Renaturation de la Chamberonne (STAP Chamberonne)	x		
Renaturation de la Venoge (STAP Venoge)	x		
<b>Projets Intercommunaux (CISTEP / DGE / Ecublens)</b>			
Préavis n° 04/2024 - Mise à niveau de l'éclairage public sur la RC1-Etape 1, tronçon Giratoire Forel au carrefour Pré-Fleuri (Ecublens / St-Sulpice)	x		(95 %)
Préavis n° 18/2025 - Création d'une association de communes pour la gestion des eaux du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) – Approbation des statuts			x
<b>Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)</b>			
Etablissement d'une charte pour la mise en place d'une nouvelle plateforme de coordination des chantiers interservices, Géo-City			x
Prolongement Ligne 7 et passage en bus à haut niveau de service (BHNS) sur la RC1	x		
Renaturation des cours d'eau et des rives du lac	x		
<b>Entente Mèbre-Sorge</b>			
Préavis n° 05/2021 - Parc de la Mèbre – Dévoisement du collecteur Mèbre-Sorge			x
Préavis n° 06/2021 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, Secteur 12			x
Préavis n° 08/2022 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, Secteur 13			x
Préavis n° 11/2023 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, Secteur 14			x
Préavis n° 16/2024 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, Secteur 15			x
<b>Projets Communaux</b>			
Préavis n° 07/21 - Travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne			x
Préavis n° 04/22 - Crédit-Cadre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement communal (les phases 1, 2 et 3 sont clôturées)	x		
Préavis n° 12/22 - Réaménagement du chemin du Russel, renouvellement de l'éclairage public et remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées			x
Préavis n° 04/25 - Réaménagement des quais de bus – ligne 33, à la route de Vallaire	x		
État 0 et planification financière (avant-projet) des STAP et des STREL			x
Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux de la Commune et directive sur le transfert des collecteurs privés d'intérêt communal		x	
Émoluments pour les permis d'occupation et de fouilles sur le domaine public		x	

## COORDINATION

### COORDINATION AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT DE VAUD (DGE)

Le Service des travaux participe aux projets de biodiversité de l'État de Vaud, tels que la revitalisation de la Chamberonne et de la Venoge. Ces projets concernent directement les ouvrages communaux situés dans l'Espace Réserve aux Eaux (ERE), dont le service assure, par le biais de mandataires, la maintenance, notamment pour les stations de pompage de la Chamberonne et de la Venoge.

### COORDINATION DES COMMUNES DE L'OUEST LAUSANNOIS (SDOL)

Les projets en cours détaillés ci-après sont d'abord présentés et étudiés par les techniciens qui représentent les 8 communes de l'Ouest lausannois membres du SDOL (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Sainte-Croix). Ils sont ensuite soumis au vote du groupe de pilotage (GROPIL), composé des syndics, qui assure la conduite politique des projets.

#### Coordination des chantiers dans l'Ouest lausannois

Les responsables techniques des communes de l'Ouest lausannois membres du SDOL, en collaboration avec les prestataires de services (SiL, eau, gaz, multimédias, CAD, etc.), coordonnent la planification des projets et des chantiers afin de favoriser les synergies, optimiser les investissements et anticiper les impacts sur le trafic et les transports publics.

Une plateforme informatique permet au groupe de coordination des chantiers d'annoncer les projets sur le territoire des huit communes. Le groupe se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur les projets à venir. En octobre 2025, une charte d'utilisation de la nouvelle plateforme Géo-City, présentée par le SDOL, a été approuvée par les prestataires de services, puis par le GROPIL.

#### Renaturation des cours d'eau et des rives du lac

Cette étude vise à établir une vision globale des opportunités de renaturation, d'amélioration des cheminements piétons et de facilitation de l'accès public aux rives, dans le respect de l'environnement. Elle prendra en compte les projets en cours ou à venir, notamment aux embouchures de la Venoge et de la Chamberonne. Le GROPIL a validé l'adjudication du mandat en octobre et la séance de lancement s'est tenue en décembre 2025.

#### Prolongation Ligne 7 (Prilly-Vallaire) et bus à haut niveau de service (BHNS) sur la RC1

L'image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois 2028-2040 a identifié le prolongement de la Ligne 7 en BHNS, de Prilly à Ecublens, via la RC1, comme mesure stratégique pour la mobilité de l'agglomération. Cette mesure est inscrite au PALM 2025, avec un début de réalisation prévu entre 2028 et 2032. L'introduction de nouveau matériel roulant, notamment des bus bi-articulés, nécessite l'adaptation des quais le long de la route cantonale (RC1), ce qui constitue également une opportunité de mettre ces infrastructures en conformité à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), dont l'échéance était fixée à fin 2023.



Source : BHNS Ouest Lausannois

Les études d'avant-projet ont ainsi été lancées par le SDOL en 2025, pour le compte des deux communes, sur le tronçon traversant St-Sulpice et Ecublens. Le résultat de ces études sera présenté courant 2026 de même que les modalités de poursuite du projet, la volonté de la Municipalité étant d'intégrer l'EPFL et l'UNIL dans la coordination avec le Canton.

## COORDINATION INTERSERVICES ET DEMANDES D'OCCUPATION

Les interventions sur le domaine public (DP) sont soumises à autorisation et planifiées avec les prestataires de services (eau, gaz, électricité, opérateurs multimédias, etc.), en étroite collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (PoIOuest) pour la sécurité routière, ainsi qu'avec le SDIS Chamberonne et les Transports publics lausannois (TL), selon les besoins.

Avant toute intervention, une séance de coordination sur site vise à limiter l'occupation du domaine public, optimiser les coûts grâce à la mutualisation et réduire les nuisances pour les usagers et riverains, avec pour objectif de restituer les lieux dans les meilleurs délais.

### Autorisations accordées

Législature 2021-2026				
2021	2022	2023	2024	2025
50	49	47	50	59

Le nombre de demandes traitées dépasse en moyenne de 10 % le nombre de permis délivrés, certaines demandes ayant été refusées ; une hausse d'environ 20 % est constatée sur les délivrances pour 2025.

Cette tâche se clôture par le contrôle de la bienfaisance des travaux réalisés sur le domaine public.

De plus, en fin d'année, le Service des travaux a souhaité rejoindre la Commission de salubrité afin de participer aux constats de fin de travaux sur le domaine privé ayant eu un impact sur le domaine public (DP) soit par des fouilles de raccordements réalisées sur le DP soit par les véhicules de chantier (transports), lesquels peuvent donner lieu à une remise en état du DP si nécessaire, avant la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.

### Intervention coordonnée avec le Service du gaz sur le chemin de l'Ochettaz

L'exploitant du réseau de distribution, le Service du gaz des Services industriels de Lausanne, a mené cette année une campagne de contrôles périodiques visant à détecter d'éventuelles fuites ou anomalies sur le territoire de notre commune. Une campagne d'entretien a ensuite été réalisée, comprenant quelques sondages de courte durée sur le réseau, notamment au chemin des Chantres et sur la route Cantonale.

Le Service du gaz est également intervenu sur le premier tronçon du chemin de l'Ochettaz, entre la rue du Centre et l'accès au cimetière (env. 200 m), afin de réhabiliter une conduite de distribution en fonte AS150 datant de 1980.

### Incident au chemin du Laviau

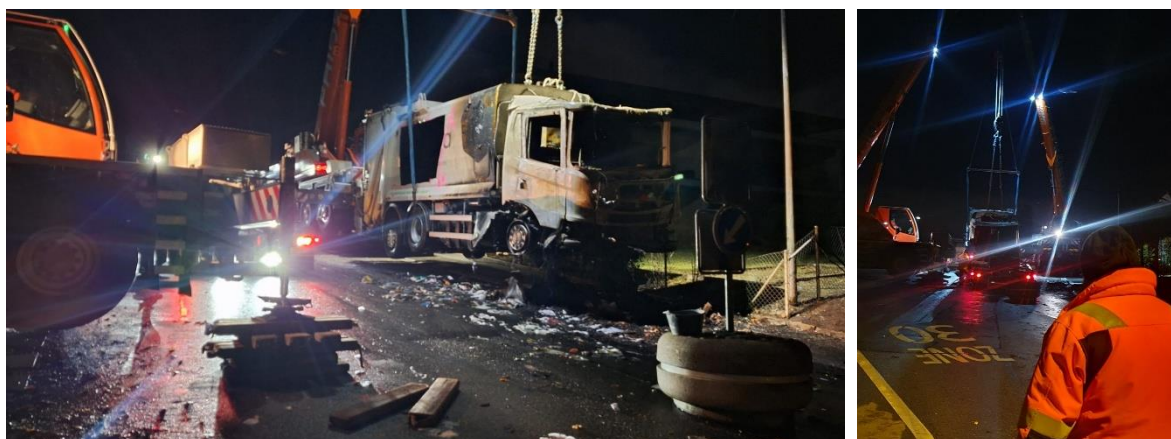
En début d'année, un camion de ramassage de papiers a pris feu au chemin du Laviau sur le domaine public, causant d'importants dégâts au trottoir, à la chaussée, à la signalisation ainsi qu'à l'éclairage public. Aucun blessé n'est à déplorer.

L'aire forestière appartenant à l'État de Vaud et la parcelle privée voisine ont également été impactées. De nombreux échanges ont eu lieu avec l'assurance chargée de couvrir ce sinistre, aboutissant à un accord difficilement négocié en novembre 2025. Les températures n'étant pas favorables à la réalisation des travaux avant la fin de l'année, l'intervention a été reportée au retour des beaux jours.



*Constat des dégâts occasionnés sur le domaine public du chemin du Laviau*

Le Service des travaux collabore étroitement avec le Service de voirie, dont la présence régulière sur le terrain permet de remonter des informations essentielles à la planification et à l'entretien du domaine public. Lors de l'incident au chemin du Laviau, les équipes se sont rapidement mobilisées et ont œuvré jusque tard dans la nuit afin de sécuriser les lieux avant l'arrivée des patrouilles de police et du service du feu, puis de procéder au déblaiement et au nettoyage de la chaussée.



*Soutien logistique du Service de voirie*

## GESTION DU PATRIMOINE DU RÉSEAU ROUTIER

Un relevé de l'état des dégradations de surface sur l'ensemble du réseau routier a été réalisé par l'entreprise INFRALAB SA, au moyen d'un véhicule de mesure équipé d'un laser, Automatic Road Analyser (ARAN).

Le rapport qui en est issu souligne l'importance de l'entretien d'un réseau routier vieillissant, majoritairement construit entre les années 1950 et 1970. Un entretien insuffisant peut entraîner des risques pour le trafic (fluidité et sécurité), ainsi que des surcoûts pour la collectivité publique. L'analyse montre par ailleurs que 27.4 % du réseau se trouve dans un état jugé critique à mauvais.

Ces résultats permettront de définir les seuils relatifs à l'entretien courant financé par le budget, ainsi que d'élaborer une planification de réfection routière de plus grande ampleur, laquelle fera l'objet de préavis de demande de crédits d'étude et de crédits d'ouvrage.

Enfin, la valeur du patrimoine du réseau routier de la Commune de St-Sulpice, avec ses près de 10 km de réseau, a été évaluée à 11.4 millions de francs suisses.

## Valeurs 2025

Réseau routier communal selon la classification de la Loi sur les routes (LRou)			
Routes principales 2 <sup>e</sup> classe	Routes secondaires 3 <sup>e</sup> classe	Route cantonale 1a principale, hors traversée de localité	Route cantonale 81c secondaire, hors traversée de localité
8'017 m	287 m	1'801 m	152 m

## PROJETS ROUTIERS

### Route de Vallaire – Réaménagement du terminus « Venoge Nord » - Ligne 33

Le réaménagement du terminus de la ligne 33 des TL a pour objectif de mettre en conformité les quais de bus selon la Lhand et le trottoir de l'arrêt ouest aux normes VSS. Une aide à la traversée piétonne renforcera la sécurité et la modération de vitesse, et l'éclairage public sera renouvelé selon le concept RC1 – Étape 3 pour en optimiser la consommation.

Parallèlement à la mise à l'enquête publique réalisée du 7 février au 9 mars 2025, le dossier d'appel d'offres a été lancé. Les valeurs limites estimées étant respectées, un appel d'offres de gré à gré comparatif a été soumis à quatre entreprises. Après l'analyse des dossiers, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Camandona, pour un montant de CHF 273'910.35 HT.

La demande de subvention fédérale, envoyée le 14 août 2025, a conduit à un accord qui fait l'objet d'une convention de financement signée par les parties en décembre 2025. La contribution fédérale attendue s'élève à CHF 72'400.–.

La subvention étant conditionnée au démarrage du chantier avant la fin de 2025, les travaux ont débuté le 15 décembre 2025, avant d'être suspendus durant la pause hivernale.

### Chemin du Bochet 2<sup>e</sup> étape – Réaménagement, collecteurs, éclairage public

Les Services industriels de Lausanne (SiL) rencontrent régulièrement les communes de l'Ouest lausannois afin de coordonner les chantiers régionaux. La Commune a identifié l'intérêt de mutualiser certains travaux afin de bénéficier de conditions plus avantageuses. Dans ce cadre, les chantiers du chemin du Bochet (1<sup>re</sup> étape) et du chemin du Russel ont pu être coordonnés et réalisés ces dernières années.

En juin 2025, les SiL ont relancé la Commune afin d'engager la phase d'avant-projet de la 2<sup>e</sup> étape du chemin du Bochet. La Municipalité en a approuvé le lancement lors de sa séance du 8 juillet 2025.

À titre d'information, à la suite de l'affaissement de chaussée survenu en juin 2025, l'intervention de remise en état a révélé le mauvais état de l'encaissement de la chaussée, remblayé avec des boulets et des matériaux d'excavation. Cette situation est susceptible de poser un problème de sécurité routière, notamment pour les deux-roues.



Affaissement juin 2025 et réparation juillet 2025

## ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA RC1

### Préavis n° 04/2024 - RC1 - Tronçon Forel/Tir-Fédéral - Amélioration éclairage public

Les travaux visant à améliorer l'éclairage public, dont le démarrage était prévu le 8 juin 2025, ont dû être repoussés au 8 septembre 2025 et se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année.

Après avoir délivré un préavis favorable sur la base du plan de projet, la DGMR a émis une série d'exigences lors de la demande de permis de fouille, sur la base des plans d'exécution et de l'approbation du dossier lumineuse. Ce projet a donc nécessité des adaptations, qui ont conduit à l'établissement d'une balance des coûts pour des prestations additionnelles non prévues dans l'appel d'offres initial, avant le démarrage des travaux. La comparaison entre les prestations non réalisées et les prestations supplémentaires a confirmé cependant que le budget du préavis n° 04/2024 pouvait être respecté.

En raison du retard, deux mâts prévus sur le passage sous-voies menant à l'EPFL n'étaient pas encore installés en fin d'année. Par ailleurs, une coordination avec la DGMR a permis d'adapter ponctuellement les pistes cyclables, améliorant la cohabitation multimodale et la sécurité des usagers. La complémentarité de ces deux projets semble positive pour la sécurité des usagers.



*Travaux en cours de réalisation*



*Mise en service décembre 2025*

## GESTION DU PATRIMOINE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

### RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DE VIDY

La convention intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP) relative à l'exploitation de la STEP de Vidy, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, définit les « parcelles imputables », soit les parcelles du bassin versant de la STEP non ou partiellement équipées en séparatif.

Le décompte du tableau mis à jour annuellement reste inchangé pour 2025. Il recense toutes les données relatives au calcul de la clé de répartition, comptabilise 3'027 ha de surfaces imputables, correspondant à 1.8 % de la superficie de l'ensemble des parcelles urbanisées pour un total de 170'787 ha.

### RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DU BIEF (MORGES)

Les eaux usées du bassin versant de St-Sulpice situé en amont de la Route Cantonale RC1 sont acheminées par le collecteur de concentration Ecublens/St-Sulpice à la station d'épuration du Bief de l'Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la Région Morgienne (ERM).

En tant que commune abonnée, St-Sulpice bénéficie d'un tarif basé sur les équivalents-habitants, au prorata du budget de l'ERM.

Au 31.12.2025, sont recensés 246 habitants raccordés à la STEP du Bief. A titre informatif, la Commune devra participer, ces prochaines années, aux charges de la STREL de la « Combaz », située sur le collecteur de concentration acheminant les eaux usées à la STEP du Bief. Les charges de cette STREL étant budgétisées à CHF 82'600.-, la participation communale est estimée à CHF 13'000.-.

### PRÉAVIS 04/2022 – CRÉDIT-CADRE – ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU EC/EU

Pour donner suite à l'état d'avancement de ce chantier qui se déroule sur plusieurs années, nous rappelons ici que la phase 1 a été réalisée en 2023, la phase 2 en 2024 et la phase 3 en 2025. Les travaux réalisés, pour cette dernière phase, ont fait l'objet d'une adjudication à l'entreprise Liaudet PIAL SA pour un montant de CHF 278'357.55 TTC.

Conformément aux seuils des marchés publics, le dossier d'appel d'offres a été mis au concours sur invitation à quatre entreprises, selon les critères d'adjudication du prix, de l'organisation pour l'exécution du marché et de la qualité technique de l'offre.

#### État d'avancement du crédit-cadre – Situation financière

Désignation	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Collecteurs curés	2'103 m	2'693 m	2'001 m
Collecteurs fraisés	457 m	210 m	40 heures
Collecteurs chemisés	184 m	531 m	1'020 m
Collecteurs inspectés	1'022 m	531 m	2'001 m
Montants des soumissions	CHF 155'051.20	CHF 211'485.65	CHF 278'357.55
<b>Montants des travaux réalisés</b>	<b>CHF 127'918.20</b>	<b>CHF 210'639.10</b>	<b>CHF 242'432.50</b>

### STATIONS DE POMPAGE (STAP) ET STATIONS DE RELEVAGE (STREL)

À la suite de l'état des lieux réalisé en 2023 dans le cadre d'une étude préliminaire, un plan d'investissement pour les cinq prochaines années a pu être établi. La priorisation des interventions a également été revue, conduisant à la planification d'investissement suivante, qui devra encore être affinée.

### Planification financière des STAP et des STREL

Stations STAP / STREL	2026	2027	2028	2029
STAP Chamberonne		300'000.-		
STAP Venoge	150'000.-			
STAP Marquisat	150'000.-			
STREL Débarcadère			550'000.-	
STREL Russel				160'000.-
STREL Pierrettes				160'000.-
<b>Totaux estimatifs CHF</b>	<b>300'000.-</b>	<b>300'000.-</b>	<b>550'000.-</b>	<b>320'000.-</b>

## PLAN RÉGIONAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PREE) DE LA CHAMBERONNE

### Préavis n° 18/2025 – Statuts de l'Association de communes en charge de la Gestion des Eaux Urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)

Le préavis n° 18/2025, déposé le 10 décembre 2025, porte sur la demande de constitution d'une association de communes au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes (LC), soit l'acceptation des statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes. Les objectifs visés à travers cette nouvelle organisation sont en particulier l'optimisation du fonctionnement de ce réseau et des investissements à réaliser, à l'échelle du bassin versant de la STEP de Vidy, afin de réduire les atteintes au milieu naturel au meilleur coût et en parfaite coordination entre les communes.

Dans ce contexte, pour la Commune de St-Sulpice, les infrastructures intercommunales identifiées pouvant bénéficier de ce statut sont les suivantes :

- La STREL du Russel
- La STREL des Pierrettes
- La STAP de la Chamberonne
- Le collecteur de concentration intercommunal, Ecublens / St-Sulpice, qui transite sur environ 2'800 m depuis la rue du Centre côté ouest (Tir-Fédéral), le chemin du Bochet, l'avenue du Léman, le chemin des Pierrettes, le chemin du Petit-Port, longeant les terrains de sports de Dorigny, passant par la STAP de la Chamberonne et finalement longeant la Chamberonne jusqu'à la Route Cantonale jusqu'en limite territoriale avec la Commune de Lausanne.

### Réseau intercommunal Ecublens / St-Sulpice



Une fois l'AGEV constituée pour ces ouvrages intercommunaux, la Commune pourrait conclure un contrat annexe pour l'entretien et la surveillance des stations restantes, rendant caducs les contrats de maintenance actuels avec les différents mandataires.

## PROJET LAC & COURS D'EAU

L'année 2025 a été marquée par une variabilité météorologique notable. À l'échelle régionale, des précipitations excédentaires ont été observées, avec notamment des cumuls de pluie importants lors d'épisodes pluvieux intenses en été. Le mois d'août a enregistré des précipitations supérieures à la moyenne.

### PRÉAVIS N° 01/2024 – REVITALISATION DES RIVES À DORIGNY

À la fin des travaux de revitalisation, lors de la mise en service de la conduite de pompage au lac d'appartenance EPFL-UNIL construite quelques années auparavant, une avarie a été détectée. Elle a été constatée sur place par l'EPFL et l'UNIL en présence des services du Canton et de la Commune. La Commune étant maître d'ouvrage du chantier de renaturation des berges du lac, coordonné avec le Canton, le sinistre a été déclaré à l'assurance RC de la Commune, réciproquement les mandataires de la Commune à leur assureur. Une expertise a été établie par un expert mandaté par l'assurance de la Commune. Les responsabilités n'ont pas encore fait l'objet d'une détermination par les assureurs des parties.

Une autorisation administrative a été délivrée le 24 octobre 2025 et les travaux de réparation, financés par l'EPFL, ont pu être engagés. Le coût de ces travaux est devisé dans un rapport d'expertise à plusieurs centaines de milliers de francs.

### PROJET DE REVITALISATION DE LA CHAMBERONNE

Le projet de la Chamberonne est porté par l'Entreprise de Correction Fluviale (ECF) de la Chamberonne, en partenariat avec la DGE, l'UNIL, ainsi que les communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne et St-Sulpice. L'ECF Chamberonne est maître de l'ouvrage. Le Canton et la Confédération subventionnent le projet à hauteur de 95 %, les 5 % restants sont divisés entre les communes et le propriétaire, en l'occurrence l'UNIL. La mise à l'enquête a eu lieu du 19 novembre au 19 décembre 2024. Le traitement des oppositions par les différentes parties est en cours.

Quel est l'impact de ce projet pour la Commune et sur ces installations ? Les eaux usées des biens-fonds de l'entier du territoire communal transitent par un collecteur de concentration jusqu'à la station de pompage de la Chamberonne.

Située dans l'Espace réservé aux eaux (ERE) de la Chamberonne, cette conduite devra être intégrée au futur projet de réalisation.

Considérant que le projet en lien avec la renaturation de la Chamberonne revêt un intérêt public prépondérant, la Municipalité de St-Sulpice, dans sa séance du 27 janvier 2025, a préavisé favorablement au projet, sous réserve de la prise en considération de ce qui précède.

C'est ainsi qu'un appel d'offres public à mandataire pluridisciplinaire, que la Commune a intégré, a été lancé en 2025 pour les phases de l'établissement du projet d'ouvrage jusqu'à sa réception (Phases 32 et 41 à 53) et adjugé pour un montant de CHF 1'835'945.00 TTC.

La séance de démarrage du projet avec les communes et le groupement a eu lieu en octobre 2025 et une séance exécutive en décembre 2025 afin de faire un point sur l'état d'avancement de ce projet. Un préavis devra être déposé par les communes courant 2026.

## ENTENTE MÈBRE-SORGE

Le service d'entretien du réseau intercommunal Mèbre-Sorge est toujours assuré par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribl SA.

Dans le cadre de la campagne annuelle d'inspection 2025, le secteur 2 a été examiné sur une longueur totale d'environ 1'740 m. Les tronçons concernés se situent sur les communes de Crissier et de Renens sur la partie dite « Mèbre », au niveau du voûtage de la Mèbre.

Les travaux sur le secteur 15 ont été réalisés en août 2025 sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Le tronçon concerné correspond aux collecteurs situés sur la rive gauche de la Sorge, s'étendant des terrains de football jusqu'au bâtiment Vortex. Les terrains ont dû être remis en état à la fin des travaux. L'ensemble du secteur a été remis en état, conformément aux standards requis.



*Installation provisoire de pompage pour le gainage du collecteur du secteur 15*

En 2025, un affaissement du troisième voûtage de la Sorge a été constaté sous les voies CFF à Ecublens. Signalée par les CFF le 21 novembre 2025 comme une dégradation critique, la situation a été précisée par des investigations qui devaient être achevées en janvier 2026. Selon les plans des CFF, les travaux de démolition et de reconstruction concerneront environ 9,6 m de voûtage. L'affaissement de la banquette supportant le collecteur intercommunal d'eaux usées nécessite la réfection de 20 m de conduite. L'Entente a validé la reconstruction à l'identique de la banquette. La coordination avec les chantiers CFF reste prioritaire pour garantir sa stabilité et la continuité du collecteur intercommunal.



La Commune de St-Sulpice continue à soutenir son engagement en faveur de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la région de Nouakchott en Mauritanie, par l'équivalent d'un centime par m<sup>3</sup> d'eau vendu à leur population. Cela correspond en moyenne à CHF 2 par an pour un ménage de 4 personnes : un geste modeste qui améliore durablement le quotidien de milliers de familles mauritaniennes.

Plus de renseignements à l'adresse suivante : <https://solidariteausuisse.ch/fr/page-daccueil/>

# VOIRIE

## MISSIONS ET EFFECTIFS

Le service dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de voirie	1	1.0
Adjoint de voirie	1	1.0
Employés de voirie	7	6.7
Aide à la déchèterie	1	0.1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8.8</b>

Le Service de voirie est demeuré stable par rapport à l'année 2024, ce qui lui a permis de garantir la continuité et la qualité des prestations attendues par la population. Il convient de préciser qu'un employé victime d'un l'accident a été en incapacité totale de travail du 23 mars au 1er novembre, puis en incapacité partielle (50 %) durant les mois de novembre et décembre. Il a été remplacé par une personne engagée en contrat à durée déterminée à 100 % de juin à janvier.

Cette organisation s'inscrit dans l'objectif du service de garantir un espace public propre, sûr et accueillant, conformément aux orientations du cahier des charges.

La Voirie est constituée d'une équipe engagée, composée de collaborateurs issus d'horizons professionnels variés. Cette diversité constitue un levier essentiel pour atteindre ses objectifs, en lui permettant de couvrir un large spectre d'activités, de faire preuve de souplesse dans l'organisation du travail et de répondre de manière efficace et réactive aux besoins de la Commune et aux attentes des usagers.

Dans le cadre de ses missions, l'accumulation d'heures supplémentaires est inévitable, notamment pour l'exploitation de la déchèterie, l'accompagnement des manifestations communales ainsi que les opérations de nettoyage du village et des plages. La maîtrise de ces heures s'inscrit dans l'objectif de gestion responsable des ressources humaines, en veillant à préserver l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des collaborateurs, ces interventions se déroulant fréquemment en soirée et durant les week-ends.

En matière de développement des compétences, la politique de formation continue a été poursuivie afin de renforcer la polyvalence et la sécurité des interventions du service. Plusieurs collaborateurs ont ainsi suivi ou obtenu : un permis pour remorque, un permis de machiniste, des autorisations d'utilisation d'une tronçonneuse, un cours de soudure, un suivi de formation pour les responsables de déchèterie, une formation à la lutte contre les frelons asiatiques, une formation sur la pose de signalisation lors de travaux en bord de route, ainsi qu'un brevet fédéral de Spécialiste de la nature et de l'environnement. Ces formations contribuent directement à l'amélioration de la qualité des prestations et à la réduction des risques lors des interventions.

Les missions du Service de voirie demeurent très proches d'une année à l'autre. En revanche, l'évolution rapide du cadre réglementaire, combinée à l'augmentation constante de la population communale, lui impose une adaptation continue de son organisation et de ses pratiques. Cette dynamique s'inscrit dans son objectif de garantir des prestations conformes, sécurisées et adaptées à une commune en développement, conformément à son cahier des charges.

Ses principaux objectifs portent sur le maintien de la conformité réglementaire, en particulier dans les domaines de la protection de la nature, de la sécurité des collaborateurs, de l'utilisation des machines et des produits dangereux, ainsi que du stockage des matériaux et du transport des matières. A ce titre, le service s'inscrit dans une démarche de formation continue afin d'anticiper les évolutions législatives et d'assurer des interventions à la fois conformes et sécurisées.

Dans le contexte du réchauffement climatique, son rôle d'accompagnement auprès des administrés s'est renforcé. Le Service est de plus en plus sollicité pour les conseiller et les soutenir dans la lutte contre la prolifération de la faune et des plantes invasives. Malgré la complexité croissante de ces interventions et le volume des demandes, les collaborateurs de la Voirie parviennent à maintenir un niveau de réactivité satisfaisant, en veillant à répondre dans des délais maîtrisés et à assurer un suivi régulier sur le terrain.

Par ailleurs, la qualité des échanges avec les autres services communaux constitue un facteur clé de réussite du fonctionnement de la voirie. Cette collaboration lui permet de maintenir la réalisation des travaux courants, malgré l'augmentation continue de la charge administrative. Elle met toutefois en évidence une marge de manœuvre réduite pour les travaux dits « extraordinaires », ce qui constitue un enjeu à intégrer dans la planification des prochaines années.

## ESPACES VERTS

---

Les travaux d'entretien, de fleurissement et de plantations constituent une part essentielle de l'activité du service. Ils sont réalisés dans une recherche d'équilibre entre le respect de la nature et les usages des parcs et espaces publics, qu'ils soient dédiés à la détente ou aux activités sportives. La superficie des espaces verts de la Commune est d'environ 380'000 m<sup>2</sup>.

La fréquentation croissante des parcs amène le Service à adapter ses horaires d'intervention afin de garantir la sécurité des usagers. Ainsi, par beau temps, les opérations de tonte sont programmées en dehors des périodes d'affluence, notamment l'après-midi, lorsque l'utilisation de machines peut présenter un risque. De la même manière, les interventions aux abords du collège sont organisées en dehors des heures de classe et de repos afin de limiter les nuisances et de préserver la tranquillité des élèves et du personnel.

Pour les installations sportives, le Service coordonne ses interventions selon les plannings d'utilisation, notamment pour les matchs de football. La météo reste toutefois un facteur déterminant et parfois contraignant, car elle conditionne le bon moment pour effectuer la tonte et les travaux d'entretien des terrains, tout en préservant leur qualité.

Ces activités ont évolué au fil des années, notamment avec l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations liées à la protection de la nature, qui impliquent le respect de directives plus strictes et une vigilance accrue sur les normes environnementales. Par ailleurs, la population est de plus en plus sensible à une gestion respectueuse et durable des espaces verts, ce qui renforce les exigences en matière de qualité des interventions.



*Le lézard vert à la plage du Laviau*

A ce jour, la gestion des espaces verts peut être qualifiée de satisfaisante, avec un « bon » niveau de service. L'objectif pour les prochaines années est de progresser vers un niveau « très bon », en poursuivant l'amélioration des pratiques et de l'organisation du Service.

Dans cette dynamique, certains travaux relèvent désormais de la gestion différenciée. Cela conduit le Service soit à adapter ses équipements, soit à développer des partenariats avec des intervenants extérieurs, comme le moutonnier qui assure ponctuellement le pâturage ou la fauche pour la récupération du foin. De même, une entreprise de bûcheronnage accompagne la Voirie pour le nettoyage des plages à l'aide de matériel adapté. Ces collaborations contribuent à optimiser les moyens et à renforcer l'efficacité des actions réalisées.

Enfin, une attention doit être portée à la sensibilisation du public, notamment des propriétaires de chiens, sur l'importance de ramasser les déjections canines, qui peuvent dégrader la qualité des surfaces enherbées et en compromettre certains usages. Ces actions de prévention participent à la préservation durable des espaces verts et à la qualité de vie des usagers.

## DÉCHÈTERIE

---

### Projet de nouvelle déchèterie

La déchèterie communale reste un équipement central du dispositif de gestion des déchets. Toutefois, sa capacité actuelle devient progressivement insuffisante au regard de l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de l'évolution démographique de ces dernières années. Malgré une organisation optimisée par l'équipe, l'infrastructure atteint aujourd'hui ses limites en termes d'accueil, de fluidité et de confort pour les utilisateurs.

Dans cette perspective, le projet de création d'une nouvelle déchèterie constitue une priorité. Celle-ci devra répondre aux normes actuelles et futures en matière de tri et de gestion des déchets. Des échanges sont en cours avec des spécialistes afin de concevoir un site à la fois conforme aux exigences réglementaires, fonctionnel pour les collaborateurs et adapté aux besoins des usagers. Ces travaux

préparatoires permettent de poser les bases d'un équipement durable et performant, tout en anticipant l'évolution des pratiques de tri.

Il est également important de rappeler et de valoriser le principe du « pollueur-payeur », qui structure notre système de gestion des déchets. Conformément au cadre légal en vigueur, notamment le principe de causalité, chaque producteur de déchets contribue financièrement en fonction de la quantité qu'il génère.

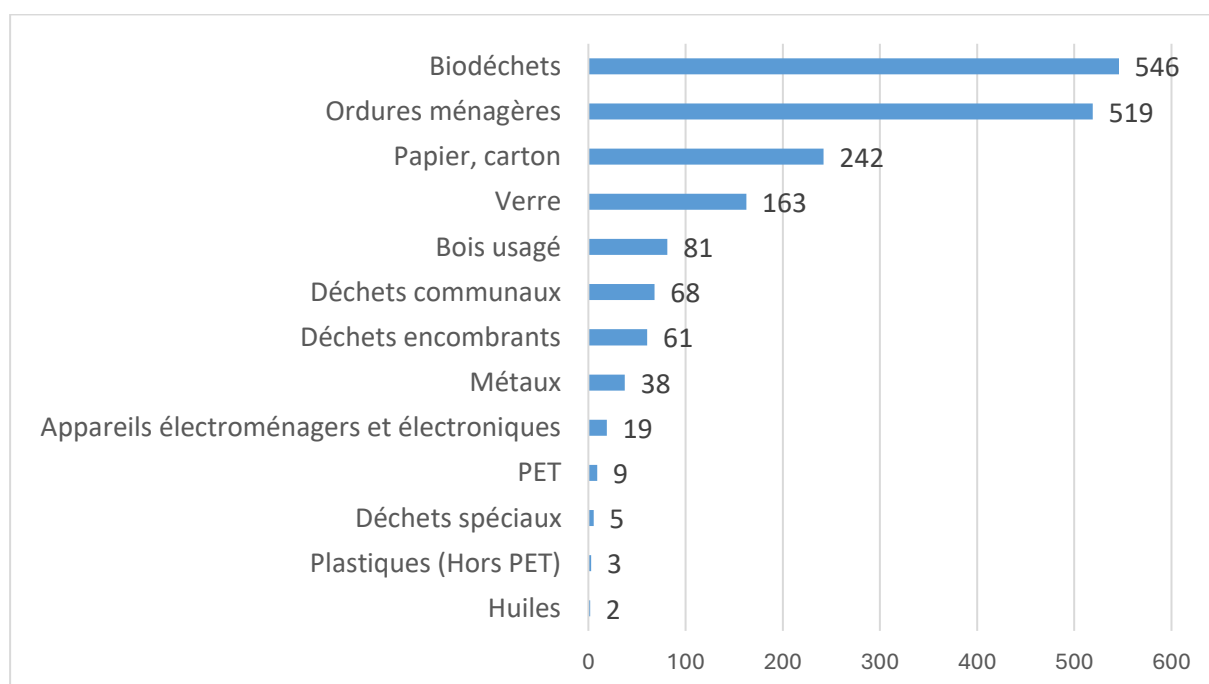
### Ce modèle repose sur un financement mixte

- La taxe au sac (part variable), qui engage directement la responsabilité individuelle en liant le coût à la quantité de déchets produits. Elle constitue un levier incitatif en faveur de la réduction des déchets et du tri ;
- La redevance de base (part fixe), qui permet d'assurer la pérennité du service public en couvrant les coûts structurels liés aux infrastructures, à la collecte, au traitement et à la gestion des dépôts sauvages.

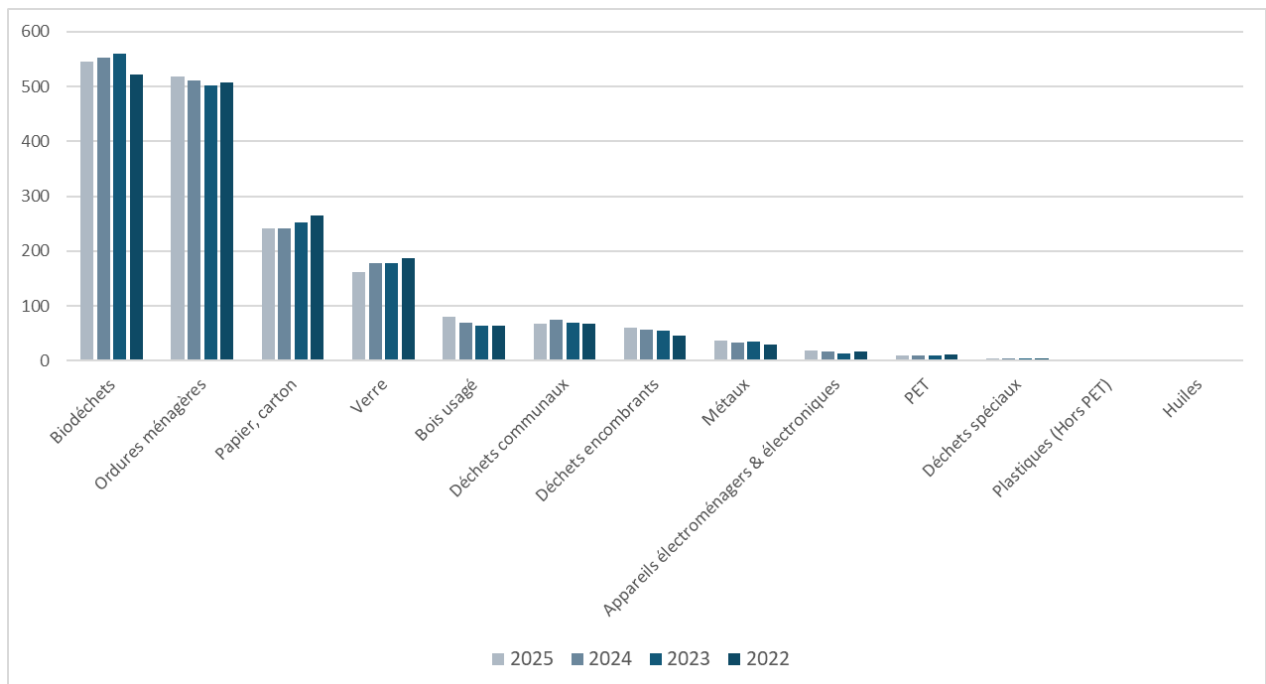
Ce financement mixte présente plusieurs bénéfices mesurables. Sur le plan de l'équité, il évite que les habitants engagés dans le tri ne supportent, via l'impôt, les coûts générés par ceux qui trient moins. Sur le plan environnemental, il favorise concrètement la réduction des déchets à la source et l'augmentation des volumes orientés vers les filières de recyclage.

Malgré les contraintes liées à la capacité actuelle du site et à l'évolution des normes, l'équipe assure la continuité du service avec professionnalisme. Le suivi des taux de tri, la diminution des dépôts inappropriés et la satisfaction des usagers constituent des indicateurs positifs de l'atteinte progressive des objectifs de la Voirie. Le futur projet de déchèterie s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer la qualité du service rendu à la population et l'impact environnemental positif des actions entreprises.

Quantité de déchets éliminés en 2025, en tonnes



## Evolution des déchets de 2022 à 2025, en tonnes



## MANIFESTATIONS

Au cours de l'année, 23 manifestations ont été organisées sur le territoire communal. Ces événements participent pleinement à la dynamique de la vie publique du village et jouent un rôle essentiel dans la cohésion et la fédération de la communauté villageoise.

La mise en place de ces manifestations représente toutefois un investissement important en main-d'œuvre, en planification et en organisation pour le Service de voirie. Ces dernières années, une augmentation significative du nombre d'événements est constatée, ce qui implique une charge de travail accrue et nécessite une prise en compte attentive de leurs répercussions sur l'organisation interne du service.

Dans la majorité des cas, la fourniture et l'installation du matériel doivent être réalisées en soirée ou durant les week-ends, ce qui entraîne la mobilisation de collaborateurs en dehors des heures de service habituelles et génère un volume conséquent d'heures supplémentaires.

Afin d'optimiser le fonctionnement du Service, une réflexion est actuellement menée visant à limiter les interventions en dehors des heures administratives. A titre d'exemple, certaines livraisons et récupérations de matériel pourraient être effectuées pendant les horaires officiels. La mise en œuvre de cette solution implique toutefois le développement de dispositifs de sécurisation adaptés, afin de protéger le matériel contre le vol ou le vandalisme.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de l'organisation du service, sans remettre en cause son engagement et sa motivation à contribuer activement à la vie de la commune. Elle vise notamment à mieux maîtriser le temps de présence hors horaires administratifs et à réduire le volume d'heures supplémentaires, tout en maintenant un niveau de service élevé au bénéfice des organisateurs et des habitants.



*Le bateau Le Venoge lors de la Fête de l'Abbaye des Lacustres en juillet*

## RIVES, PORTS ET FORÊTS

---

### Rives et ports

Peu de changements sont à relever par rapport à l'année 2024. L'entretien des places de port, tant à la Venoge qu'au port Tissot, est volontairement limité au strict minimum. Cette situation est directement liée aux projets en cours de renaturation de la Venoge et de création d'un nouveau port, ainsi qu'aux instructions reçues de la Direction générale de l'environnement (DGE), qui orientent nos interventions vers une gestion transitoire des infrastructures existantes.

L'activité principale de l'équipe concerne l'enlèvement du sable à l'embouchure du port Tissot, afin de garantir l'accessibilité. Par ailleurs, un contrôle des corps-morts des bouées doit être programmé pour 2026 sur les secteurs de la zone de kitesurf, du port Tissot et de la place du Débarcadère. En complément, l'équipe de bûcheronnage interviendra pour l'élimination ciblée de buissons gênant l'amarrage des bateaux, ces actions étant réalisées avec l'aval du Voyer des eaux M. Tamás Fankhauser.

Une contrainte supplémentaire a été intégrée dans le cadre des travaux d'entretien. En collaboration avec le Canton, des ganivelles ont été installées afin de créer des zones de refuge pour les lézards verts. Ces interventions ont été menées avec l'accompagnement d'un biologiste, qui a défini des directives précises pour l'entretien des abords des chemins, notamment l'interdiction de faucher ou de débroussailler avant le mois d'octobre.

Les principaux risques identifiés pour cette espèce concernent les dérangements, qu'ils soient liés à la fréquentation canine ou aux interventions humaines. La mise en place de ces barrières en bois constitue une mesure concrète de protection de la biodiversité, tout en permettant de concilier les usages du site avec les exigences environnementales.



*Plage du Laviau au lieu-dit port Menétrey*

## Gestion forestière et suivi du patrimoine arboré

Pour la forêt communale, un martelage a été réalisé en collaboration avec l'inspecteur forestier, le garde forestier et le chef de la Voirie. Cette opération vise à rajeunir le peuplement forestier en sélectionnant et en conservant les arbres les plus sains, afin d'assurer la pérennité et la stabilité du massif sur le long terme.

La Commune dispose d'une surface forestière limitée, dont la gestion présente des spécificités. La faible rentabilité économique de cette forêt, combinée à une forte pression de fréquentation de la part de la population, impose une approche prioritairement orientée vers la sécurité, la préservation paysagère et la qualité d'accueil du public, plutôt que vers une exploitation forestière intensive.

## TRAVAUX SPÉCIAUX

### Interventions hors cadre

En complément des missions définies dans le cahier des charges, l'équipe a réalisé plusieurs interventions ponctuelles, dites « hors cadre », qui, bien que non obligatoires, contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie et sont particulièrement appréciées par les collaborateurs de la Voirie pour leur dimension concrète et visible auprès de la population.

Parmi les principales réalisations figurent le remplacement de la zone bois du ponton du Débarcadère, la réparation d'un banc au lieu-dit « plage de Rham », ainsi que la transplantation d'un chêne offert par monsieur de Rham. A cela s'ajoute la pose de ganivelles au Laviau, visant à protéger les zones sensibles.

Ces interventions ont été menées en parallèle des activités courantes, ce qui a nécessité une organisation flexible et une priorisation des tâches au sein de l'équipe.



*Remise en état du ponton du Débarcadère*



*Pose de clôtures en bois (ganivelles) à la plage du Laviau*

## INDICATEURS DE RÉUSSITE ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

Voici quelques indicateurs de réussite et d'atteinte des objectifs du service :

- Respect des plannings d'entretien et de tonte en fonction des conditions météorologiques et de la fréquentation des sites ;
- Évolution des retours des usagers concernant la qualité et la propreté des espaces verts ;
- Évolution des taux de tri des déchets et des volumes orientés vers les filières de recyclage ;
- Niveau de satisfaction des usagers en matière d'accueil, de fluidité et de clarté des consignes de tri à la déchèterie ;
- Nombre de manifestations accompagnées et respect des délais de mise à disposition et de récupération du matériel ;
- Niveau de satisfaction des organisateurs de manifestations concernant la qualité du soutien logistique et de la coordination ;
- Maintien de l'accessibilité du port Tissot grâce à l'enlèvement régulier du sable à l'embouchure ;
- Maintien et amélioration de l'état sanitaire du peuplement forestier, évalué lors des contrôles visuels et des suivis annuels.

## OBJECTIFS 2026

- Confectionner une structure pour accueillir l'écusson fleuri sur la butte Castolin afin de valoriser l'entrée du secteur et de renforcer l'identité visuelle communale, tout en assurant un entretien durable et adapté aux contraintes climatiques ;
- Remplacer les charmilles (Flammes) en déperissement à l'avenue du Léman par des essences plus résistantes, dans l'objectif d'améliorer l'esthétique du site et de garantir la pérennité des aménagements végétaux ;
- Renouveler la haie de laurèle du parking du Centre pour maintenir un cadre accueillant et sécurisé, en tenant compte des contraintes d'entretien ;
- Poursuivre les actions de plantation sur les différents secteurs de la commune afin de renforcer la qualité paysagère, favoriser la biodiversité et accompagner la transition écologique locale ;
- Remplacer les anciens véhicules ;
- Développer la formation continue des collaborateurs afin de consolider les compétences techniques, renforcer la polyvalence de l'équipe et accompagner l'évolution des pratiques et des normes en matière de voirie et d'espaces publics.



*Plantation d'un jeune chêne  
au Collège des Pâquis*

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, TOURISME ET PROMOTION ÉCONOMIQUE

## MISSIONS ET EFFECTIFS

La déléguée au Développement durable, à la promotion économique et au tourisme travaille à 70 %. Depuis le mois de septembre, elle bénéficie d'un soutien administratif à hauteur de 15 %.

Poste	Nb.	EPT
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.70
Aide administrative apportée par le Secrétariat municipal	-	0.15
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0.85</b>

## STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commune de St-Sulpice ne dispose pas encore d'un Plan Énergie et Climat Communal (PECC) formalisé. Toutefois, les actions engagées dans le dicastère du développement durable depuis plusieurs années et poursuivies en 2025 s'inscrivent pleinement dans les objectifs attendus d'un tel plan. L'année 2025 constitue ainsi une étape de consolidation préparant la Commune à la formalisation future d'un PECC.

La Commune participe activement aux dynamiques régionales de l'Ouest lausannois ainsi qu'aux actions liées au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Plusieurs projets structurants sont ainsi menés en collaboration avec les communes voisines.

La stratégie communale actuelle en matière de développement durable repose sur quatre axes :

### Axe 1 : réduction des émissions et transition énergétique

Le principal levier de cet axe est la politique de subventions. Les demandes émanant des habitants ont augmenté de 45,4 % par rapport à 2024. En 2025, la Commune a traité 317 demandes de subvention pour un montant total de CHF 153'132.-. Pour la première fois, ce montant correspond à l'intégralité de l'enveloppe budgétaire allouée par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD).

Répartition des subventions 2025 :

Nature	Nombre	Montant (CHF)
Capteurs photovoltaïques et thermiques	28	67'446.00
Pompes à chaleur	8	34'000.00
CECB + (certificat énergétique des bâtiments)	8	3'150.00
Remplacement des haies	5	4'446.75
Vélos ou vélo-cargos électriques et batteries	61	23'613.95
Vélos mécaniques	35	7'945.90
Abonnements demi-tarif	172	12'530.00
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>153'132.60</b>

Cette progression reflète une mobilisation croissante des habitants en faveur de la transition énergétique, notamment :

- + 17 % pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- + 100 % pour l'établissement de CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) ;
- une augmentation significative des demandes de remplacement de haies de lauriers par des haies indigènes, passant d'une à cinq demandes ;
- + 35 % pour l'acquisition de vélos électriques.

La Commune a également participé au programme *équiwatt*, porté par les Services industriels de Lausanne (SiL), en relayant la vente du kit à l'administration communale, en promouvant la prime pour les appareils électroménagers efficaces, ainsi qu'au défi électrique visant à réduire la consommation d'électricité des particuliers.

Un autre levier important de réduction des émissions réside dans la rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, la Commune a poursuivi en 2025 la démarche intercommunale *Ouest Rénove*, lancée en 2024, avec l'organisation d'un atelier destiné aux propriétaires de grands immeubles (surface de référence énergétique - SRE > 500 m<sup>2</sup>). Cinq grands propriétaires de St-Sulpice y ont participé, représentant une SRE totale de 3'784 m<sup>2</sup>, avec un potentiel d'économie estimé à 406 MWh/an et une réduction des émissions évaluée à 111 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Cet atelier a complété les *Cafés Rénove*, qui ont permis à 19 propriétaires de villas de St-Sulpice (SRE totale de 3'775 m<sup>2</sup>) de bénéficier d'un échange personnalisé avec un spécialiste de la rénovation énergétique. Ces rencontres ont permis de préciser les projets, d'identifier les attentes des propriétaires et d'obtenir des conseils sur les aspects énergétiques, réglementaires, financiers et physiques du bâtiment. Cette démarche a renforcé la prise de conscience des enjeux climatiques et des opportunités économiques liées à la décarbonation du bâti, tout en soutenant la concrétisation de futurs projets.

La troisième action en faveur de la décarbonation est la participation, pour la deuxième fois, au projet *Group-IT*. Cette édition, organisée à l'échelle intercommunale, a permis de réduire de manière significative les coûts grâce à la mutualisation et d'offrir une nouvelle opportunité aux propriétaires n'ayant pas participé en 2022–2023. Au total, 250 propriétaires de l'Ouest lausannois ont participé aux séances d'information organisées à Renens, Crissier et Ecublens. Parmi eux, sept propriétaires de St-Sulpice se sont inscrits afin de bénéficier d'une pré-évaluation du potentiel photovoltaïque de leur bâtiment et, à terme, de participer à l'appel d'offres groupé pour recevoir les deux meilleures offres retenues par *Group-IT*. Cette action vise à lever les freins administratifs et techniques au développement du photovoltaïque.

Enfin, un autre projet structurant s'inscrivant dans la transition énergétique : le développement d'un chauffage à distance (CAD) avec la Ville d'Ecublens, utilisant l'énergie du lac Léman dans le cadre d'un partenariat public-privé. L'objectif est de créer une société d'exploitation avec une participation communale minoritaire afin d'approvisionner une partie du territoire communal de St-Sulpice ainsi que la zone de Vallaire à Ecublens en énergie 100 % renouvelable, réduisant ainsi massivement le recours aux énergies fossiles. L'année 2025 a été consacrée à la préparation du deuxième tour de l'appel d'offres pour les deux candidatures retenues.

## Axe 2 : Mobilité durable

L'un des leviers de cet axe est la promotion de la mobilité à vélo. Deux ateliers de réparation *Vélo-truck* ont été organisés en 2025, permettant la réparation de 35 vélos.

La Commune a également acquis une troisième pompe à vélo et a remplacé la location du vélo cargo par un bonus venant s'ajouter à la subvention pour vélo électrique. Par ailleurs, la station de vélos en libre-service PubliBike a été maintenue jusqu'en octobre. Elle sera remplacée dès le printemps 2026 par un nouveau système Lime, issu d'un projet de vélos en libre-service auquel a participé St-Sulpice aux côtés de 27 communes de l'agglomération lausannoise et de Région-Morges ainsi que des hautes écoles.

Un autre levier consiste à soutenir la mobilité en transports publics par le biais d'une subvention pour l'abonnement demi-tarif destinée aux jeunes en formation et aux seniors. Le passage d'une subvention biennale à une subvention annuelle a été bien accueilli, entraînant une hausse de 70 % des demandes.

### Axe 3 : Biodiversité, nature et adaptation

La sensibilisation des enfants constitue l'un des vecteurs principaux de cet axe depuis la création du Fonds (FEEDD) en 2020. En 2025, huit classes ont été impliquées dans des animations liées au projet 123... *Nature* et quatre ateliers pédagogiques *De la Graine à l'Assiette* ont été animés par *Légumes perchés*, entreprise dont le but est de développer l'agriculture urbaine.

L'organisation d'événements sur le thème de la nature s'est poursuivie avec la deuxième édition des ateliers *NatuRegards*, auxquels ont participé 25 personnes. Cette démarche s'est conclue par une exposition présentée dans le cadre d'une Fenêtre de l'Avent, à laquelle une cinquantaine de personnes ont assisté.

Par ailleurs, l'extinction partielle de l'éclairage public dans la zone du Laviau a été reconduite sur deux nuits. Elle a été accompagnée d'une animation nature à laquelle ont participé 29 habitants. Ces actions favorisent l'appropriation citoyenne des enjeux climatiques.



Deux photographies présentées lors de l'exposition itinérante *NatuRegards*

## Axe 4 : Économie circulaire

La Commune a apporté un soutien en matière de coordination et de communication à un vide-dressing organisé par deux habitantes de la Commune. Grâce à l'engagement citoyen, le nombre d'exposants a doublé lors de cette deuxième édition et la fréquentation est en progression.

Par ailleurs, une subvention destinée à soutenir le nettoyage de la vaisselle réutilisable pour les sociétés locales a été introduite en juillet 2025. Ces initiatives encouragent la réduction des déchets et la réutilisation à l'échelle locale.

## Suivi énergétique

Afin de mesurer l'impact de ses actions, St-Sulpice participe au développement et à la mise à jour d'un outil intercommunal de monitoring énergétique. Celui-ci vise à centraliser les données, à assurer le suivi des consommations, à constituer une base de référence pour les futurs objectifs du PECC et à soutenir la planification énergétique communale.

La récolte des données 2023 et 2024 a été effectuée et l'actualisation des données de consommation est en cours.

Le défi majeur restant consiste à passer d'une politique d'actions ponctuelles à une stratégie climatique structurée, intégrant les activités des autres services communaux.

## Remarque sur l'exécution du budget 2025

Certaines actions programmées pour 2025 n'ont pas pu être mises en œuvre, notamment les sorties scolaires pour nettoyer les rives du lac, la promotion des emballages réutilisables auprès des restaurateurs ainsi que les ateliers zéro *déchet*. En conséquence, une partie du budget alloué à ces initiatives est restée inutilisée.

## TOURISME

---

Depuis cinq ans, la Commune de St-Sulpice propose chaque été un programme d'activités culturelles et touristiques gratuites, visant à renforcer l'attractivité du territoire et à favoriser la convivialité entre habitants et visiteurs.

### Cinéma en plein air — reporté mais public fidèle

La saison estivale a débuté avec la projection en plein air du film *La Vache*, initialement prévue le 7 juin 2025. En raison des conditions météorologiques, l'événement a été reporté au lundi 9 juin (lundi de Pentecôte). Malgré ce contretemps, une soixantaine de spectateurs, dont de nombreuses familles, ont assisté à la projection. La nouveauté de cette année a été la distribution de pop-corn, offerts aux petits comme aux grands, contribuant à créer une atmosphère conviviale et festive.

### Théâtre itinérant — *Te quiero mucho orquesta*

Le 22 juin 2025, sous un soleil radieux, le spectacle musical *Te quiero mucho orquesta* a fait escale à St-Sulpice. Initié par le pianiste Roberto Negro et porté par des musiciens amateurs de l'Ouest lausannois, le projet a rassemblé près de 70 spectateurs.

Une quarantaine de participants locaux ont contribué, à travers des ateliers préparatoires, à la création d'une performance collective mêlant voix et percussions. La diversité des parcours et l'engagement de chacun ont été mis en valeur dans un spectacle où la convivialité était au cœur de l'expérience. La qualité artistique et le cadre chaleureux ont été salués par le public, qui a prolongé la soirée autour d'un verre.

### *Festival des arts de rue — 5<sup>e</sup> édition, succès en hausse*

Le *Festival des arts de rue* a célébré sa 5<sup>e</sup> édition le samedi 23 août au parc du Débarcadère. La fréquentation a enregistré une progression notable avec près de 2'000 entrées cumulées contre 1'300 l'année précédente.

Le programme, riche et varié, a su séduire un large public. La manifestation s'est achevée au son de la fanfare « Nerds Brass Band », qui a animé le parc, tandis que le food-truck et la buvette tenue par l'Union des Sociétés Locales (USL) ont renforcé l'ambiance conviviale.

Au fil des cinq dernières années, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable de la saison estivale, illustrant l'engagement de St-Sulpice pour la culture, le partage et la dynamique touristique locale.



Spectacle *Big Fish* - Cie Cirque au Carré, *Festival des arts de rue*

## Engagement au niveau du district

L'engagement de la Commune s'étend également à l'Ouest lausannois. Il permet de promouvoir les activités culturelles de St-Sulpice, organisées par la Commune ou par la Société de développement, via un agenda culturel commun distribué deux fois par an aux habitants.

Dans le même esprit de coordination et de valorisation culturelle, les délégués culturels ont lancé les premières réflexions autour de la Fête des 20 ans du district, prévue pour célébrer l'histoire et le dynamisme du territoire.

## PROMOTION ÉCONOMIQUE

---

En 2025, deux mesures principales ont été mises en place dans le cadre de la promotion économique de la Commune, visant à soutenir le commerce local et à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

### Carnet des bonnes adresses

À la suite du sondage réalisé en 2024 auprès des entreprises, la Commune de St-Sulpice a répondu à une demande de soutien pour la promotion du commerce local et la mise en valeur des activités des entreprises implantées sur le territoire communal.

Pour ce faire, et en collaboration avec l'Association des commerçants, la Commune a envoyé un courriel d'invitation aux entreprises désireuses de figurer dans un carnet des bonnes adresses, destiné à être distribué à l'ensemble des habitants de St-Sulpice. L'objectif était de permettre aux Serpeliens de (re)découvrir la richesse et la diversité du tissu économique local.

Cette initiative a rencontré un fort intérêt, avec la participation d'une cinquantaine de commerçants, artisans et professionnels ayant souhaité figurer dans le carnet. D'autres entreprises ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt en cas de réédition de la brochure.

### Recensement des locaux vacants

Un autre point crucial pour faciliter l'implantation d'entreprises à St-Sulpice concerne la disponibilité des surfaces commerciales.

Dans ce cadre, les principaux propriétaires de surfaces commerciales ont été contactés afin de partager leurs informations sur les locaux vacants. La Commune joue désormais un rôle de relais, en publiant ces données sur son site internet et en assurant une veille continue des annonces de location, afin de maintenir les données à jour pour les entreprises intéressées par une implantation sur le territoire communal.

# ENFANCE ET JEUNESSE

## ORGANISATION ET EFFECTIFS

Composé des sections « Activités extra-scolaires », « Unité d'accueil pour écoliers » et « Garderie », le service dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Cheffe de service	1	0.90
Direction	3	2.18
Administration	2	1.40
Éducateurs diplômés tertiaire	11	7.81
Éducateurs diplômés secondaire	11	7.16
Éducateurs auxiliaires	24	11.34
Intendance/cuisine	4	3.38
Apprentis	3	3.00
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>37.17</b>
Stagiaires	9	-
<i>Auxiliaires remplaçants sur appel</i>	13	-

## ÉVÉNEMENTS DU SERVICE

Le Service comptait parmi ses objectifs clés en 2025 l'organisation d'une fête réunissant l'ensemble des familles des trois structures d'accueil. Cet événement convivial a offert l'occasion de célébrer la fin de l'année scolaire dans une atmosphère chaleureuse. Placée sous le thème des tropiques, la soirée a été agrémentée d'un buffet canadien apporté par les familles et d'animations variées organisées par les équipes. Plus d'une centaine de familles ont pris part à cette fête, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance au Service enfance et jeunesse.

Cette année, l'ensemble des structures a poursuivi le projet du jardin pédagogique, en mettant l'accent sur le potager. Les enfants ont participé activement à toutes les étapes — semis, plantation, culture, observation et récolte — et ont pu utiliser leurs productions pour cuisiner et réaliser des activités manuelles. Cette démarche a favorisé leur autonomie, leur créativité et leur compréhension du fonctionnement d'un potager.

L'ensemble du Service a suivi une formation sur les styles de fonctionnement afin que chaque collaborateur identifie son profil et sa manière de travailler. Cette approche a permis à l'équipe de mieux comprendre ses forces et ses méthodes de collaboration, de combiner des profils complémentaires et de renforcer la cohésion.

Les directions, le personnel administratif ainsi que la cheffe de service ont participé à une formation sur la gestion du temps et l'organisation, dispensée par l'ARDIVE (Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance), notamment dans le but de gagner en efficacité dans leurs tâches quotidiennes.

## ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

### EFFECTIFS

La section AES (Activités extra-scolaires) dispose au 31 décembre 2025 des effectifs suivants :

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0.58
Encadrant(e)s réfectoire 1-8P et devoirs surveillés	11	2.99
Encadrant(e)s centre de jeunes	2	0.30
Equipe cuisine	2	1.06
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4.93</b>

### TAUX DE REMPLISSAGE DES RÉFECTOIRES

Durant l'année 2025, les réfectoires 1-4P et 5-8P ont accueilli en moyenne 144 enfants durant la pause de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### Taux de remplissage du réfectoire 1-4P à fin décembre (contrats fixes)

Taux remplissage	Décembre 2024 (36 places)	Décembre 2025 (36 places)	Variation taux remplissage
<b>Réfectoire 1-4P</b>	90 %	92,36 %	+2,36 %

#### Taux de remplissage du réfectoire 5-8P à fin décembre (contrats fixes)

Taux remplissage	Décembre 2024 (100 places)	Décembre 2025 (115 places)	Variation taux remplissage
<b>Réfectoire 5-8P</b>	93,5 %	95,65 %	+2,15 %

Le réfectoire 5-8P a vu sa capacité augmenter de 15 places à la rentrée scolaire 2025, pouvant accueillir ainsi un total de 115 enfants, afin de répondre aux toujours plus grands besoins de garde sur le temps de midi.

### TAUX DE REMPLISSAGE DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Durant l'année 2025, les devoirs surveillés ont accueilli en moyenne 15 enfants les lundis, mardis et jeudis après l'école.

#### Taux de remplissage aux devoirs surveillés 4-8P à fin décembre

Taux remplissage	Décembre 2024 (24 places)	Décembre 2025 (24 places)	Variation taux remplissage
<b>Devoirs surveillés 4-8P</b>	84,50 %	62,50 %	-22 %

La baisse du taux s'explique par le fait qu'aucun groupe de devoirs surveillés pour les 7P-8P n'a été ouvert cette année sur le créneau de 16h30 à 17h30, par manque d'inscription.

## FRÉQUENTATION AU CENTRE DE JEUNES

Le Centre de jeunes est ouvert le vendredi de 15h15 à 21h30 et accueille les jeunes de manière libre et ponctuelle. Une inscription annuelle est demandée.

Taux remplissage	Septembre- Décembre 2024	Janvier- Décembre 2025	Evolution des inscriptions
<b>Nombre d'inscriptions</b>	40	43	+7,50 %

## ÉVÉNEMENTS

### Réfectoires

Au sein des réfectoires, l'objectif de l'année a été de favoriser l'engagement et la socialisation des enfants à travers des activités diversifiées et encadrées, comme notamment :

- Construction de nichoirs en bois ;
- Création d'un bar pour la fête de l'été avec les familles ;
- Tournois sportifs ;
- Moments musique et films ;
- Tableau des émotions ;
- Moments de partage avant la prise de repas, par le biais de jeux ou questions au réfectoire 1-4P (les enfants racontent des blagues, amènent des photos ou objets de la maison, etc.) ;
- Création de petits potagers.



Le taux de participation à ces activités n'a cessé d'augmenter durant l'année, amenant à une plus grande implication des enfants dans les projets collectifs, une meilleure dynamique de groupe et un renforcement des liens adultes-enfants.

De plus, la collaboration avec la bibliothèque communale a permis d'augmenter la fréquence de son utilisation par le réfectoire 1-4P et 5-8P. Les enfants peuvent dorénavant s'y rendre trois midis par semaine, sous la responsabilité d'un encadrant de l'équipe.

## Centre de jeunes

Plusieurs soirées à thèmes et sorties ont rythmé l'année :

- Sortie au bord du lac avec grillades et activités sportives ;
- Animation Bubble Tea ;
- Crêpes party ;
- Soirée Halloween ;
- Soirée cinéma ;
- Soirée de Noël ;
- Rencontre avec la police de l'Ouest lausannois dans le cadre de la prévention.

L'équipe a également rejoint le groupe de coordination jeunesse de l'Ouest lausannois, favorisant l'échange de situations vécues, le partage d'idées et la réflexion commune autour de l'accompagnement des jeunes dans les communes. Cette participation a pour but de renforcer les pratiques professionnelles, d'améliorer la qualité de l'accompagnement et de développer de nouvelles approches adaptées aux besoins des jeunes. Les portes ouvertes de septembre ont également permis aux familles et aux adolescents de découvrir les espaces et les activités proposées à St-Sulpice.

## FORMATIONS

En 2025, l'équipe des activités extra-scolaires a participé à plusieurs formations destinées à enrichir les pratiques éducatives et à soutenir la qualité de l'accompagnement des enfants. Elle a notamment participé à :

- Formation PROFA – Sensibilisation au développement sexuel des enfants et des jeunes : la formation a apporté des outils et des repères pour un accompagnement adapté des enfants en lien avec leur corps ;
- Formation Enfant TDAH (Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) ;
- Formation « Éducateur ou médiateur ? La résolution de conflits entre enfants » : celle-ci a permis d'offrir des pistes pour favoriser la médiation lors de conflits entre enfants ;
- Formation premiers secours.

## UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0.8
Assistante administrative	1	0.7
Intendance	2	1.31
Educatrices niveau tertiaire	3	1.93
Assistantes socio-éducatives	3	1.54
Autre personnel encadrant	7	3.13
Apprenties	1	1.00
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>10.41</b>
Stagiaires	4	-

## TAUX DE REMPLISSAGE DE LA STRUCTURE

Taux remplissage	Décembre 2024	Décembre 2025	Variation taux remplissage
<b>UAPE la Plage des pirates - 96 places</b>	84,8 %	87,9 %	+ 3,6 %

### Fréquentation estivale

Fréquentation estivale	2024	2025	Variation taux remplissage
Juillet 2025 36 places	64 %	76,4%	+ 19,38 %
Août 2025 36 places	42 %	74 %	+ 76,19 %

## INCLUSION

L'UAPE continue d'accueillir des enfants à besoins spécifiques. L'équipe Inclusion est intervenue pour réaliser des observations et fournir aux équipes des outils pratiques, afin d'assurer un accompagnement à la fois adapté à l'ensemble de la collectivité et à l'enfant individuellement.

La collaboration avec la Fondation Coup de Pouce a été maintenue, permettant des soutiens personnalisés au sein de la structure.

## ÉVÉNEMENTS

L'UAPE a accordé une attention particulière au renforcement du lien entre la structure et les familles tout au long de l'année. Cette démarche vise à valoriser le travail éducatif mené au quotidien et à consolider une collaboration constructive avec les parents.

Dans ce contexte, à la rentrée scolaire, une soirée d'information destinée aux parents des élèves de 1P a été organisée. Ce temps d'échange contribue à instaurer un climat de confiance et à faciliter l'intégration des enfants.

En octobre, l'UAPE a ouvert ses portes à l'ensemble des parents. À cette occasion, un quiz ludique portant sur le fonctionnement de l'UAPE a été proposé. À l'issue du parcours, chaque parent avait la possibilité de s'inscrire pour prendre un repas avec son enfant au sein de la structure, offrant un moment privilégié de partage et d'immersion dans le quotidien de l'UAPE.

En décembre, l'UAPE a organisé une « Fenêtre de l'Avent » le deuxième jour de décembre. Les enfants ont participé à la confection de mille origamis, qui ont ensuite servi à décorer la fenêtre. Selon une légende japonaise, quiconque plie mille grues de papier voit son vœu exaucé. Dans une volonté de donner du sens et une continuité à ce projet, l'UAPE envisage d'envoyer les mille grues réalisées à un organisme au Japon.

## FORMATIONS

En 2025, l'UAPE a suivi plusieurs formations destinées à enrichir les pratiques éducatives et à soutenir la qualité de l'accompagnement des enfants. Elle a notamment participé à :

- Formation PROFA – Sensibilisation au développement sexuel des enfants et des jeunes : cette intervention a permis d'élargir les connaissances, d'approfondir les repères théoriques et d'outiller les professionnels face aux questionnements des enfants ;
- Formation premiers secours ;

- Quand la maladie s'invite dans la famille : vise à outiller le personnel éducatif dans l'accompagnement de l'enfant confronté à la maladie au sein de sa famille ;
- Comprendre, accompagner et prévenir les comportements débordants : cette formation permet de constamment remettre en question nos pratiques face à l'enjeu des différents comportements des enfants au sein de nos structures ;
- Forum sur la qualité d'accueil, organisé par le CREDE (Centre de ressources en éducation de l'enfance), le PEP (Partenaire Enfance et Pédagogie) et l'ESEDE (École supérieure en éducation de l'enfance).

Ces formations contribuent notamment au développement continu des compétences de l'équipe et s'inscrivent dans une volonté de garantir un cadre éducatif bienveillant en constante évolution.



*Les origamis de la Fenêtre de l'Avent*

## GARDERIE

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0,8
Assistante administrative	1	0,7
Intendance	1	1,00
Educatrices niveau tertiaire	8	5,88
Assistantes socio-éducatives	8	5,46
Autre personnel encadrant	3	2,3
Apprentis	2	2,00
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>18,14</b>
Stagiaires	5	-

## TAUX DE REMPLISSAGE DE LA STRUCTURE

La garderie des Pâquis a une capacité d'accueil de 63 places par jour.

Taux remplissage	Décembre 2024	Décembre 2025	Variation taux remplissage
<b>Garderie des Pâquis</b>	95,18 %	97,72 %	+ 2,54 %

D'août à décembre, certaines places d'accueil restent volontairement disponibles afin de faciliter le passage des enfants d'un groupe à l'autre au mois de janvier. Pour optimiser l'occupation de ces places temporaires, nous proposons des dépannages et des contrats à durée déterminée, offrant ainsi des solutions de garde rapides aux familles inscrites sur la liste d'attente.

Notre taux de remplissage dépasse largement le seuil de 90 % fixé par le réseau AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud Ouest Lausannois), ce qui démontre que notre objectif est atteint.

## INCLUSION

La garderie continue à accueillir des enfants à besoins spécifiques. Nous avons établi de nouveaux suivis en collaboration avec la fondation Coup de Pouce. Le projet inclusion de l'AJESOL a accompagné la direction afin d'établir un projet éducatif adapté aux situations.

## ÉVÉNEMENTS

Notre mission de collaboration avec les parents demeure un objectif central de la garderie, visant à renforcer le lien et instaurer une confiance solide avec les familles. Durant cette année, plusieurs événements ont permis d'atteindre notre objectif.

La garderie a poursuivi la mise en place d'activités appréciées des familles, telles que la soirée bricolages de Noël, organisée en deux sessions en raison de la participation de plus de la moitié des familles de la structure.

Halloween et la semaine du carnaval ont animé la structure et contribué à créer une ambiance joyeuse. La tradition des biscuits de Noël confectionnés par les enfants, puis distribués aux différents services de la Commune, a été maintenue.

Les groupes des trotteurs et des moyens ont accueilli les parents lors de goûters partagés, favorisant rencontres et échanges conviviaux. Le groupe des bébés a mené un projet autour des prénoms des enfants, inspiré de la pédagogie de Pistoia, invitant les parents à partager la signification de leur choix.

Les équipes des moyens et du groupe multi-âges ont organisé un gala pour les enfants entrant à l'école, incluant une soirée dansante et une remise de diplômes en présence de tous les parents. L'équipe de la garderie a également présenté un spectacle lors de la fête de l'été du Service.

Ces événements et initiatives permettent aux parents de mieux comprendre le métier éducatif, de s'impliquer dans la vie de la structure, de favoriser les échanges et de renforcer le lien avec les équipes éducatives, contribuant ainsi à une coéducation réussie.

Une employée en fin de formation d'éducatrice tertiaire a développé un projet intégrant les labels « Né pour lire » et « Signons ensemble », avec l'intervention d'une personne sourde accompagnant les lectures en langue des signes. Ce projet, qui favorise l'accessibilité à la lecture pour tous les enfants, a rencontré un vif succès et illustre notre engagement en matière d'inclusion. Une extension à l'ensemble des groupes est d'ores et déjà envisagée.

Nous poursuivons également notre collaboration avec l'école afin d'assurer une continuité optimale du parcours de l'enfant et une transmission efficace des informations, dans un système composé de deux entités distinctes.

## FORMATIONS

Dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accueil et de développement des compétences professionnelles, le personnel de la garderie des Pâquis a participé aux formations suivantes :

- Plusieurs formations proposées par le CREDE :
  - *Pas à pas, l'art de la promenade* ; dans le but de renforcer notre pédagogie en extérieur.
  - *Agir et interagir en équipe* ; afin d'améliorer au quotidien la collaboration au sein des équipes.
  - *Jouer sans jouet ? Oui, c'est possible.* ; Comment repenser le jeu au sein de nos structures.
- Forum sur la qualité d'accueil, organisé par le CREDE, le PEP et l'ESEDE ;
- Le PEP est intervenu auprès de l'équipe éducative dans le cadre d'un échange autour du thème de la communication constructive ;
- Deux collaboratrices ont participé à la formation Ancre proposée par *Youp'là bouge*, afin d'assurer le maintien du label obtenu en janvier 2025 ;
- Les modules 1 et 2 de la formation « Signons ensemble » ont été à nouveau proposés aux membres de l'équipe n'ayant pas encore suivi cette formation ;
- La formation premiers secours.

Afin de garantir la présence continue d'un personnel qualifié et conforme aux normes du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants), un gros effort de formation s'est poursuivi en 2025. L'année a été marquée par plusieurs réussites à cet égard : la validation du CFC (Certificat fédéral de capacité) pour nos quatre apprenties, l'obtention de deux diplômes ESEDE, ainsi que l'acquisition d'un CAS (Certificate of Advanced Studies) de Formateur à la Pratique Professionnelle (FPP), permettant de poursuivre l'encadrement des étudiants ESEDE.

Ces formations contribuent au renforcement des pratiques éducatives, à la qualité des interactions avec les enfants et les familles, ainsi qu'à la cohésion et à l'efficacité du travail en équipe.



## ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE

### ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS ET DE ST-SULPICE

En août 2025, 1'549 élèves ont repris le chemin de l'école au sein de l'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice, dirigé par Stefania Hofmann.

#### Effectifs scolaires au 31 décembre 2025

Collège	Année de scolarité	Nombre d'élèves
Collège des Pâquis, St-Sulpice (363 élèves)	1P	39
	2P	42
	3P	46
	4P	45
	5P	62
	6P	38
	7P	46
	8P	45
Collège de la Plaine, Chavannes (116 élèves)	5P	60
	6P	50
	ACC5-6P	6
Pavillon modulaire de la Plaine, Chavannes (213 élèves)	1P	33
	2P	35
	3P	36
	4P	40
	5P	33
	6P	36
Concorde, Chavannes (227 élèves)	1P	49
	2P	77
	3P	46
	4P	55
Collège de La Planta, Chavannes (617 élèves, 205 élèves dans les classes primaires et 412 élèves dans les classes secondaires)	1P	10
	2P	3
	3P	16
	7P	84
	8P	87
	ACC/7-8P	5
	ACC/S	13
	9VG	72
	9VP	58
	10VG	63
	10VP	55
	11VG	82
11VP	69	

### Élèves de l'établissement par commune de domicile

District	Commune	Nombre d'élèves
Ouest lausannois	Chavannes-près-Renens	1'070
	Crissier	1
	Ecublens	2
	Bussigny	2
	Renens	2
	St-Sulpice	460

## BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Ouverte depuis 13 ans, la bibliothèque des Jeunes de St-Sulpice est une bibliothèque mixte, desservant tant le public communal que le scolaire.

Située dans l'école, elle propose un catalogue riche de plus de 9'000 documents. En 2025, 363 lecteurs ont effectué 26'879 emprunts sur 38 semaines d'ouverture, soit une moyenne de 707 documents empruntés par semaine. Une belle progression par rapport aux 600 emprunts hebdomadaires de 2024.

L'entier du fonds documentaires a été remanié afin de faciliter aux lecteurs la recherche de documents. Cela a nécessité un travail de réflexion puis de ré-étiquetage de 2'500 livres, ainsi que de refonte de toute la signalétique. Ce travail a pris 6 mois.

Voici quelques images avant-après, pour vous permettre de visualiser l'avantage de cette classification en langage naturel :



Pendant le temps scolaire, les classes viennent à la bibliothèque pour emprunter des documents, écouter des histoires et bénéficier d'animations. Cette année, la bibliothèque a effectué 50 périodes d'animations pédagogiques.

La bibliothèque est aussi fréquentée par des structures communales (UAPE, réfectoires petits et grands) ainsi que par des garderies indépendantes.

Enfin, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la bibliothèque a organisé un concours pour promouvoir la lecture de romans. 57 enfants y ont participé, soit 22 de plus que lors de l'édition précédente.

# CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

d'adopter le rapport de gestion tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Adopté par la Municipalité en séance du 30 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis



La Secrétaire :

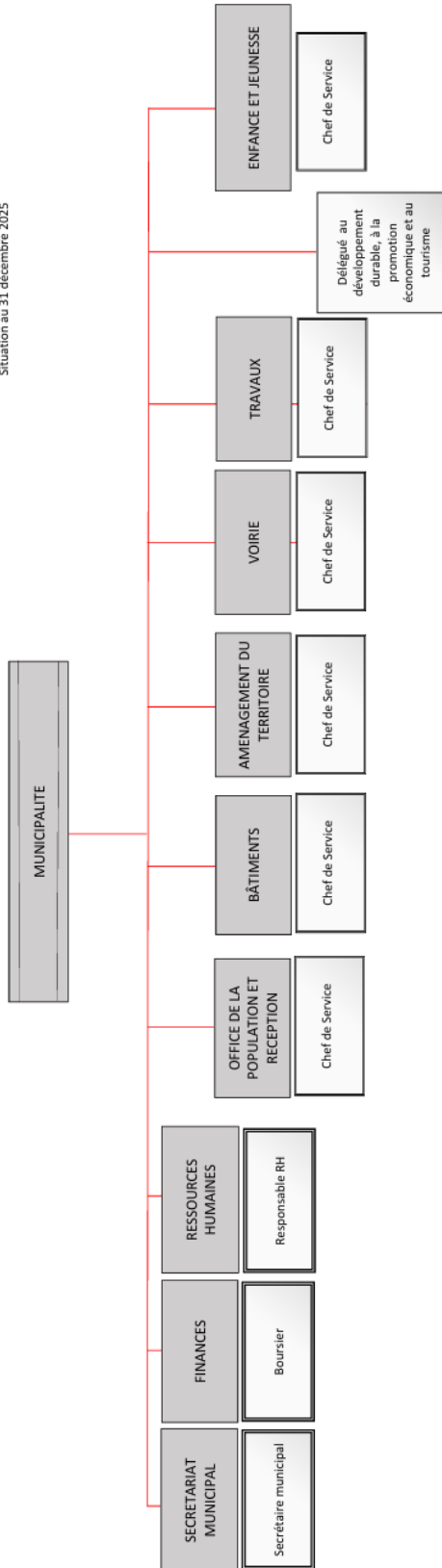


S. Decré

# ANNEXES

## ORGANIGRAMME

Situation au 31 décembre 2025



	Nombre	EPT
Secrétariat municipal:	7	4,95
Finances:	5	3,90
Ressources humaines:	2	1,60
Office de la population:	5	4,50
Bâtiments:	6	4,55
Aménagement du territoire:	3	2,80
Voirie:	10	8,80
Travaux:	1	1,00
Développement durable:	1	0,85
Enfance et jeunesse:	59	37,17
<b>TOTAL :</b>	<b>99 employés</b>	<b>70.12 EPT</b>

Les EPT comprennent les contrats à durée déterminée et contrats d'apprentissage. Les équivalents ne sont pas comptabilisés dans les EPT.

- Poste de cadre supérieur (3)
- Poste de cadre (6)
- Poste de délégué (1)

Lien hiérarchique avec la Municipalité

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AAS</b>	Agence d'assurances sociales
<b>ABVL</b>	Association des amis des bateaux à vapeur du Léman
<b>AdCV</b>	Association des communes vaudoises
<b>AES</b>	Activités extra-scolaires
<b>AGEV</b>	Association de communes Gestion Eaux urbaines du bassin versant STEP Vidy
<b>AJESOL</b>	Association pour l'accueil de jours des enfants du Sud-Ouest lausannois
<b>APREMADOL</b>	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
<b>ARASOL</b>	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois
<b>ARDIVE</b>	Association des responsables et des directions d'institutions vaudoises pour l'enfance
<b>ASSE</b>	Association St-Sulpice Ensemble
<b>BAMO</b>	Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage
<b>BHNS</b>	Bus à haut niveau de service
<b>BI</b>	Bureau intermunicipal
<b>CAD</b>	Chauffage à distance
<b>CAPM</b>	Certified Associate in Project Management
<b>CAS</b>	Certificate of advanced studies
<b>CDAP</b>	Cour de droit administratif et public
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CDPV</b>	Conférence des directeurs des polices communales vaudoises
<b>CECB</b>	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux
<b>CGN</b>	Compagnie générale de navigation
<b>CIP</b>	Caisse intercommunale de pension
<b>CISTEP</b>	Commission intercommunale de la STEP
<b>CMEOL</b>	Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois
<b>CMS</b>	Centres médico-sociaux
<b>COH</b>	Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles
<b>COPIL</b>	Comité de pilotage
<b>COPRO</b>	Comité de projet
<b>CREDE</b>	Centre de ressources en éducation de l'enfance
<b>CSIRT</b>	Force cantonale d'intervention cybersécurité
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>CVSE</b>	Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité
<b>DEIEP</b>	Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
<b>DEF</b>	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
<b>DDP</b>	Droit distinct et permanent (ou Droit de superficie)
<b>DGAIC</b>	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes– Etat de Vaud
<b>DGE-Eau</b>	Direction générale de l'environnement - Division des eaux – Etat de Vaud
<b>DGEO</b>	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée – Etat de Vaud
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes – Etat de Vaud
<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement – Etat de Vaud
<b>DJES</b>	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité – Etat de Vaud
<b>DP</b>	Domaine public

<b>EC</b>	Eaux claires
<b>ECF</b>	Entreprise de correction fluviale
<b>EPFL</b>	École polytechnique fédérale de Lausanne
<b>EPT</b>	Équivalents plein-temps
<b>ERE</b>	Espace réservé aux eaux
<b>ERM</b>	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
<b>ESEDE</b>	Ecole supérieure en éducation de l'enfance
<b>EU</b>	Eaux usées
<b>FEED</b>	Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable
<b>FERL</b>	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise
<b>FPP</b>	Formateur à la Pratique Professionnelle
<b>GROPIL</b>	Groupe de pilotage
<b>ha</b>	hectare
<b>HT</b>	Hors taxes
<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>JOM</b>	Journée Oser tous les métiers
<b>kWh</b>	Kilowatt-heure
<b>LAJE</b>	Loi sur l'accueil de jour des enfants
<b>LC</b>	Loi sur les communes
<b>LASV</b>	Loi sur l'action sociale vaudoise
<b>LAT</b>	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
<b>LATC</b>	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
<b>LC</b>	Loi sur les communes
<b>LEAE</b>	Loi sur l'exercice des activités économiques
<b>LEB</b>	Lausanne-Échallens-Bercher (train)
<b>LEne</b>	Loi fédérale sur l'énergie
<b>LHand</b>	Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
<b>LPrNP</b>	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
<b>MBC</b>	Transports de la région Morges Bière Cossonay
<b>MCH2</b>	Modèle comptable harmonisé 2
<b>MSST</b>	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
<b>Norme SIA</b>	Norme de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
<b>OIBT</b>	Ordonnance sur les installations à basse tension
<b>OICF</b>	Ordonnance sur les installations électriques à courant fort
<b>OPR</b>	Office de la population et réception
<b>ORPC</b>	Organisation régionale de protection civile
<b>ORPC-ROL</b>	Organisation régionale de protection civile du district de l'Ouest lausannois
<b>PA</b>	Plan d'affectation
<b>PA5</b>	Projet d'agglomération de cinquième génération
<b>PAC</b>	Pompe à chaleur
<b>PALM</b>	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
<b>PAvPC</b>	Plan d'affectation valant permis de construire
<b>PC</b>	Permis de construire
<b>PDi-OL</b>	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois
<b>PFL-OL</b>	Plateforme Logement Ouest lausannois
<b>PAC</b>	Pompe à chaleur
<b>PECC</b>	Plan énergie et climat communal
<b>PEP</b>	Partenaire Enfance & Pédagogie
<b>PLR</b>	Parti libéral-radical (St-Sulpice)
<b>PMI</b>	Project Management Institute
<b>PMP</b>	Project Management Profesional

<b>PoCom</b>	Polices communales
<b>PoOuest</b>	Police de l'Ouest lausannois (association Sécurité dans l'Ouest lausannois)
<b>PREE</b>	Plan régional d'évacuation des eaux
<b>RAAS</b>	Règlement sur les agences d'assurances sociales
<b>RC</b>	Route Cantonale
<b>RGATC</b>	Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>RPA</b>	Règlement sur la protection des arbres
<b>SAT</b>	Service de l'aménagement du territoire
<b>SAJE</b>	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
<b>SCD</b>	Les Serpelious de Centre-Droite
<b>SDIS</b>	Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours
<b>SDOL</b>	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (anciennement Schéma directeur de l'Ouest lausannois)
<b>SE&amp;J</b>	Service enfance & jeunesse
<b>SEMO</b>	Semestre de motivation 15-25 ans
<b>SiL</b>	Services industriels de Lausanne
<b>SIT</b>	Système d'information du territoire
<b>SMUN</b>	Secrétariat municipal
<b>SPOP</b>	Service cantonal de la population
<b>SRE</b>	Surface de référence énergétique
<b>STAP</b>	Station de pompage
<b>STEP</b>	Station d'épuration
<b>STREL</b>	Station de relevage
<b>TDAAH</b>	Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
<b>TF</b>	Tribunal fédéral
<b>TKM</b>	Théâtre Kléber-Méleau
<b>TL</b>	Transports publics de la région lausannoise
<b>TMRL</b>	Transport Mobilité Réduite Lausanne
<b>TTC</b>	Toutes taxes comprises
<b>UAPE</b>	Unité d'accueil pour écoliers
<b>UCV</b>	Union des communes vaudoises
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne
<b>USL</b>	Union des sociétés locales
<b>VSS</b>	Association suisse des professionnels de la route et des transports (normes VSS)

## RÉPONSES À LA COGEFI

### RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DANS SON RAPPORT DU 25 MAI 2025 SUR LA GESTION 2024

La Cogefi nous a demandé de prévoir différents points dans le rapport de gestion 2025. A savoir :

- **La situation générale de la Commune (activités, réalisation, projets)**

Les activités et les réalisations figurent systématiquement dans le rapport de gestion. En revanche, ce document ayant pour fonction de décrire l'année écoulée, la Municipalité n'y décrit pas longuement ses projets. Les personnes intéressées par son programme le trouveront ailleurs, notamment dans le plan de législature (publié en début de législature), dans le plan des investissements (publié annuellement dans le budget) et dans d'autres communications écrites ou orales.

- **La situation financière de la Commune (bilan, compte de résultat, budget)**

La situation financière de la Commune est résumée dans le rapport de gestion. Mais le bilan, le compte de résultat et le budget sont publiés dans des documents ad hoc, comme les comptes qui paraissent simultanément au rapport de gestion.

- **Perspectives d'avenir de la commune (plans, stratégie)**

Même remarque que précédemment : le rapport de gestion a pour fonction de décrire les activités de la Commune au cours de l'année écoulée, pas de dresser des « perspectives d'avenir ».

- **Rapports des différents services municipaux (par exemple service de la population, service de l'urbanisme) :**

Les rapports des différents services figurent chaque année dans le rapport de gestion.

- **Observations et commentaires de la commission de surveillance du Canton de Vaud (si applicable) :**

Il n'y a pas de commission cantonale de surveillance pour les Communes. L'Etat ne se prononce que sur la légalité des activités communales et, si un problème survient, passe le plus souvent par le préfet pour le résoudre.

#### Vœux numérotés :

1. **La COGEFI souhaite recevoir les comptes, rapports et documents complémentaires suffisamment en avance, et certainement avant leurs impression et envoi aux Conseillers communaux, afin de pouvoir faire son travail correctement et complètement, avec des délais raisonnables.**

La Municipalité envoie ces documents dès qu'ils sont prêts. Elle les adresse par voie informatique à la COGEFI en même temps qu'elle valide leur bon à tirer pour l'imprimerie. La Loi sur les communes (art. 93 c) donne aux Municipalités jusqu'au 31 mai pour envoyer le rapport de gestion et les comptes au Conseil communal.

**2. La COGEFI souhaite pouvoir suivre aisément l'évolution de chaque fonds dans la brochure des comptes sous la rubrique ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES en détaillant le compte 2910 sous 5 chiffres.**

Souhait entendu. La brochure des comptes 2025 comprend l'état des fonds au 31 décembre de l'année 2024 et au 31 décembre de l'année 2025, ce qui permet de suivre l'évolution de chacun d'entre eux sur l'exercice écoulé.

Les fonds apparaissent sous 6 chiffres et nous ne voyons pas à quoi ressemblerait leur mention sous 5 chiffres.

**3. La COGEFI souhaite que le règlement concernant les réserves soit émis avant la fin de la législature actuelle (2026) et non selon les 3 ans comme acceptés par le règlement MCH2.**

La Municipalité actuelle considère qu'il est préférable de laisser la rédaction de ces règlements à l'exécutif qui travaillera avec.